

# Situation et devenir des cimetières métropolitains : le cas du cimetière intercommunal des Joncherolles

© ph.guignard@air-images.net



Syndicat intercommunal du  
**Cimetière**  
des Joncherolles

**Directeur de la publication:** Francis Rol-Tanguy

**Directrice de la rédaction:** Dominique Alba

**Étude réalisée par:** Mélanie Guilbaud et Charlotte Boudet, Michèle-Angélique Nicol, Aurore Pitel, Emmanuelle Roux, Pauline Virot, Yé Zhao et Gian Marco Vidor (Centre d'Histoire des Émotions, Institut Max Planck pour le Développement Humain - Berlin).

**Sous la direction de:** Frédéric Bertrand

**Traitements statistiques:** Sandra Roger et Myriel Curioni, Marie Donius.

**Cartographie:** Alain Beauregard, Marie-Thérèse Besse, Christine Delahaye, Eugénio Dragoni, Bernadette Eychenne, Daniel Geraudie, Julien Gicquel et Claude Luciani.

**Dessin:** Yé Zhao

**Recherche documentaire:** Maud Charasson, Muriel Rouzé et Sérida Zaïd.

**Maquette:** Apur

**Photos et dessins:** Apur sauf mention contraire

[www.apur.org](http://www.apur.org)

# Sommaire

Introduction .....	1
<b>1 ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>3</b>
<b>Situation de l'intercommunalité.</b>	
<b>Résultats d'enquêtes.....</b>	<b>5</b>
Éléments de cadrage sur les cinq communes adhérentes au cimetière intercommunal des Joncherolles.....	5
Nécessité d'améliorer la gestion prévisionnelle du cimetière des Joncherolles.....	6
Une grande diversité d'offres et d'activités funéraires .....	8
<b>Le cimetière intercommunal des Joncherolles (1958-1976): rappel historique.....</b>	<b>11</b>
Les premiers projets.....	12
R. Auzelle et P. Lery architectes.....	15
Le projet final de 1971.....	15
Les aires d'inhumation .....	16
Séquence d'entrée .....	18
Crématorium et expression architecturale .....	18
Enfeus et ossuaire.....	22
<b>2 DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ..</b>	<b>27</b>
<b>Insertion métropolitaine.....</b>	<b>29</b>
Un site enclavé .....	29
Un territoire en mutation .....	30
Une accessibilité en évolution .....	32
Un maillon dans le parcours des grands espaces libres.....	35
Un équipement générateur de déplacements.....	36
<b>Enjeux d'aménagement du cimetière .....</b>	<b>37</b>
Réflexions sur les accès.....	37
Le grand paysage.....	45
Équipements, mobilier urbain, aménités .....	53
Le paysage funéraire .....	59
Jardin du souvenir.....	66
Columbarium, enfeus et ossuaire .....	73
Valorisation artistique.....	77
L'eau au cimetière des Joncherolles .....	80
Favoriser et valoriser la biodiversité .....	86
Décharge et aire de service .....	88
<b>Conclusion .....</b>	<b>91</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>93</b>
Fiches signalétiques du cimetière intercommunal des Joncherolles .....	93



# Introduction

Avec les cimetières de Clamart et de Valenton, le cimetière des Joncherolles est l'un des trois grands cimetières intercommunaux de la région parisienne conçus par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle (1913-1983), figure internationalement connue pour la qualité de ses réflexions sur l'architecture et l'urbanisme funéraire. Ce cimetière est aussi l'un des grands cimetières paysagers de la région parisienne et le premier à avoir été équipé, après le Père-Lachaise, d'un crématorium.

À la suite de l'étude réalisée sur les cimetières parisiens extra-muros (2006) l'Apur a engagé en 2010 une enquête sur les cimetières du Sifurep (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne). Cette enquête a permis d'examiner plus précisément la situation particulière du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) dans la mesure où celui-ci est membre du Sifurep. Une meilleure connaissance des cimetières des communes adhérentes au SICJ (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse) est ainsi mise en rapport avec celle du cimetière intercommunal des Joncherolles.

À ce jour, les données disponibles sur les cimetières sont souvent très diversifiées. Leur situation peut varier en fonction des moyens ou des modes de gestion des communes. L'enquête réalisée pour le Sifurep a permis de définir et d'harmoniser un certain nombre d'indicateurs fondamentaux essentiels pour mieux comprendre la situation actuelle et les tendances possibles de l'évolution des lieux de sépulture tant en termes de gestion que d'aménagement.

L'exploitation comparée des résultats de l'enquête sur les six cimetières liés au SICJ (5 cimetières communaux et le cimetière des Joncherolles) offre une meilleure connaissance, quantitative et qualitative, des aspects liés à la population (démographie, nombre de décès...), du devenir des restes (inhumation, crémation), du niveau d'équipement et des types d'offres funéraires (caveaux, pleine terre, columbarium, jardin du souvenir, ossuaire...), de l'activité des cimetières (nombre d'inhumation, de dispersion...), de la disponibilité des terrains, des services gestionnaires et des conditions de gestion (aspects environnementaux, rapports au patrimoine...).

Cette étude est également l'occasion de mieux connaître les qualités architecturales, paysagères, environnementales du cimetière intercommunal des Joncherolles en les évaluant non seulement dans leur dimension historique (le projet d'origine et les conditions de sa réalisation), mais également en termes d'insertion métropolitaine (réseau des grands espaces libres plantés, qualité environnementale, accessibilité en transport en commun, circulations piétonnes et cyclistes...) et d'aménagements des espaces intérieurs (clôtures et accès, plantations, évolution des modes de sépultures, gestion patrimoniale et environnementale...).

Le présent document est composé de deux grandes parties.

La première dresse un état des lieux réunissant les résultats de l'enquête sur le cimetière intercommunal et les cinq cimetières des communes adhérentes au SICJ et un rappel des principaux éléments de l'histoire du cimetière des Joncherolles.

La seconde partie propose des éléments de diagnostic et des orientations d'aménagements qui doivent permettre au SICJ de hiérarchiser ses actions, de préciser et d'encadrer les missions nécessaires au réaménagement et à la gestion du site (assistance à la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, délégation de service public).



# ÉTAT DES LIEUX

## Situation métropolitaine du cimetière intercommunal des Joncherolles



Intercommunalité des Joncherolles



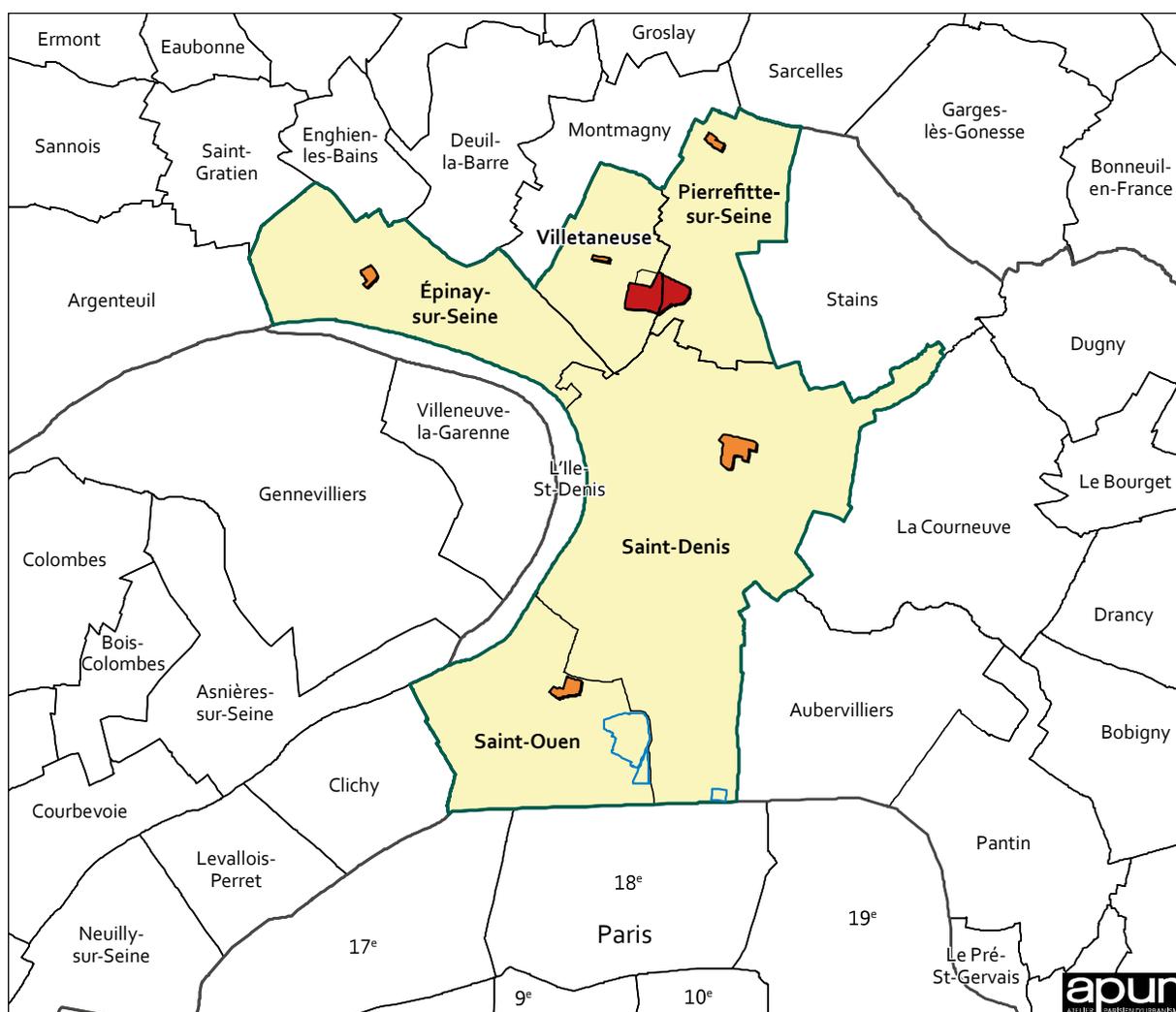
Cimetières communaux des communes adhérentes



Cimetière intercommunal des Joncherolles



Autres cimetières dans le territoire intercommunal



# Situation de l'intercommunalité. Résultats d'enquêtes

Le cimetière intercommunal des Joncherolles est à la disposition des près de 232 000 habitants regroupés par le syndicat intercommunal qui comprend les communes d'Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse. Chacune de ces communes dispose en outre d'un cimetière communal.

## Éléments de cadrage sur les cinq communes adhérentes au cimetière intercommunal des Joncherolles

Le cimetière des Joncherolles s'étend sur 24,12 ha (contre 5,3 ha en moyenne pour les cimetières du Sifurep). C'est moins que les cimetières intercommunaux de Clamart (38,6 ha) et de La Courneuve (35 ha). L'ensemble des cimetières communaux des 5 communes adhérentes s'étendent sur 20,8 ha.

La commune de Saint-Denis est la plus peuplée et Villetaneuse la moins peuplée. Hormis le cimetière de Saint-Denis, les quatre autres cimetières communaux sont plus petits que la moyenne des cimetières du Sifurep (Figure 1). En volume, le cimetière de Saint-Denis a connu le nombre d'inhumations de cercueils le plus important entre 2003 et 2008, avec près de 1 000 inhumations sur cette période.

**Figure 1 : Données de cadrage sur les cinq communes adhérentes au cimetière intercommunal des Joncherolles**

	Population des 5 communes (2006)	Nombre de résidents décédés entre 2003 et 2008	Nombre d'inhumations de cercueils entre 2003 et 2008	Surface du cimetière en hectare
Épinay-sur-Seine	51 600	1 625	448	2,8
Pierrefitte-sur-Seine	27 500	869	220	2,1
Saint-Denis	97 875	3 111	986	10,2
Saint-Ouen	42 950	1 546	866	5,1
Villetaneuse	11 900	285	36	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>231 825</b>	<b>7 436</b>	<b>2 713</b>	<b>20,8</b>

Source: Recensement Insee, État Civil, Apur

En s'appuyant sur 4 indicateurs (le nombre d'habitants de la commune en 2006, le nombre de résidents décédés entre 2003 et 2008, la superficie du cimetière communal et enfin le nombre d'inhumations de cercueils<sup>1</sup> entre 2003 et 2008 dans chacun des 5 cimetières adhérents aux Joncherolles), il est possible de situer les 5 communes adhérentes aux Joncherolles et leur cimetière communal les uns par rapport aux autres (Figure 2).

Le cimetière de Saint-Denis est particulièrement vaste car il représente 49 % de la superficie des 5 cimetières communaux, tandis que sa population représente 42 % de l'ensemble des habitants des communes adhérentes. Au regard du niveau élevé de sa population et des résidents décédés, comme de la superficie importante de son cimetière, l'activité du cimetière communal de Saint-Denis apparaît plus faible qu'il ne devrait l'être : entre 2003 et 2008 elle représente seulement 39 % de l'activité des 5 cimetières adhérents aux Joncherolles.

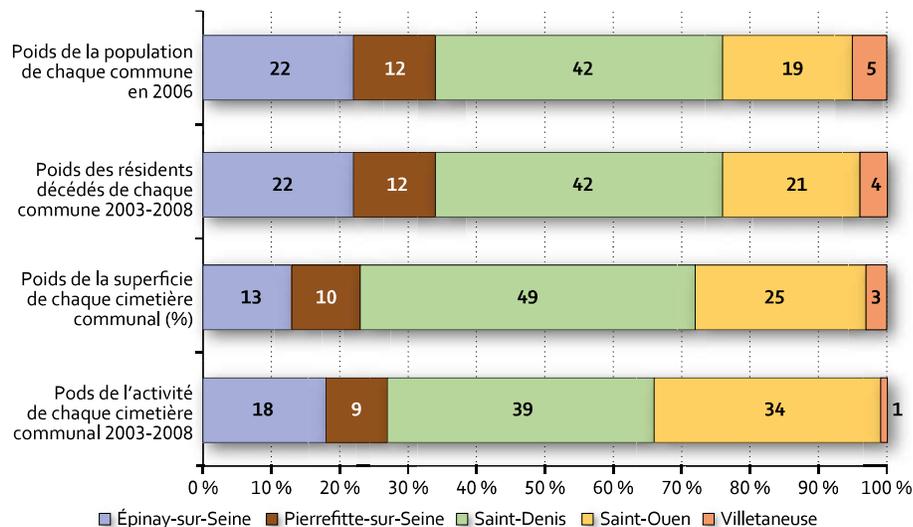
À l'inverse, le cimetière de Saint-Ouen a une activité importante en comparaison des 4 autres cimetières communaux. Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière de Saint-Ouen représente 34 % de l'ensemble de l'activité des 5 cimetières communaux sur

1- Les informations sur les inhumations d'urnes et les dispersions n'étant pas renseignées pour le cimetière de Saint-Ouen, nous avons pris comme indicateur de l'activité des cimetières le nombre d'inhumation de cercueils sur la période 2003-2008.

2003-2008, alors que les défunts de Saint-Ouen ne représentent que 21 % de l'ensemble des résidents décédés des 5 communes sur cette période. Il faut noter que le cimetière de Saint-Ouen a une superficie supérieure à celui d'Épinay-sur-Seine pour une population communale moins importante. Enfin, la population âgée à Saint-Ouen est plus représentée que dans les 4 autres communes, c'est pourquoi les résidents décédés représentent une part un peu plus forte (21 %) que ce que représente l'ensemble des habitants de Saint-Ouen (19 %).

Le cimetière d'Épinay-sur-Seine apparaît avoir une activité importante (18 % de l'activité des 5 cimetières) par comparaison à la superficie de son cimetière qui représente seulement 13 % de l'ensemble de la superficie des 5 cimetières communaux.

**Figure 2 : Comparaison des 5 communes et cimetières communaux adhérents au cimetière des Joncherolles**



Source : Recensement Insee, État Civil, Apur

## Nécessité d'améliorer la gestion prévisionnelle du cimetière des Joncherolles

Le nombre de résidents qui décèdent chaque année est stable dans l'ensemble de ces 5 communes, autour de 1 200 décès entre 2003 et 2008, à l'exception d'un pic à 1 359 décès en 2003, année de la canicule. Les communes d'Aubervilliers/Bobigny/Drancy/La Courneuve, adhérentes à un autre cimetière intercommunal, comptabilisent à peu près le même nombre de décès par an que le cimetière intercommunal des Joncherolles, entre 1 200 et 1 500 sur 2003-2008.

Nous ne disposons pas de détails sur les communes d'origine des défunts inhumés dans le cimetière des Joncherolles. Pour une meilleure gestion prévisionnelle du cimetière des Joncherolles, il serait souhaitable qu'à l'avenir les inhumations de cercueils et d'urnes soient comptabilisées selon la commune d'origine du défunt (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse ou une commune non adhérente). Dans le cas d'un défunt résidant dans une commune extérieure et inhumé aux Joncherolles, il serait intéressant de distinguer les défunts ayant de la famille résidant dans une des 5 communes adhérentes des autres cas, de même que les personnes non-résidentes mais décédées sur le territoire d'une des 5 communes adhérentes.

Les informations ont été inégalement renseignées par les 5 communes adhérentes au sujet du nombre de résidents décédés sur et en dehors du territoire, et sur le nombre de résidents communaux décédés enterrés sur ou hors du territoire communal. À l'avenir, il serait important pour ces 5 communes de réaliser un suivi qui permette de dénombrer les résidents de chaque commune qui reposent dans chacun des cimetières communaux (inhumations de cercueils ou d'urnes, dispersions), et le nombre de non-résidents inhumés ou dispersés dans chaque cimetière communal.

Ces données complémentaires permettraient d'avoir une vision plus fine de l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles et des 5 cimetières communaux, mise en rapport avec le nombre de résidents décédés de chaque commune et les défunts des communes extérieures mais qui reposent dans l'un des 6 cimetières.

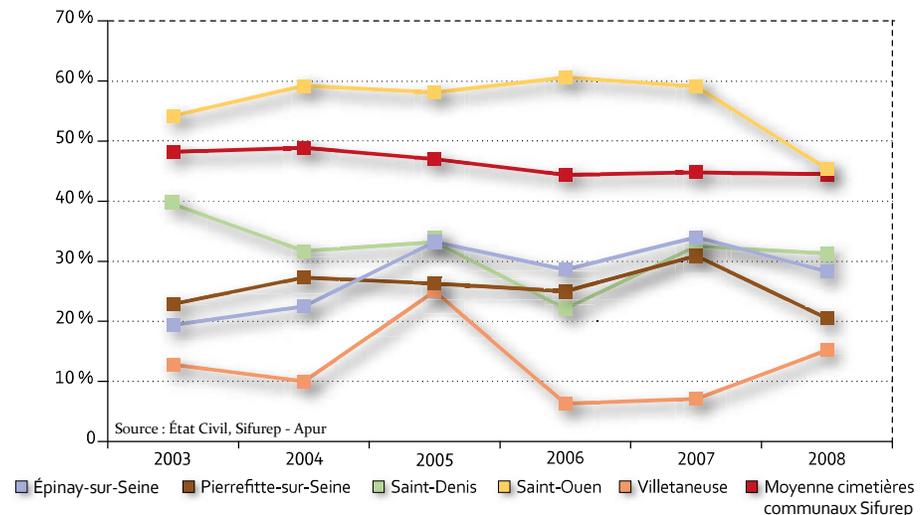
À défaut de disposer actuellement de ces niveaux de détails, nous connaissons le nombre d'inhumations de cercueils dans les 5 cimetières communaux.

En faisant l'hypothèse que la plupart des défunts inhumés en cercueils dans les cimetières communaux sont d'anciens résidents de la commune, il est possible de comparer les 5 cimetières selon la proportion de résidents décédés ayant été inhumés en cercueil dans le cimetière communal. Seul le cimetière de Saint-Ouen apparaît au-dessus de la moyenne des cimetières communaux du Sifurep (Figure 3). En moyenne sur 2003-2008, 56 % des résidents décédés de Saint-Ouen ont été inhumés dans un cercueil au cimetière communal, contre 46 % en moyenne pour les cimetières communaux du Sifurep. En ce qui concerne l'inhumation de cercueils, les cimetières communaux de Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse ont une activité plus réduite que l'ensemble des cimetières communaux du Sifurep. Très peu de résidents décédés de Villetaneuse sont enterrés dans le cimetière communal : 13 % en moyenne entre 2003 et 2008, contre 32 % à Saint-Denis, 28 % à Epinay-sur-Seine, 25 % à Pierrefitte-sur-Seine.

La comparaison du devenir des défunts dans les 5 communes adhérentes aux Joncherolles reste malheureusement partielle au vu des données manquantes. Les autres résidents décédés recouvrent plusieurs situations possibles, sans que l'on puisse donner de détails sur les parts que chacune de ces situations représentent :

- Ils ont pu être inhumés (cercueils ou urnes) ou leurs cendres ont pu être dispersées au cimetière intercommunal des Joncherolles. Une veille plus détaillée du cimetière intercommunal des Joncherolles permettrait d'avoir cette information. En partant toujours de l'hypothèse que la plupart des défunts inhumés en cercueils dans les cimetières intercommunaux sont d'anciens résidents des communes adhérentes, entre 2003 et 2008, en moyenne 29 % des résidents de l'ensemble des 5 communes adhérentes ont été inhumés dans un cercueil au cimetière intercommunal des Joncherolles. C'est un niveau plus élevé que le cimetière intercommunal de Clamart (17 %) mais plus faible que ceux de Bondy/Le Pré-Saint-Gervais (32 %) et d'Aubervilliers/Bobigny/Drancy/La Courneuve (36 %). Le cas du cimetière intercommunal musulman de Bobigny est un cas à part (5 %) car il concerne une population spécifique.
- Leurs cendres ont pu être inhumées en urnes ou dispersées (dans le cas d'Epinay-sur-Seine et Saint-Ouen) dans le cimetière communal. Hélas le cimetière de Saint-Ouen ne dispose pas du nombre d'inhumations d'urnes et de dispersions dans son cimetière, ce qui empêche la comparaison des 5 cimetières sur ce point.
- Ils peuvent reposer dans un autre cimetière, ni le cimetière communal, ni le intercommunal. Cette information pourrait être déduite des informations précédentes.

**Figure 3 : Part des inhumations de cercueils dans les cimetières communaux rapportées au nombre de résidents décédés dans les communes d'Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse entre 2003 et 2008**



2- 80 cimetières communaux adhérents au Sifurep sont inclus ici, correspondant à ceux qui ont renseigné les informations nécessaires au calcul.

## Une grande diversité d'offres et d'activités funéraires

Sur le plan des équipements, la diversité de l'offre dans le cimetière intercommunal des Joncherolles profite aux habitants des cinq communes adhérentes qui ne disposent pas de tous ces équipements dans leur cimetière communal. Le cimetière des Joncherolles offre la plus grande diversité d'équipements parmi les autres cimetières enquêtés : columbarium, cavurnes, jardin du souvenir, ossuaire, carrés confessionnaux (musulman et israélite), carré des anges... C'est un des seuls cimetières enquêtés à disposer d'enfeus, d'un crématorium, de deux lieux de cérémonie (espace et salle de cérémonie) et d'une chambre funéraire. Les Joncherolles offrent des concessions de différentes durées (décennales à perpétuelles) et des concessions paysagères. Le nombre de concessions perpétuelles aux Joncherolles n'est pas précisé, cependant leur suppression est prévue comme dans la majorité des cimetières du Sifurep.

Le cimetière communal de Villetaneuse et celui de Pierrefitte-sur-Seine ne disposent pas d'ossuaires. Ceux de Saint-Denis sont saturés depuis plusieurs années et les ossements sont en attente d'être incinérés au crématorium des Joncherolles. À Saint-Ouen, puisque l'ossuaire est saturé, les restes exhumés sont incinérés sur place dans un four en bon état de fonctionnement. Les cendres issues de cette crémation sont entreposées dans un hangar en attendant qu'elles soient réunies dans l'ossuaire des Joncherolles. Enfin, le cimetière communal d'Épinay-sur-Seine dispose de deux ossuaires. L'un d'entre eux est remarquable, il s'agit d'une chapelle double reprise pour accueillir des reliquaires.

Aux Joncherolles, des cases de 5 ans dans le columbarium sont accordées gratuitement aux habitants des 5 communes adhérentes.

Le cimetière communal de Pierrefitte-sur-Seine, celui de Saint-Denis et celui de Villetaneuse ne disposent pas de jardin du souvenir, même si cela deviendra obligatoire en 2012. À Saint-Ouen, un jardin du souvenir et un espace cinéraire ont été créés en 2008-2009. Enfin, le cimetière communal d'Épinay-sur-Seine dispose d'un jardin du souvenir depuis 2004, qui est très peu utilisé pour le moment (moins de 10 dispersions par an) ce qui peut être lié à sa création récente, ou au fait que celui des Joncherolles est directement attenant au crématorium. La part de dispersions et d'inhumations d'urnes est importante aux Joncherolles : 44 % en 2008 (13 % en moyenne pour les cimetières du Sifurep) contre 55 % d'inhumations de cercueils (87 %), alors que le cimetière d'Épinay-sur-Seine compte 15 % de dispersions et d'inhumations d'urnes, contre 85 % d'inhumations de cercueils. La présence d'un crématorium et d'un jardin du souvenir d'une superficie importante aux Joncherolles peuvent expliquer ce résultat, comme cela explique le fait que les dispersions de cendres soient majoritaires (74 %) face aux inhumations d'urnes (26 %) dans le cimetière des Joncherolles, à l'inverse de la tendance générale dans les cimetières du Sifurep (93 % d'inhumations d'urnes, 7 % de dispersions).

En outre, une grande partie de l'activité du crématorium des Joncherolles s'effectue en faveur des défunts d'autres communes que les 5 adhérentes. Sur la période 2003-2008, 81 % étaient des défunts d'autres communes, 1 % des autres cas (personnel des pompes funèbres, incinérations gratuites, mutualistes de l'UMIF), et seules 18 % des crémations effectuées au crématorium étaient des défunts des cinq communes adhérentes, répartis de cette façon : 43 % de Saint-Denis, 26 % d'Épinay-sur-Seine, 13 % de Pierrefitte-sur-Seine, 12 % de Saint-Ouen et 6 % de Villetaneuse.

Les cendres dispersées dans le jardin du souvenir des Joncherolles sont pour 74 % des restes de défunts extérieurs aux communes adhérentes (2003-2008). Pour 25 % les cendres dispersées dans le cimetière des Joncherolles (2003-2008) étaient des défunts résidents dans les 5 communes adhérentes, réparties de cette façon : 44 % de Saint-Denis, 25 % d'Épinay-sur-Seine, 16 % de Pierrefitte-sur-Seine, 10 % de Saint-Ouen et 5 % de Villetaneuse. L'inhumation de cercueils en caveau est moins répandue aux Joncherolles (48 % en 2008) que dans la moyenne des cimetières du Sifurep (63 %). L'inhumation en pleine terre est majoritaire (52 % en 2008) contrairement à la moyenne des cimetières du Sifurep. L'inhumation de cercueils en caveau domine sur la pleine terre dans les cimetières communaux d'Épinay-sur-Seine, Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse. Cette information manque pour Saint-Ouen.

Cinq services municipaux interviennent dans la gestion du cimetière intercommunal des Joncherolles : Les Espaces Verts, l'État Civil, les Affaires Générales, les Services Financiers, les Ressources Humaines (Villetaneuse). Le crématorium et la chambre funéraire sont gérés par délégation de service public.

Les forts taux d'occupation dans certains types de concessions supposent la réalisation de reprises de concessions. Dans ce cas, la crémation systématique des restes exhumés est réalisée aux Joncherolles, ce qui n'est pas la pratique majoritaire.

- Les Joncherolles : 6 839 emplacements dont 313 disponibles. Taux d'occupation : 95 %. À cela s'ajoutent 238 concessions traditionnelles à reprendre, plus 790 emplacements en caveaux vendus par le syndicat (dont 497 sont attribuées). Les concessions décennales sont pleines à 93 %, les trentenaires à 97 %, les cinquantenaires à 96 %, les perpétuelles à 100 %, les columbariums à 90 % et les enfus sont pleins à 70 %. Depuis 2010, les reprises sont possibles pour les concessions trentenaires. Le carré musulman est plein mais 350 nouveaux emplacements ont été réalisés en 2010. Les reprises sont en nette progression : de 82 en 2003 à 147 en 2008.
- À Epinay-sur-Seine : 5 500 emplacements, dont 1 400 disponibles. Taux d'occupation : 75 %. Les cavurnes sont aussi occupées à 75 %, et le columbarium à 68 %. Le nombre de reprises est identique à celui des concessions en état manifeste d'abandon. Il fluctue sur 2003-2008 entre un minimum de 54 en 2004 et un maximum de 392 en 2005.
- À Pierrefitte-sur-Seine : 3 400 emplacements. L'activité est réduite, essentiellement basée sur les concessions existantes et les renouvellements. Malgré la place disponible, le cimetière n'ouvre plus de nouvelles concessions depuis 1977. Les cimetières communaux de Saint-Denis et de Villetaneuse sont dans le même cas. L'essentiel des inhumations se fait donc au cimetière intercommunal des Joncherolles.
- À Saint-Denis, il y a 13 096 emplacements. Les concessions décennales, trentenaires et cinquantenaires sont pleines à 100 %. Le nombre de reprises fluctue sur la période 2003-2008, de 83 en 2005 à 199 en 2008.
- À Saint-Ouen, les informations manquent sur les taux d'occupation, mais les analyses précédentes ont montré que l'activité est importante en comparaison des 4 autres cimetières des communes adhérentes aux Joncherolles.
- À Villetaneuse, les concessions trentenaires et les perpétuelles sont pleines à 100 %.

Le cimetière des Joncherolles dispose de réserves foncières en prévision de la gestion de risques ou d'extension (jardins ouvriers de 70 000 m<sup>2</sup>) et d'emplacements aménageables (1 500 m<sup>2</sup>). Cela permet de compenser l'absence de réserves foncières et d'emplacements aménageables dans les 5 communes adhérentes aux Joncherolles.

Depuis sa création en 1977, trois extensions (1995, 2001 et 2009/2010) ont été créées aux Joncherolles.



# Le cimetière intercommunal des Joncherolles (1958-1976)<sup>3</sup> : rappel historique

La dégradation de la situation des cimetières communaux en région parisienne s'est accentuée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle sous les effets conjugués de l'urbanisation, de l'accroissement de population et du développement incontrôlé des concessions de longue durée, le plus souvent perpétuelles. Depuis Napoléon III et Haussmann, aucune solution réellement efficace s'appliquant au problème de l'inhumation n'a été envisagée.

Il faut attendre les années 20 pour que les études urbaines remettent en question les méthodes employées jusqu'à cette date. Destinées aux villes du département de la Seine, ces études ne prévoient plus l'extension des équipements existants ou la création de nouveaux cimetières communaux, mais préconisent la recherche de terrains suffisamment vastes pour satisfaire aux besoins de plusieurs communes regroupées au sein de syndicats intercommunaux. Une vingtaine d'années plus tard, une première expérience de ce type est tentée à Clamart, premier cimetière intercommunal réalisé par Robert Auzelle et premier véritable cimetière payager réalisé en France au XX<sup>e</sup> siècle (1946-1976). Suivront les cimetières intercommunaux des Joncherolles et de Valenton (1969-1974).

Le syndicat regroupant cinq communes de la banlieue Nord (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse), est à l'origine du premier projet pour le cimetière des Joncherolles, daté de 1958<sup>4</sup>. R. Auzelle, dont la renommée est acquise depuis la mise en service de la première tranche du parc funéraire de Clamart, est désigné pour réaliser l'opération. Celle-ci est pourtant rapidement suspendue. Il faut attendre le début des années 70 pour que l'étude soit reprise et suivie d'exécution. L'inauguration du cimetière a lieu le 4 avril 1977.

Le terrain destiné à la nécropole couvre à l'origine une superficie de 36 hectares, soit l'équivalent du cimetière de Clamart, mais, à la différence de ce dernier, il est implanté sur deux communes, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse. Les limites de l'opération sont modifiées à plusieurs reprises.

Situé en contrebas de la RN 1 et longé au sud par une voie ferrée, le paysage est constitué par la présence de lignes à haute tension, d'usines, d'une gare de triage SNCF et d'habitations collectives en bande de type grand ensemble. Les études de sol, engagées avant l'étude du projet d'adjudication pour déterminer la nature et l'importance du réseau d'assainissement, préconisent un maillage très serré des drains. La profondeur exigée pour garantir l'efficacité de cette infrastructure suppose un bouleversement complet du sol. La réalisation du programme par tranches empêche, d'autre part, l'exécution d'un bouclier susceptible d'assurer un premier assèchement du sol en rejetant les eaux venant de la zone nord du terrain. Le site ne réunit donc aucune des conditions favorables à l'établissement d'un lieu d'inhumation. Ces diverses contraintes conduisent pourtant l'architecte « à affirmer une volonté d'exister en soi qui donne, malgré la médiocrité de l'entourage, un sentiment de puissance et de majesté ».<sup>5</sup>

3- Archives R. Auzelle, SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle, série RA 17-87-19-122-142-153

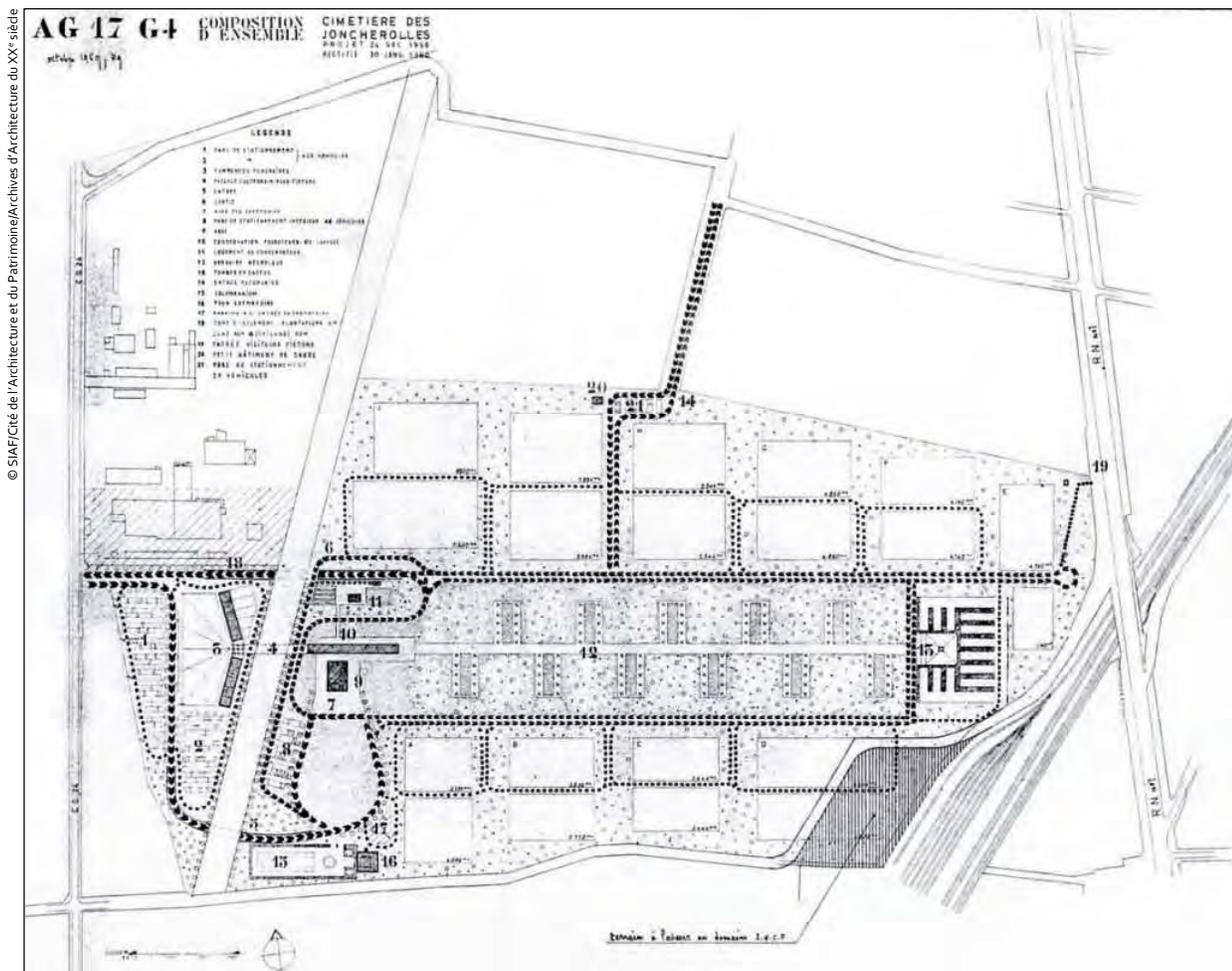
4- Le premier projet est conçu en collaboration avec Raymond Gervaise, architecte et urbaniste qui assure le suivi de la Cité de La Plaine à Clamart et réalise les logements de la Porte des Lilas. La seconde équipe de conception réunie : Robert Auzelle, Pierre Lery (collaborateur de R. Gervaise), Hector Patriotis et Jean-Claude De Conti (collaborateurs). Les infrastructures V.R.D. sont prises en charge par Paul Leroux, directeur des services techniques de la Ville de Saint-Ouen, et font l'objet d'un marché forfaitaire distinct de celui des bâtiments et des travaux de superstructure.

5- Robert Auzelle, « Cimetière intercommunal des Joncherolles », note de présentation dactylographiée de 5 pages, non datée, p. 2. Archives R. Auzelle, AN/Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Cette note, que nous désignerons « Texte 1 », est complétée par une visite organisée par la revue allemande *Friedhof und Denkmal*, texte dactylographié, sans date, de 3 pages (dit « Texte 2 »).

## Les premiers projets

Dans la première étude, réalisée à la fin des années 50, une partie des stationnements (400 places) et les commerces funéraires sont séparés du reste du site mais reliés par un passage souterrain. Cette occupation complète d'une emprise encore morcelée vise à éviter la pression spéculative des marbriers. Un grand axe de composition unifie l'ensemble reliant l'aire des cérémonies (7) aux enfus (13). La grande allée est bordée d'ossuaires-nécrologues. Un crématorium et un columbarium sont prévus au sud-ouest. Ils sont rattachés à l'aire des cérémonies par un axe secondaire et un grand parterre de gazon semblable à celui de Clamart. L'organisation de ces éléments du programme, dans un enclos régulier agrémenté d'un bassin, reprend directement les premières études de Clamart. Les grands carrés de sépultures sont répartis au nord et au sud du grand axe. À cette époque le cimetière ne compte pas moins de cinq entrées.

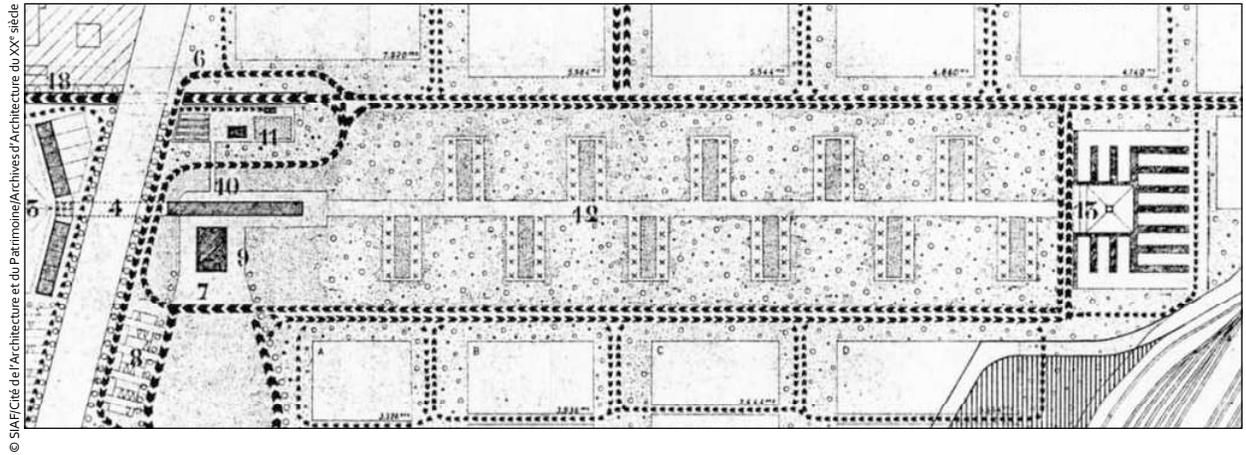
Plan d'ensemble du projet du 24 décembre 1958, rectifié le 30 janvier 1960,  
R. Auzelle et R. Gervaise architectes.



L'importance prise par l'ossuaire-nécrologe, dont la forme « appienne » est unique dans les projets de R. Auzelle, tient au statut social des habitants: une masse d'ouvriers qui peut prétendre au renouvellement permanent des concessions temporaires. La clairvoyance du Baron Haussmann est alors régulièrement rappelée dans les courriers et notes de présentation: comment assurer des sépultures décentes et s'approcher de la perpétuité pour tous? L'ossuaire-nécrologe devient pour la première fois l'héritier des grands principes inaboutis du XIX<sup>e</sup> siècle. L'espace nécrologique proprement dit est formé d'une simple croisée de murs protégée par une plateforme carrée en béton. Chaque face correspond à une année (soit 2 750 noms). Les onze nécrologes bordant l'allée sont implantés au-dessus de l'ossuaire dont la fosse est recouverte de gazon.

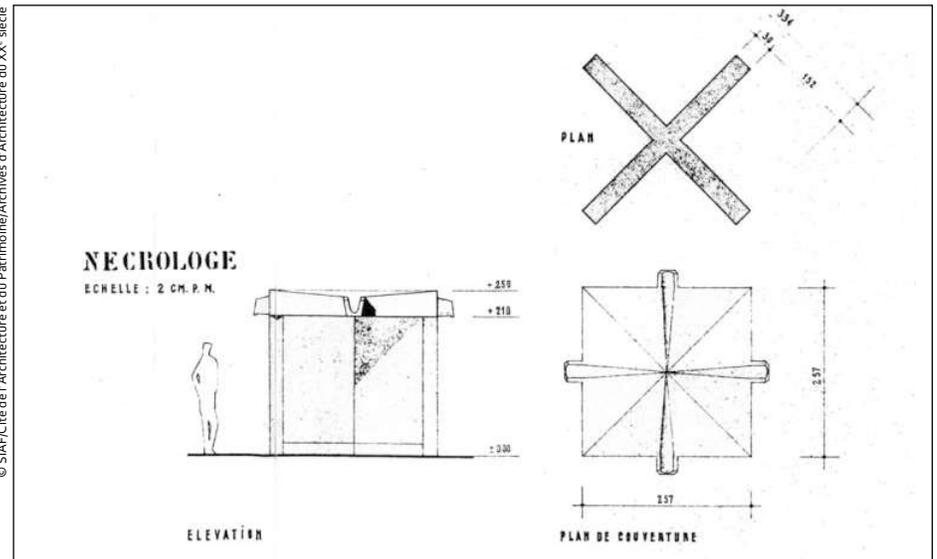
## Études de 1958 et 1960

Projet pour la séquence d'entrée principale.



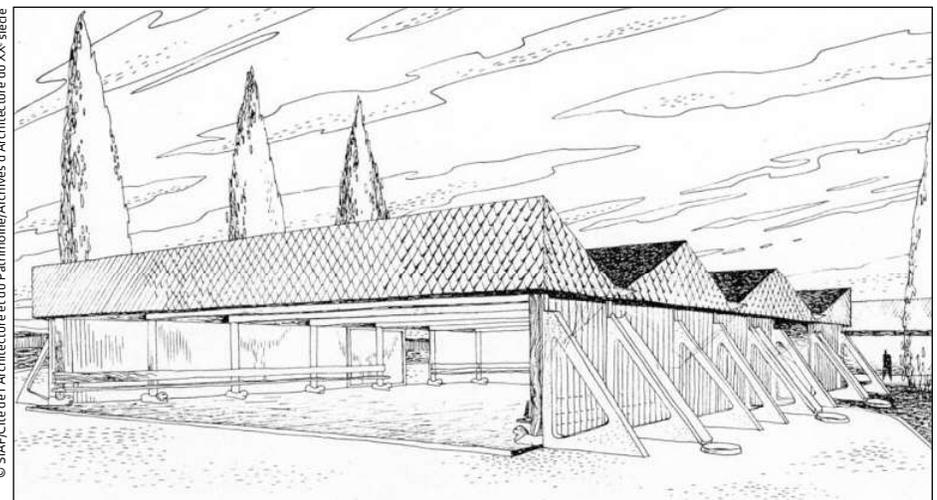
© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Projet pour le nécrologe



© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Projet pour la salle de cérémonies

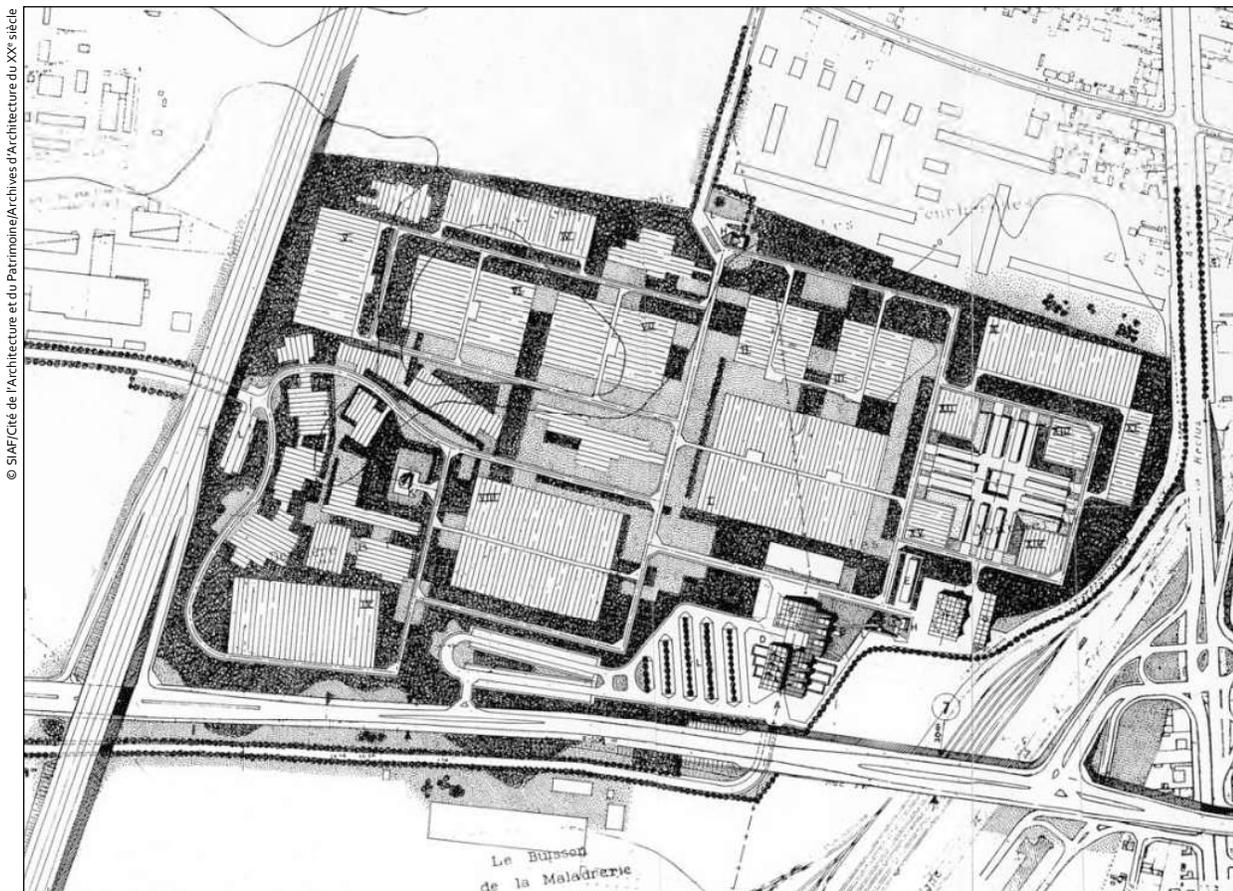


© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Les grands thèmes de l'abri collectif pérenne et de l'écoulement éphémère de l'eau sont en place mais ne sont pas formulés explicitement dans les notes de présentation. C'est en revanche la tradition et l'économie de la construction qui sont mises en avant. Les grandes portées de 20 m en bois sont, à cette époque, plus économiques que le béton. La « tradition » ne semble pas tout à fait métropolitaine, comme en témoignent les lions de pierre qui protègent les pieds des poteaux. Il est possible que le séjour à Papeete, pour élaborer le plan directeur de l'île (1950), soit à l'origine de cette marque exotique. Pour la première fois apparaît également le revêtement d'ardoise.

En 1965, les emprises réservées au cimetière sont reconfigurées et imposent une nouvelle composition d'ensemble. La pression du réseau routier (projet d'axe nord sud), le passage de cinq lignes à haute tension, à l'ouest du site, et l'implantation au Nord-Est d'un grand ensemble de logements conditionnent de plus en plus le projet qui se densifie. Les limites sont largement plantées pour isoler le programme. La recherche d'une forte densité, rationalisée, est clairement lisible avec les carrés de sépultures et le nouvel ossuaire regroupé avec un ensemble d'enfeus. Les conditions géologiques pèsent évidemment d'un poids considérable dans cette évolution. Les grands travaux périphériques faciliteront la mise en œuvre des remblais sous forme de décharge contrôlée. Toute la composition n'est pourtant pas encore ordonnée par la grille de 7 x 7m. Il s'agit plus d'un collage réalisé à partir des aires de sépultures expérimentées à Clamart, d'un paysage pittoresque que le réseau primaire de distribution commence pourtant à contraindre. Néanmoins, le principe des clairières rationalisées est déjà en place et a fait l'objet de planches systématiques dans l'ouvrage *Dernières demeures*. La visée pratique de ce livre, et plus largement des publications architecturales et urbaines d'Auzelle, est clairement lisible à partir des dossiers d'avant-projet. Ainsi, le plan de l'avant-projet de 1965 est exactement celui qui est publié dans *Dernières demeures* la même année.

Plan d'ensemble. Avant-projet, septembre 1965,  
R. Auzelle et P. Lery architectes

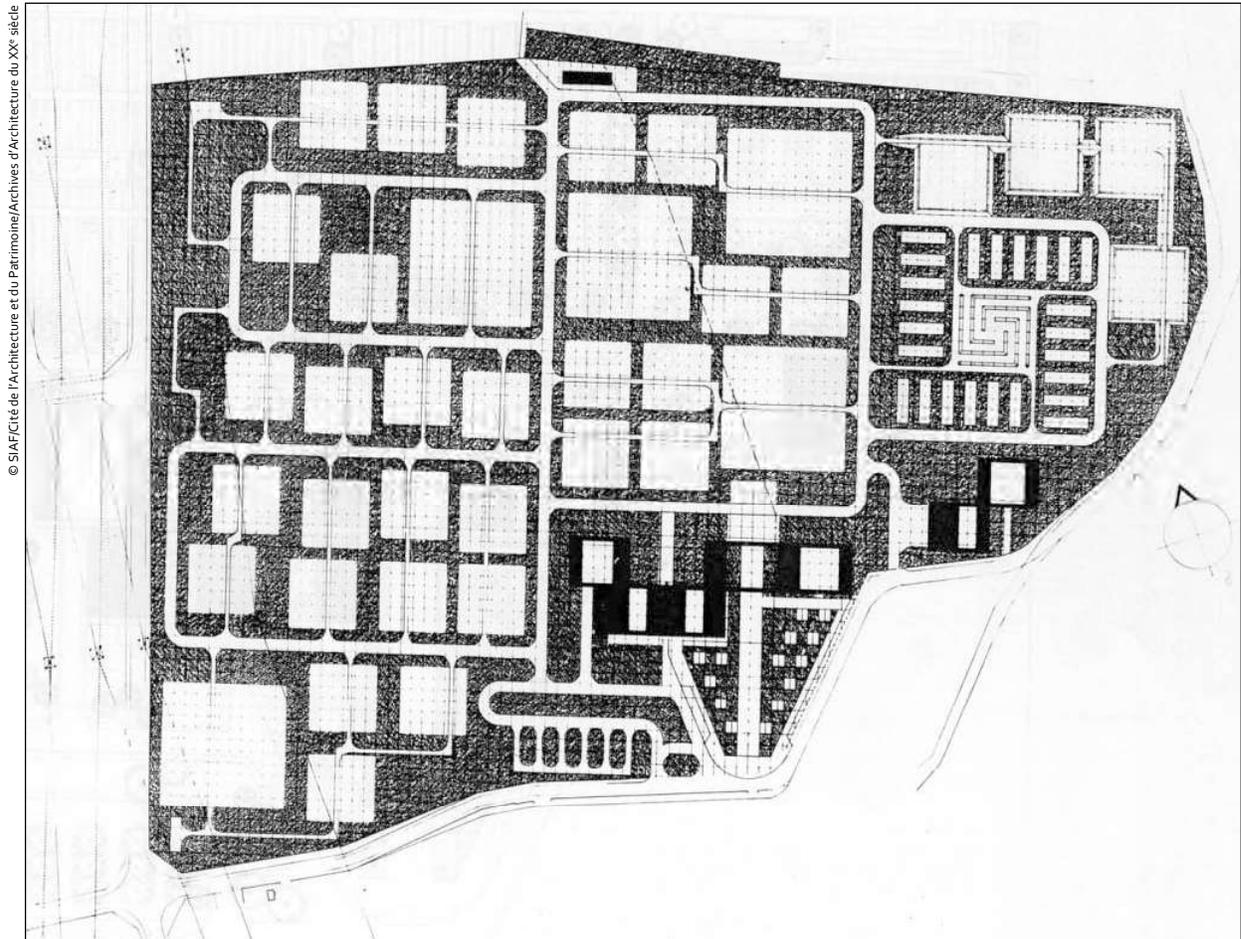


© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Dans l'avant-projet de juin 1970, le principe d'une grande esplanade se stabilise sous une forme plus minérale. La série des bâtiments de services constitue un front bâti discontinu qui masque les aires d'inhumation. Les groupes de bâtiments intègrent des patios qui permettent un apport de lumière diversifié que le travail en coupe enrichira.

La structure végétale va être progressivement renforcée, le cimetière devant de plus en plus intégrer une possible occupation en parc de proximité pour les nouveaux grands ensembles. Mais la voirie est déjà dimensionnée à minima et les aires d'inhumation orthogonales assurent une parfaite exploitation du terrain. Plan d'ensemble, bâti, voies, aires de sépultures sont tous ordonnés par la trame de 7 m.

**Plan d'ensemble, organisé par la trame de 7 m par 7 m. Avant-projet, juin 1970,  
R. Auzelle et P. Lery architectes**



## Le projet final de 1971

Le projet définitif, essentiellement connu grâce au dossier d'adjudication d'octobre 1971 (les archives correspondant à la phase d'exécution n'ayant pas été retrouvées à ce jour), porte sur une surface de 25 hectares (251 400 m<sup>2</sup>) dont les deux tiers (160 700 m<sup>2</sup>) correspondent à la première tranche de réalisation<sup>6</sup>. Le programme prévoit la réalisation de 9 380 sépultures comprenant 1 410 enfeus et 7 970 sépultures traditionnelles (7 470 tombes en rangées, 340 tombes par groupes de 5 dans le cimetière paysager, 160 tombes isolées). Le dépositaire et les ossuaires individualisés comportent respectivement 94 et 2 400 cases. L'ossuaire collectif dispose de 600 m<sup>3</sup>.

## Les aires d'inhumation

Le mode de composition adopté manifeste une volonté évidente d'organiser la nécropole selon un schéma rigoureux. La trame unitaire de 7m X 7m régit l'ensemble du système. Elle permet d'inscrire la composition dans une parcelle à la configuration complexe et confère au parcours une régularité qui détonne dans un tissu urbain qui devait être traversé de tous côtés par des voies de circulations rapides. Mais, la singularité du cimetière des Joncherolles réside surtout dans le dispositif mis en place pour les aires d'inhumation. Les concessions sont réparties sur des levées de terre dont la surélévation est franchement affirmée. Les talus périphériques sont engazonnés et plantés régulièrement à leur sommet de haies, arbustes ou d'arbres. Chaque champ mortuaire forme un tronc de pyramide accessible aux véhicules de service par des rampes qui accusent un « contraste avec la végétation des talus par un traitement simple mais monumental »<sup>7</sup>. Seules quelques sépultures sont dispersées dans la végétation.

Ce choix de composition est dicté par les contraintes géologiques. Robert Auzelle, fort de son expérience du secteur de La Défense (comme urbaniste-conseil), opte pour une solution industrielle massive et le recours à un mode de sépulture qu'il a toujours rejeté : des caveaux de béton dont les rangées sont simplement posées sur le sol naturel. En remblayant les aires d'inhumation sur une hauteur de 2,50 à 3 mètres environ, il est possible de ne réaliser qu'un drainage superficiel du sol naturel<sup>8</sup>. L'économie est assurée à condition « d'offrir des possibilités de décharges contrôlées à des entreprises routières travaillant dans le secteur »<sup>9</sup>. Un carré expérimental réalisé avec des caveaux préfabriqués qu'Auzelle met au point avec l'entreprise Weser, où seules les allées sont remblayées, confirme rapidement la viabilité du système. Pour éviter la monotonie et l'aspect déplaisant des champs de sépultures traditionnels, l'architecte crée donc des aires d'inhumation indépendantes, contenues dans une ossature puissante renforcée par les voies du réseau primaire. En les surélevant, il modifie totalement la perception du cimetière depuis la voirie. Le visiteur qui traverse la nécropole se trouve ainsi dans l'impossibilité de distinguer les monuments funéraires. « La surélévation des aires d'inhumation crée des vallonnements naturels qui dissimulent les tombes grâce aux plantations se développant de part et d'autres du réseau primaire »<sup>10</sup>. Seuls des tumuli couverts de végétation s'offrent à son regard. Le parcours élaboré est d'une simplicité exemplaire et ne peut être réduit à un simple jeu formel sur la division du carré. Le recours à la trame s'affirme comme un moyen efficace pour conquérir le site et le fractionner en unités autonomes. Le traitement architectural et paysager spécifique du secteur d'enfeus et d'ossuaires atténue l'homogénéité du tracé. La surélévation de leurs sols et de leurs volumes est ainsi mise en valeur par des plantations de peupliers d'Italie ou robusta qui contribuent à l'assèchement du terrain.

Pourtant, à l'usage, le système révèle certaines contraintes. Les réseaux secondaires et tertiaires (1,10 ou 1,65 m de large) qui distribuent les divisions doivent permettre respectivement la distribution automobile et le portage des cercueils sur une distance maximale réglementaire de 35 à 40 mètres. Mais la largeur des rampes, qui ne respecte pas le rayon de giration d'un véhicule funéraire ordinaire, occasionne de nombreux dégâts sur les murs et les carrosseries et perturbe le recueillement des cortèges. Ce désordre est moins dû à une erreur de conception qu'à l'échec de la mise en place d'un mode spécifique de transport au sein de la nécropole. Comme à Clamart, et avec aussi peu de succès, Auzelle prévoyait l'emploi de véhicules électriques semblables à ceux utilisés à l'époque dans les aéroports (tracteur T22S). Silencieux, lents, non polluants, inodores et d'un encombrement réduit, ils évitent de perturber l'échelle du paysage et sont parfaitement adaptés au calme silencieux des cérémonies. Selon lui, leur exploitation est aussi justifiée par le caractère intercommunal du cimetière, donc l'éloignement des communes, qui doit conduire à l'organisation de cérémonies nouvelles lorsque les familles, venues de régions diverses, se réunissent à l'entrée de la nécropole. Les professionnels se sont toujours opposés à la rupture de charge qu'imposait l'emploi de ces véhicules et ont toujours défendu la nécessité de se rendre, avec leurs propres véhicules au plus près des sépultures.

6- Hors acquisition, le montant de cette tranche s'élève à 30 millions de frs. (valeur 1970). 10% sont financés par une subvention du district de la région parisienne, les 90% restants permettent d'accéder aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le regroupement de communes représente 350 000 habitants et les participations sont fixées « proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune, de même que la répartition des concessions. » Sources chiffrées extraites de : Anonyme, « Aménagement du cimetière intercommunal des Joncherolles (Seine-St-Denis) », extrait d'*Expomat-Actualités*, n° 48, décembre 1974, p. 1. Cet article de 8 pages, très détaillé sur l'organisation et les aléas du chantier, présente l'ensemble des entreprises ayant participé à la réalisation.

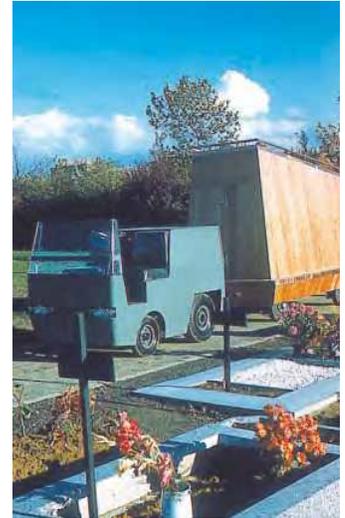
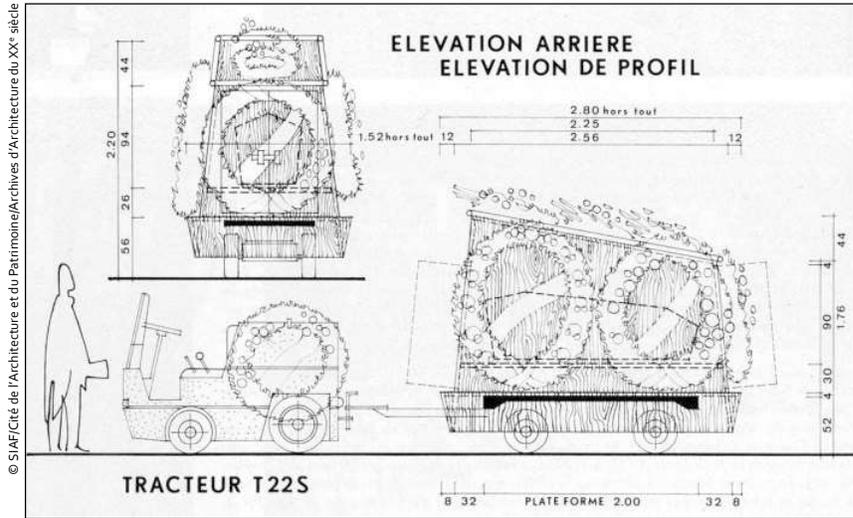
7- Texte 1, *op. cit.*, p. 4.

8- Cette méthode, courante pour les terrains plats de Hollande et d'Allemagne du Nord, semble utilisée ici pour la première fois en France. Elle impose un décapage général de la terre végétale, dont la profondeur varie selon les aires d'inhumation (0,10 m), la voirie (0,53 m) et le reste du terrain (0,23 m), et son stockage sur le site à l'emplacement de la 2<sup>e</sup> tranche. Le drainage est ramifié en arêtes de poisson espacées de 10 m et enterrées de 0,50 m. 200 000 m<sup>3</sup> de remblais ont été réalisés en 14 mois. Voir à ce sujet : l'Extrait d'*Expomat-Actualités*, *op. cit.*, pp. 2-3.

9- Texte 1, *op. cit.*, p. 2.

10- Texte complété pour *Friedhof und Denkmal*, *op. cit.*, p. 1.

Fourgon prévu pour le cimetière de Clamart. Élévations et photos (cl. R. Auzelle)

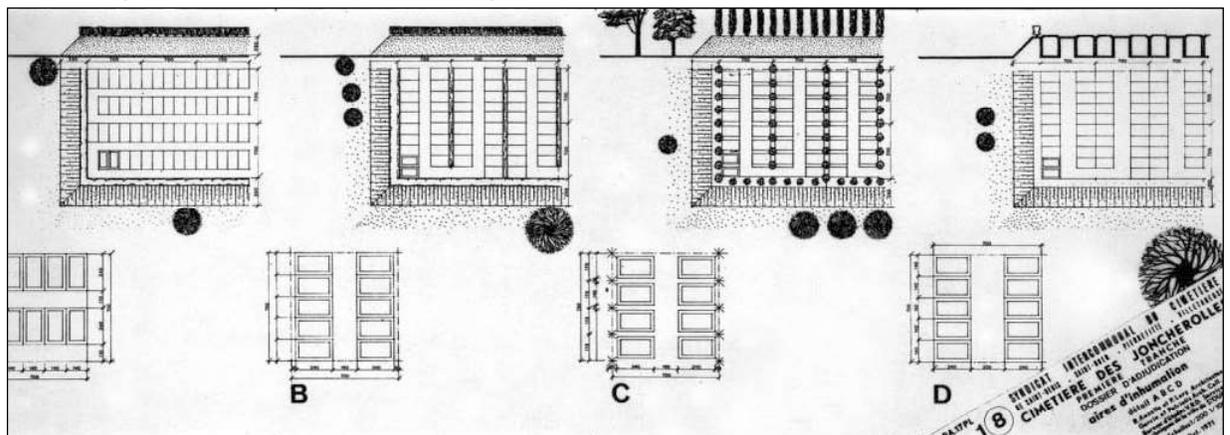


Plans et coupes. Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch. octobre 1971



Vue d'une aire de sépulture avant réalisation des voies et des plantations.  
Avril 1974. Cliché R. Auzelle

Plans et coupes. Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch. octobre 1971

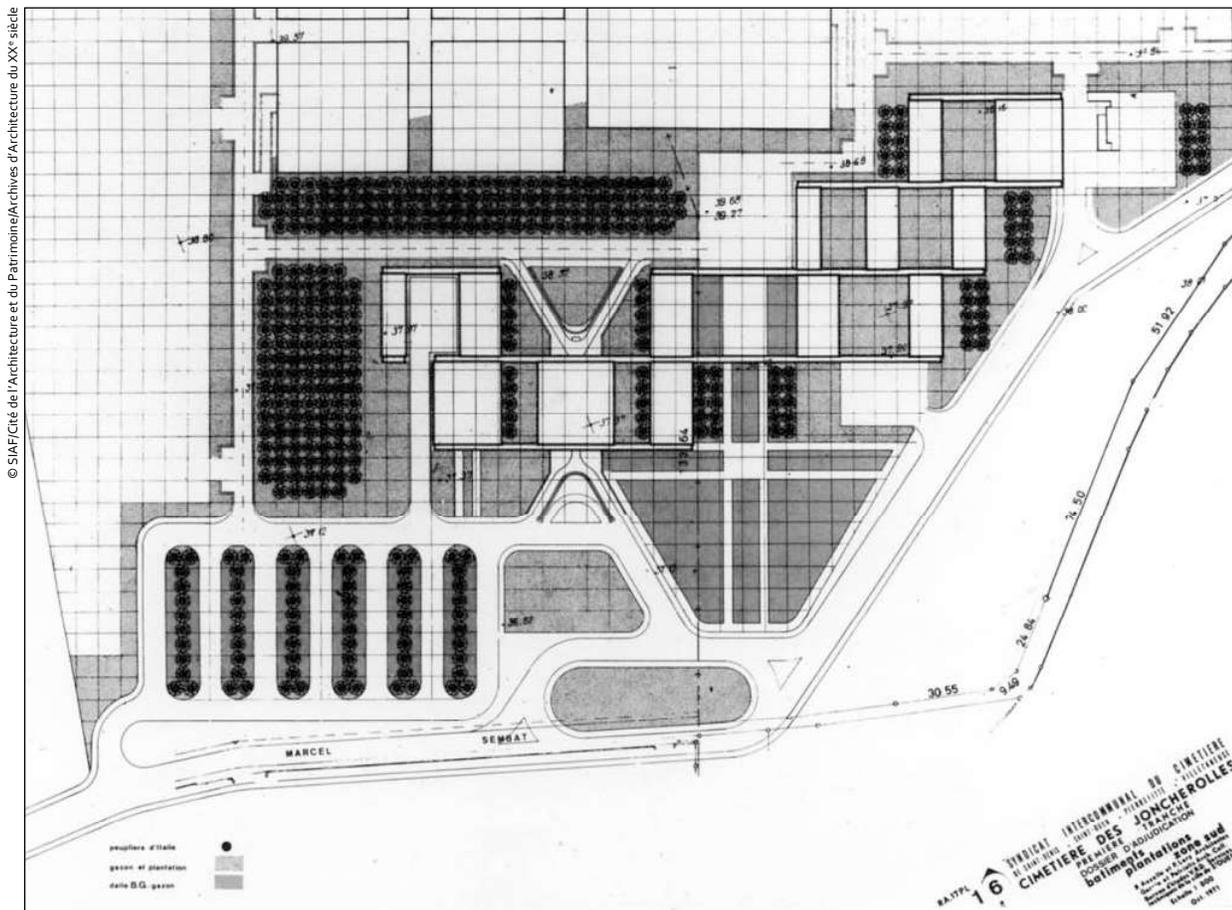


## Séquence d'entrée

L'ensemble funéraire est raccordé aux deux grands axes routiers les plus proches, la RN 1 et la départementale 24. Un monument collectif, œuvre du sculpteur Maurice Calka, auteur du cippe monumental de Clamart, signale sa présence depuis la route. Implantées dans l'axe du cheminement piétonnier, les Trois Parques (Clotho, Lachésis et Atropos) filent, dévident et tranchent le fil des vies humaines et désignent métaphoriquement la vie, la destinée et la mort.

La disposition de la séquence d'entrée ne présente pas de différence notable avec les options retenues dans les projets antérieurs. La végétation isole le site et s'articule au bâti formant masque à l'entrée. Les grands alignements de peupliers contrastent avec l'horizontalité du site et du bâti. Les principales composantes du programme (un crématorium, une salle de cérémonie omniculture, un funérarium et ses annexes, les locaux de la conservation et du syndicat, six boutiques de commerces funéraires, des locaux de service, onze logements) sont groupées, au sud du terrain, derrière une esplanade et des portiques, de béton et de brique. L'ensemble constitué dissimule la nécropole et forme une frontière symbolique prolongée, à l'est, par les ossuaires et enfeus. Dès l'entrée, le traitement architectural des masses, des façades et des matériaux donne aux édifices une cohérence et une unité.

Plan de détail de l'entrée. Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch.



## Crématorium et expression architecturale

Le crématorium est le seul édifice qui, par son caractère monumental, se distingue de l'ensemble. C'est le second équipement de ce type réalisé en région parisienne après celui du Père-Lachaise. Il se développe sur deux niveaux abritant chacun une salle omniculture et marque, à l'échelle de la composition d'ensemble, une inflexion verticale accompagnée par les peupliers. Le rez-de-chaussée, à demi enterré, est réservé aux crémations et se compose d'une nef centrale

flanquée de collatéraux et d'une abside où sont installés les locaux d'incinération. Un espace de transition isole l'aire des cérémonies de deux salles d'attente pour les familles, du crématoire et de ses pièces de service. Sur les bas cotés, derrière une colonnade, des serres abritant des plantes aquatiques adoucissent l'atmosphère du lieu. L'ensemble est largement ouvert sur l'extérieur pour améliorer les conditions d'attente de la crémation. Des trémies, aménagées à l'étage supérieur, mettent en relation visuelle les deux salles et renforcent l'éclairage latéral de la salle basse.

À l'étage, accessible par des rampes extérieures, se trouve la seconde salle omniculture éclairée par les larges baies vitrées des façades latérales. La lumière est ici un élément structurant qui définit l'espace et fait vibrer les matériaux. L'emploi de vitraux, qu'Auzelle avait déjà étudié pour la chapelle de Nevers, enrichit cette recherche sur la vibration. Sa couverture est réalisée par des poutres industrielles, de type coques H. P. (brevet Silberkuhl) de 27 m de portée sur 2,70 m de large. Ces coques, employées à l'époque pour couvrir des entrepôts, usines et laboratoires, sont choisies pour leur économie et l'échelle de leur caractère monumental. Le module de 2,70 est d'ailleurs repris pour l'ensemble des galeries de distribution. Aucune référence n'est faite à l'environnement industriel du site pour justifier ce choix, seul domine « la volonté d'exister en soi » que l'on retrouve à Valenton. Le cimetière s'affirme dans une puissante autarcie. Il reste que le choix structurel prolonge les études engagées douze ans plus tôt sur les grandes portées des charpentes en bois.

La « fonction d'abri » est mise en valeur « par l'adjonction de closoirs comportant des gargouilles déversant l'eau des coques dans un large chéneau constituant à la fois un portique et contribuant à l'étalement des murs porteurs »<sup>11</sup>. Ce choix constructif à caractère industriel n'est sans doute pas étranger aux options générales adoptées pour les sépultures. Il induit aussi une extension de la préfabrication puisque le respect du planning de pose des coques conduit les architectes à étudier, avec l'entreprise industrielle, « la préfabrication des éléments en briques se décomposant en poteaux et allèges de différentes hauteurs »<sup>12</sup>. Leur articulation aux portiques est réalisée par des couvre-joints en cuivre, en forme de goutte d'eau de 1,13 m de hauteur. Pour Auzelle, c'est de cette rencontre de techniques et de matériaux (coques de béton précontraint, briques traditionnelles et cuivre) qu'émane la qualité architecturale et l'unité des édifices.

La « vigueur et la vitalité » de l'architecture s'opposent, comme cela avait déjà été le cas à Clamart, à l'expression puissante de l'écoulement de l'eau - donc du temps et du caractère inexorable de la mort - qui jaillit des gargouilles placées à l'extrémité des poutres. De larges chéneaux massifs, portés par des poteaux en béton, forment le portique monumental de la salle et la couverture des galeries<sup>13</sup>. « Par temps de pluie, l'architecture s'anime : les multiples gargouilles (144 pour les coques, 19 pour les chéneaux) traduisent par leurs débits plus ou moins violents la force des averses ».<sup>14</sup>

La composition des salles évoque le thème de la destinée que suggère un parcours ponctué de symboles se rapportant aux éléments naturels comme le feu, la terre et l'eau. La participation d'artistes renforce cette expression symbolique : le peintre Atila Biro conçoit les cartons des mosaïques intérieures et extérieures de la salle omniculture et le sculpteur Pierre Sabatier, qui collaborera aussi à Valenton, réalise les portes d'entrée monumentales en lave émaillée et les portes intérieures, dites « portes de l'Au-delà », dont le métal argenté et rugueux s'oppose aux autres matériaux plus austères. De son côté, Auzelle dessinera le mobilier en chêne (ambon, autel, et bancs empilables, ainsi que les chariots permettant de déplacer les cercueils pendant les cérémonies). Les mêmes formes sont adoptées pour le cimetière de Valenton.

Claude Henri Rocquet donne une synthèse poétique remarquable de cette architecture :

« C'est ici le temple du passage. Nul ne l'habite.  
Les jours de pluie, les torrents du ciel surgissent par la bouche de son toit.  
Nul deux fois ne pleure au bord du même fleuve.  
Au centre, le soleil absolu d'un feu.  
Puis à la terre et au vent sans visage on fait remise de la cendre. »<sup>15</sup>

11- Texte 1, *op. cit.*, p. 2.

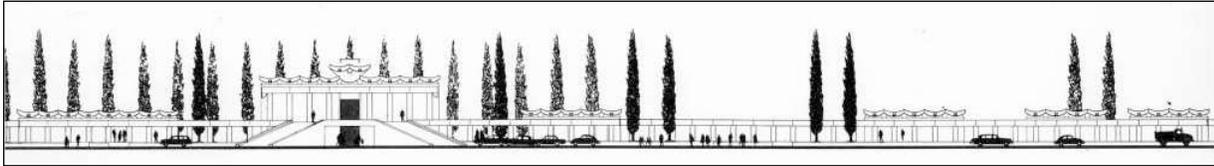
12- *Ibidem*. C'est pour réduire le temps d'immobilisation des grues et l'exposition des poteaux aux intempéries que la préfabrication est étendue. Bien que le système ne semble pas adapté à la brique utilisée, il semble qu'il a donné des résultats satisfaisants. Extrait d'*Expomat-Actualités, op. cit.*, pp. 6-7.

13- Les chéneaux mesurent 2,65 m de large par 0,80 m de haut. C'est près de 200 éléments, variant de 2,73 à 5,46 m, qui ont été préfabriqués sur le chantier.

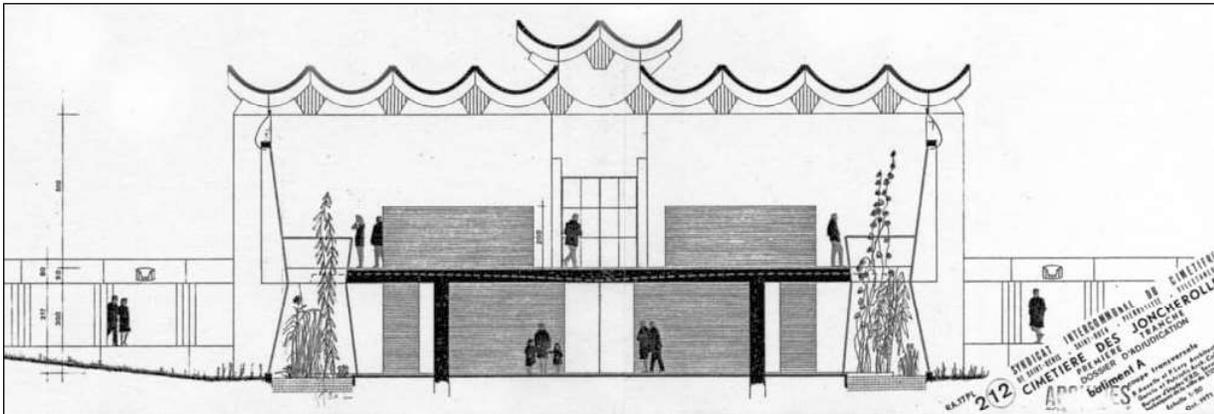
14- *Ibidem*, p. 3.

15- Claude Henri Rocquet, « architecture évoquée », in Robert Auzelle, *À la mesure des hommes*, Paris, Académie d'Architecture actualités - éd. Charles Massin, s. d. (1980), p. 284.

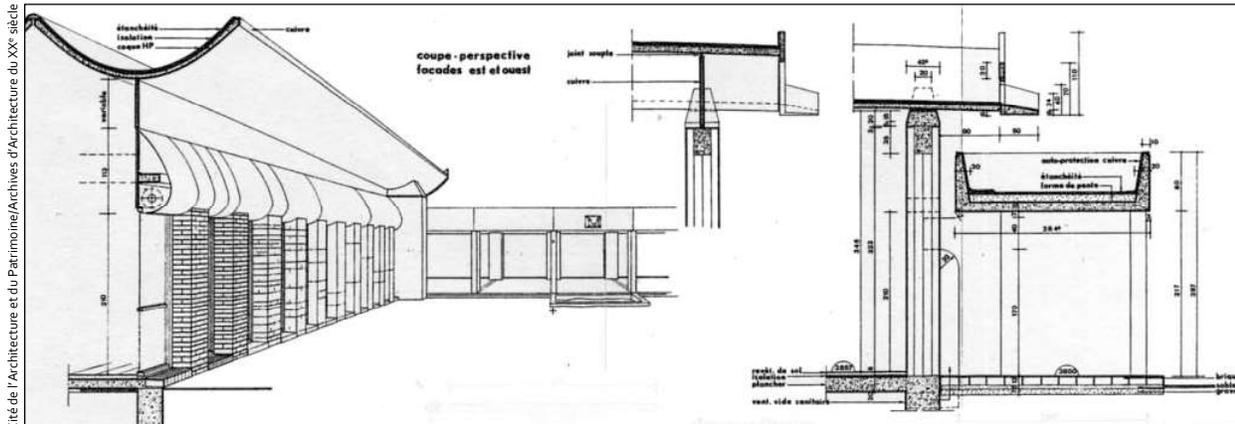
Élévation générale. Dossier d'adjudication, octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch.



Coupe transversale sur les salles de cérémonies superposées.

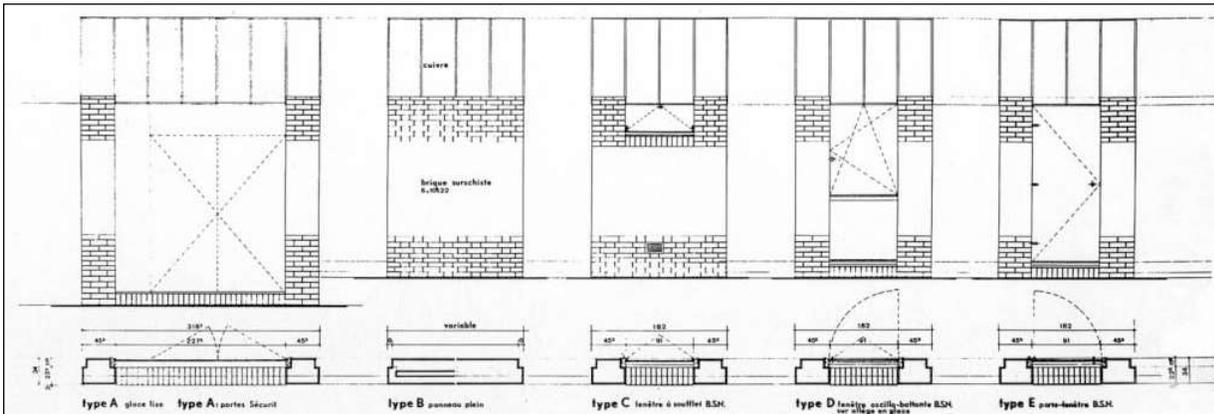


Planches de détails constructifs. Mai 1972, R. Auzelle et P. Lery arch.



© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Détails murs. Mai 1972, R. Auzelle et P. Lery arch.





Vue aérienne des bâtiments d'entrée et des aires d'inhumation



Vue de la salle et des trois Parques, œuvre de Maurice Calca

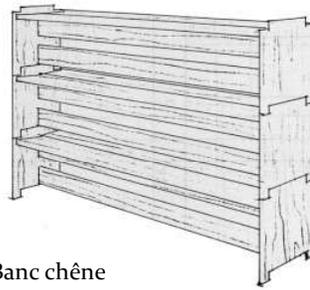


Les portes de Pierre Sabatier

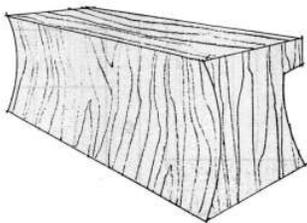
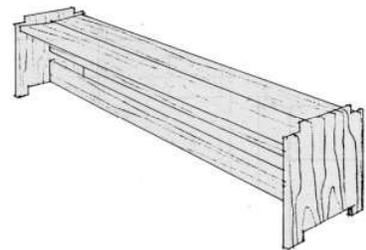


Les portes de Pierre Sabatier

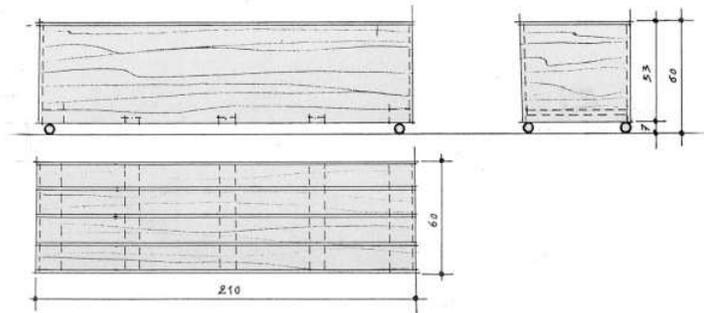
Mobilier dessiné par R. Auzelle.



Banc chêne



Ambon et autel



Chariot chêne

## Enfeus et ossuaire

Le même thème structurel est adopté pour les enfeus et l'ossuaire semi-enterrés. Les enfeus, également expérimentés par Auzelle à Clamart, Valenton et Montfort-L'amaury, sont formés de murs épais recouverts de végétation. Ils entourent l'ossuaire sur une trame carrée et sont destinés aux inhumations en service ordinaire pour cinq ans. Les ossuaires collectifs reçoivent les restes des enfeus et ceux relevés des concessions, alors que les ossuaires individualisés offrent aux familles qui le souhaitent « une certaine perpétuation du souvenir »<sup>16</sup>. Cet ensemble est sans doute la composante la plus importante du projet après le crématorium. Le parti affirme un « total dépouillement », le triple étage de coques de longueurs variées, présentées sous des angles différents, « accroît encore la puissance d'expression de cet ensemble d'une conception très particulière »<sup>17</sup>. Le rassemblement perpétuel des restes des sépultures dans un lieu unique exprime la communauté des morts à l'échelle des cinq communes. C'est aussi une compression ultime des temporalités de la mémoire et de la décomposition qu'Auzelle spatialise.

La spirale est un thème récurrent des ossuaires d'Auzelle. On peut d'ailleurs considérer celui des Joncherolles comme une adaptation inversée de la solution prévue, mais non réalisée, pour Nevers. Dans cet ensemble très minéral les effets de formes, d'ombres et de lumières sont mis en scène. La double courbure des coques préfabriquées est accusée par l'alignement des boîtes à ossements et des piliers. Aux extrémités des coques, des parois verticales retiennent les eaux qui se déversent par des gargouilles. Là encore la thématique de l'eau opposée à la puissance de l'architecture en béton est récurrente, de Clamart à Montfort-l'Amaury.

Claude-Henri Roquet écrira à propos de cette architecture et du dodécaèdre :

« La mort n'était pas la nuit mais l'aube.  
J'eus affaire à des juges plus anciens que l'Égypte.  
Les cornes et la bouche de leur masque se tournèrent ensemble vers mon cœur.  
Mon cœur, fragile et vivant comme un oiseau, courage !  
Puisqu'il te faut traverser seul un désert de glace »<sup>18</sup>.

Au cœur de l'édifice, un monument collectif, désignant l'emplacement de l'hypogée, matérialise « l'apport des générations au fond commun du savoir de l'humanité »<sup>19</sup>. Ce monument prend la forme d'un dodécaèdre, le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global »<sup>20</sup>. Ce dodécaèdre est composé de volumes homothétiques : la structure du premier, formée d'arêtes en acier inoxydable, enveloppe le second, un volume en granit noir de Suède taillé dans la masse. L'ensemble, posé au centre du patio sur un socle de granit noir sur lequel s'écoule une légère nappe d'eau, exprime « l'imbrication et le dialogue de la forme matérielle et éphémère et de la pensée résiduelle qui se transmet à travers les générations ». Mais comme le précise R. Auzelle cette « représentation du matériel et du spirituel peut être interprétée différemment »<sup>21</sup>. C'est ce qu'il propose dans son premier texte de présentation lorsqu'il privilégie la « volonté d'expression du dedans et du dehors et [la] matérialisation des contraintes »<sup>22</sup>. Visible de la plate-forme supérieure des ossuaires individuels, le monument est accessible, en contrebas, par quatre escaliers très étroits. Auzelle fera réaliser une petite maquette de ce monument qu'il suspendra au plafond de son bureau. Vanité contemporaine qui côtoie celle qu'il commande au peintre G. Rohner et dont il dicte lui-même le programme : « crâne, miroir, fil d'eau claire fuyant le cristal d'un verre, un livre et la trame d'un espace »<sup>23</sup>.

16- *Ibidem*, p. 2.

17- Texte 2, *op. cit.*, p. 3.

18- Claude Henri Roquet, « architecture évoquée », *op. cit.*, p. 286.

19- Robert Auzelle, *A la mesure des hommes*, *op. cit.*, p. 45.

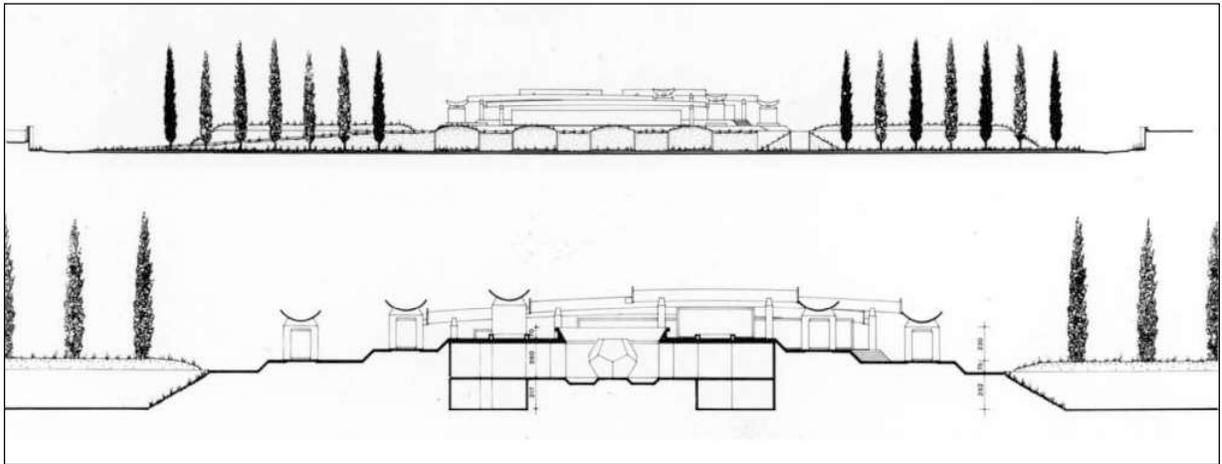
20- Texte 1, *op. cit.*, p. 3.

21- Texte 2, *op. cit.*, pp. 2-3.

22- Texte 1, *op. cit.*, p. 4.

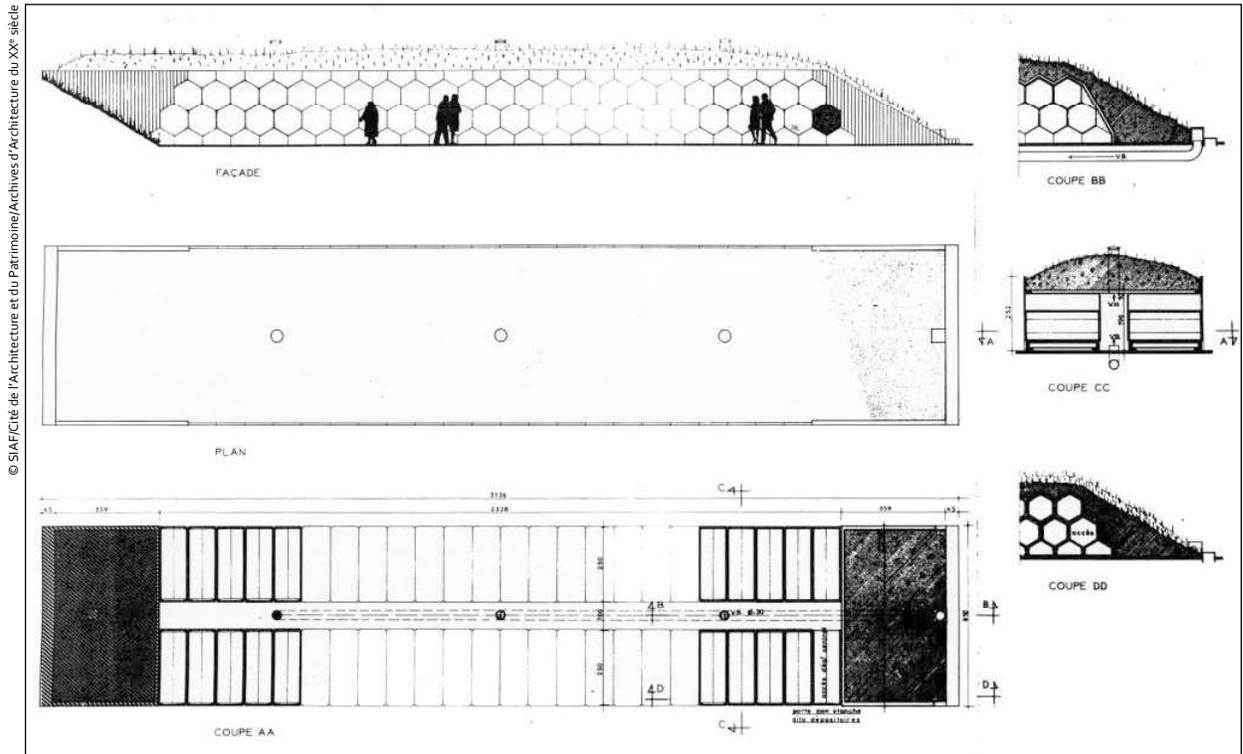
23- Claude Henri Roquet, « architecture évoquée », *op. cit.*, p. 266. C-H. Roquet souligne que cette nature morte est rouge et grise. Le dodécaèdre décline aussi la couleur : le gris et le noir.

Élévation et coupe sur l'ossuaire collectif, les cases d'ossuaires individuels et les enfeus. Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch.



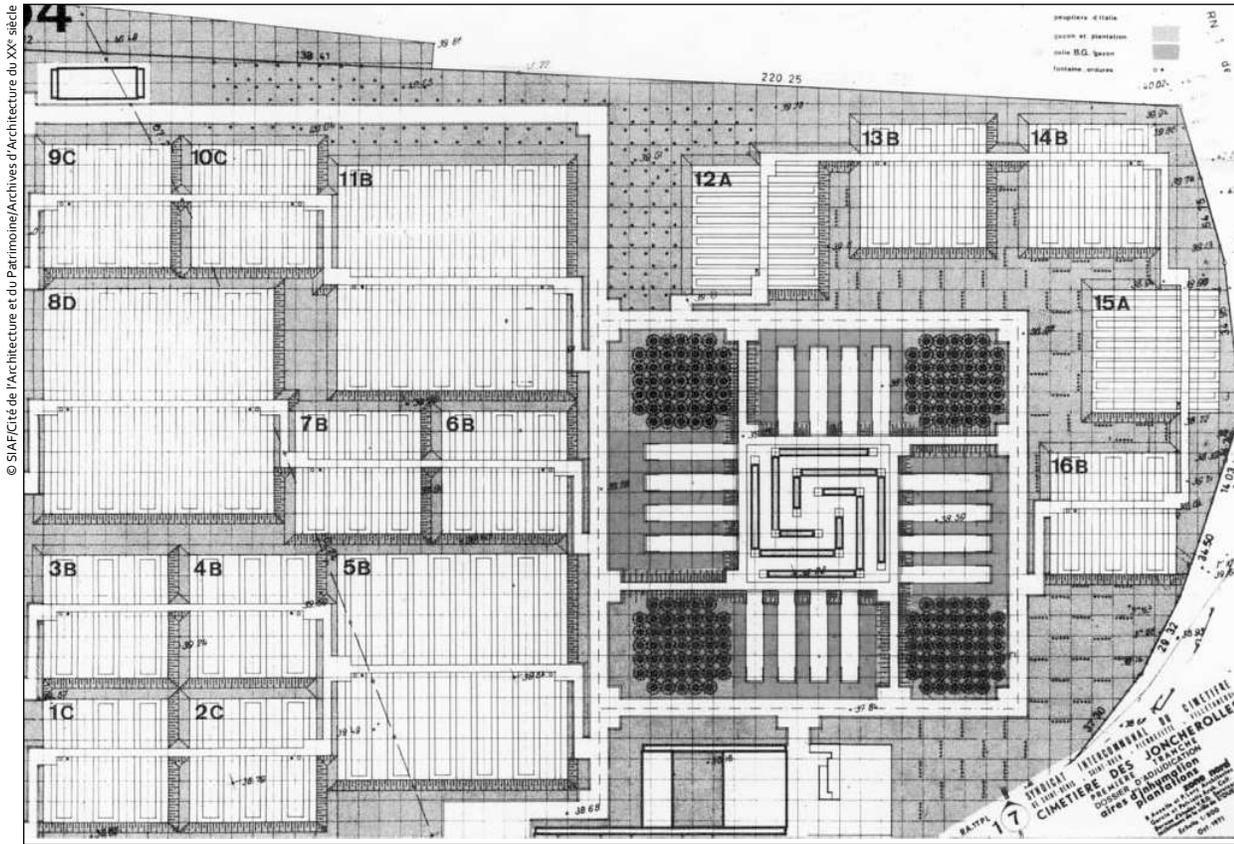
© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Élévation, plans et coupe partielle sur les enfeus. Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch. .

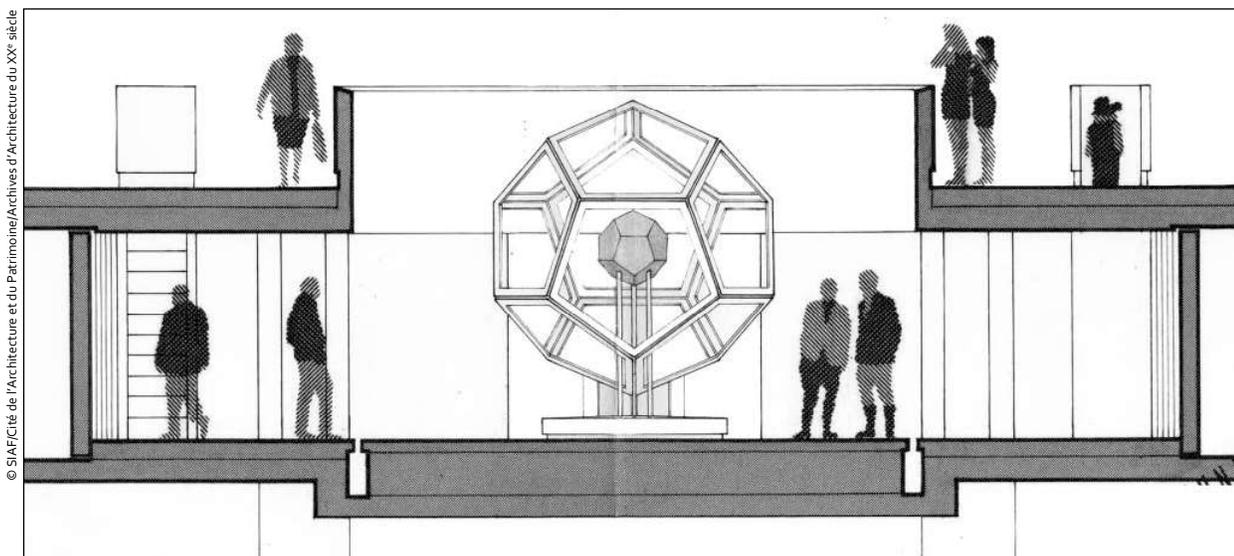


© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

Plan de détail des carrés d'inhumation, des enfeus et ossuaires. Quatre groupes de peupliers bordent ces derniers.  
 Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch.



Patio de l'ossuaire et dodécaèdre. Mai 1973, R. Auzelle et P. Lery arch.



Vue des enfeus en cours de réalisation (cliché de R. Auzelle du 21 mars 1974)



© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

La composition du cimetière témoigne encore aujourd'hui de toute la richesse spatiale et symbolique issue de l'industrialisation et d'une réelle capacité d'évolution dans le temps. Les caveaux en sursol tout comme les enfeus s'effacent aujourd'hui sous la végétation. Après avoir imposé de lourdes contraintes au projet, l'omniprésence de l'eau, inscrite dans la toponymie du lieu, devient un symbole continu et fuyant, une image de la mort, qui traverse le site et guide l'expression architecturale et paysagère. La concentration d'une double rangée de peupliers d'Italie, formant le jardin du souvenir à l'arrière du crématorium, témoigne encore de cette puissance allégorique<sup>24</sup>.

Le cimetière connaîtra plusieurs extensions successives (1995, 2001, 2009/2010) qui ne tiendront pas vraiment compte du projet global d'origine. En dehors du fait que ces divisions ne seront pas réalisées en sursol, c'est surtout dans le dessin des allées intérieures de la première extension que la différence est la plus notable. Ici le tracé géométrique et esthétique semble se référer à une autre tradition, plus proche de celle des jardins que de celle propre à l'histoire des cimetières. Le principe de distribution en étoile a également été adopté pour l'aménagement d'une division surélevé. Rappelons simplement qu'Auzelle a longtemps étudié l'organisation des rangées de sépulture et des divisions, puisant dans les acquis de son expérience de maître d'œuvre mais aussi largement dans les grandes références modernes européennes en matière de cimetière (allemandes et suisses plus particulièrement). Cela avait réduit les confusions entre jardin et cimetière et surtout conduit à des solutions simples, lisibles et économes en place et en entretien.

24- Pour une analyse sémiologique du cimetière des Joncherolles voir : Jean-Didier Urbain, « Cimetières du XX<sup>e</sup> siècle : enquête sur une disparition », *URBI*, V, 1982, pp. CVI-CXVI. L'auteur souligne l'ambiguïté inhérente à une entreprise plus large de dénégation de la mort inscrite dans la société mais aussi dans les postulats théoriques de R. Auzelle notamment sur les questions liées aux limites et au paysage végétal.

## Les extensions successives du cimetière intercommunal des Joncherolles

1

Extension 1995

2

2001 (carré musulman)

3

Extension 2009/2010

© InterAtlas 2008



# **DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**



# Insertion métropolitaine

## Un site enclavé

Le cimetière intercommunal des Joncherolles fait partie d'une série de grandes enclaves rendant difficiles les traversées nord sud et ouest est d'un vaste territoire s'étendant de Villetaneuse à Pierrefitte-sur-Seine.

À l'est, le cimetière est bordé par l'ex RN1 qui constitue aujourd'hui une coupure urbaine importante et ne permet pas d'assurer la desserte du cimetière. Grand axe de circulation du département, elle présente plus de nuisances que d'atouts (bruit, pollution...). Cependant, un projet de requalification de l'axe (insertion d'un tramway, piste cyclable et requalification de l'espace public de façade à façade), actuellement en cours, va transformer la situation urbaine du site permettant par la même occasion de rendre accessible et lisible le cimetière. Au sud, l'emprise SNCF de 17 ha rend impossible toutes traversées. À l'ouest, la présence d'une Zone d'Activité Économique (ZAE) et des jardins ouvriers contribuent à cet enclavement.

© InterAtlas 2008



## Un territoire en mutation

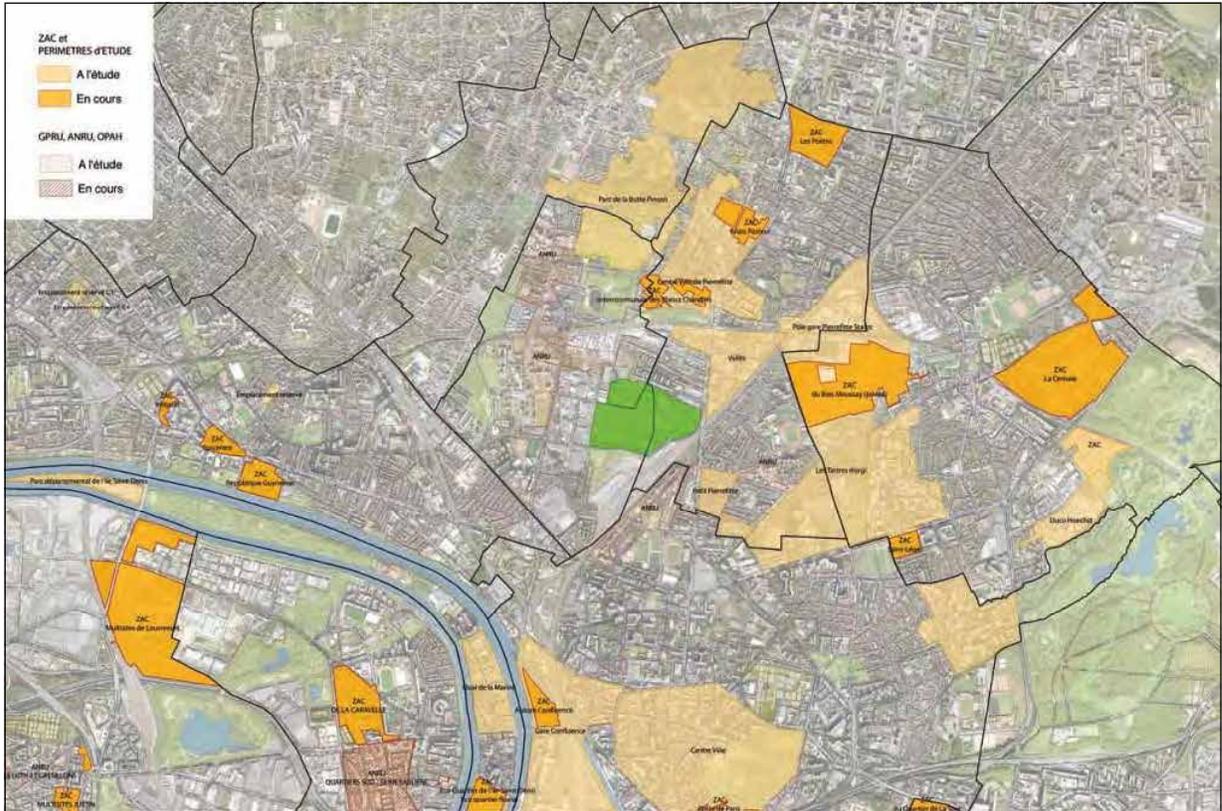
D'ici à 5 ans, ce territoire va être l'objet de nombreuses transformations dont il est essentiel de tenir compte pour les orientations d'aménagement à venir du cimetière intercommunal des Joncherolles. Les principaux projets situés à proximité du site sont :

- À l'ouest du cimetière, l'université Paris XIII, seul site universitaire d'Île-de-France non desservi par les transports en commun type métro et RER et bénéficiant de nombreuses réserves foncières, est l'objet de divers projets : création d'une nouvelle bibliothèque, de nouveaux bâtiments destinés à accueillir des logements étudiants...
- La cité Allende, à l'est de l'université, est en cours de réaménagement dans le cadre d'un programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). L'objectif majeur du projet est de permettre une meilleure accessibilité du site.
- La ZAE fait l'objet de projet de requalification, de création d'espace public (de nouvelles voiries est ouest et un petit tronçon nord sud ont été créés) et d'implantation de nouvelles entreprises (Véolia...) et d'activités (atelier de maintenance de la RATP...).
- Le projet de requalification de la rue Marcel-Semba, longeant la frange sud du cimetière, est aujourd'hui en cours de définition. Ce projet n'intègre pas le prolongement de cette rue, le chemin latéral. Cette liaison continue n'est pas une priorité pour Plaine Commune qui considère que le barreau essentiel permettant de relier les deux futures lignes de tramway est situé au nord du cimetière (RD25). Notons cependant, qu'au-delà des contraintes domaniales liées au statut de la voie (la rue Marcel-Semba est sur le territoire de Villetaneuse, le chemin latéral sur celui de Pierrefitte), il paraît essentiel de considérer cette voie comme une continuité entre deux axes structurants pour le territoire. À ce titre il pourrait s'intégrer dans un projet d'ensemble (voir également plus loin « les limites du cimetière »).
- Au sud du cimetière, la restructuration du site SNCF est très engagée. Un grand projet « Technicentre de Paris Nord, Grand Joncherolles » est en cours. Le siège du technicentre Paris-Nord, localisé à la Chapelle, a récemment été vendu. Toutes les activités et le personnel du site de la Chapelle seront donc délocalisés sur le site des Joncherolles. À terme, ce sont 400 employés de la SNCF qui travailleront sur ce site contre moins de 200 aujourd'hui.
- Enfin, des projets de création de lignes de transports en commun (T8 et T5) et d'une nouvelle gare, Villetaneuse-université, sur la future ligne de la tangentielle nord, permettront de désenclaver ce territoire et de le relier correctement au reste de la métropole. L'insertion de nouveaux transports en commun sur les axes importants de circulation du département permettra la requalification de plusieurs kilomètres d'espaces publics (requalification de façade à façade des axes concernés, insertion d'un tramway et de piste cyclable lorsque la situation urbaine le permet...) améliorant ainsi considérablement l'environnement urbain des communes traversées par ces projets. Ces dynamiques auront un effet de levier sur ces territoires relativement peu denses. Certaines sont d'ores et déjà amorcées : Au sud du cimetière communal de Villetaneuse, un projet de construction de 50 logements est en cours. À proximité, le parc de loisir et le centre nautique pourraient également être amenés à muter sur le long terme.

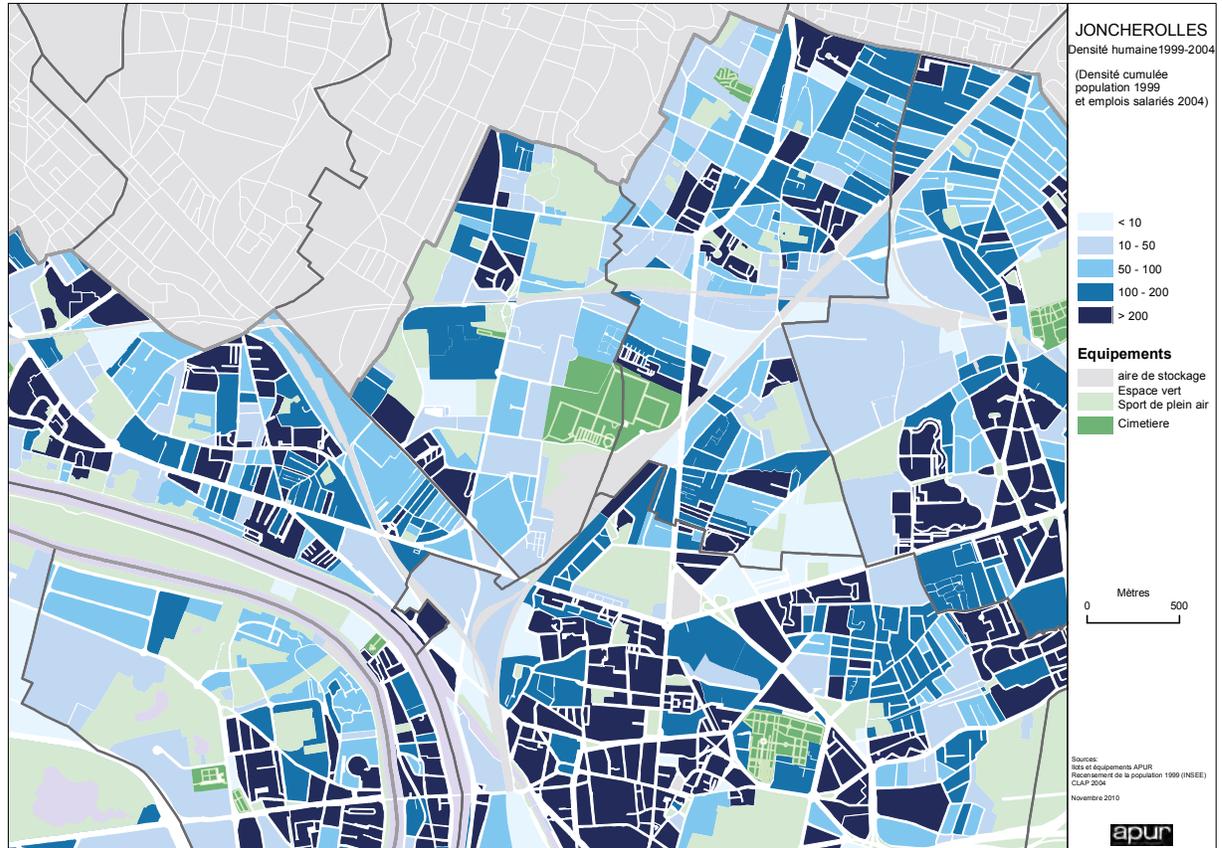
Cet état des lieux des mutations en cours sur les territoires de Villetaneuse et de Pierrefitte-sur-Seine rend compte d'un environnement en profond bouleversement. Ces transformations peuvent se révéler être des opportunités pour le cimetière intercommunal des Joncherolles, permettant ainsi de l'inscrire dans un nouveau tissu urbain, en le rendant visible et accessible, lui permettant ainsi de jouer un rôle à part entière dans ces territoires en mutation.

Ci-contre, la carte des densités permet de situer les lieux importants de population et d'emploi au nord et à l'est du cimetière. Les projets en cours au sud et à l'ouest du site vont accroître à court et moyen termes ces densités.

### Carte des mutations



### Carte des densités humaines



# Une accessibilité en évolution

## • Aujourd'hui : un site mal desservi par les transports en commun

Des cartes d'accessibilité en cheminement réel ont été réalisées à partir des différents accès du cimetière pour permettre de mesurer les distances moyennes que doit parcourir un piéton pour rejoindre un arrêt de transport en commun. Les distances habituellement utilisées pour ce type d'étude sont 300 mètres parcourus pour rejoindre un arrêt de bus, 500 m pour le métro et 700 m pour le RER.

Cette analyse a permis de mettre en évidence, que le cimetière n'est desservi aujourd'hui par aucun mode lourd en transport en commun. De plus, seul un arrêt de bus est situé à moins de 300 mètres des entrées existantes. L'arrêt Carnot situé sur l'avenue de la Division-Leclerc, desservi par les lignes de bus 256 et 356, est situé un tout petit peu au-delà des 300 mètres des entrées du cimetière. Deux autres arrêts situés sur l'ex RN1, Louise-Maury-Ecoles et Pierre-Curie, desservis par les lignes 168 et 268, sont situés à environ 800 mètres. Les fréquentes moyennes de ces lignes de bus sont comprises entre 10 et 20 minutes.

Enfin, notons que la qualité des cheminements piétons, des arrêts de bus au cimetière, est médiocre. Sur certaines sections de voiries, le niveau des aménagements est inconfortable, voire par endroits dangereux pour les piétons. Ils ne garantissent pas une bonne sécurité et un bon confort.

Les stations les plus proches desservies par le train/RER ou le métro sont situées au-delà de l'aire d'attractivité d'une gare (700 mètres). Notons cependant que 4 stations existent dans un rayon allant de 1,5 à 2 kilomètres.

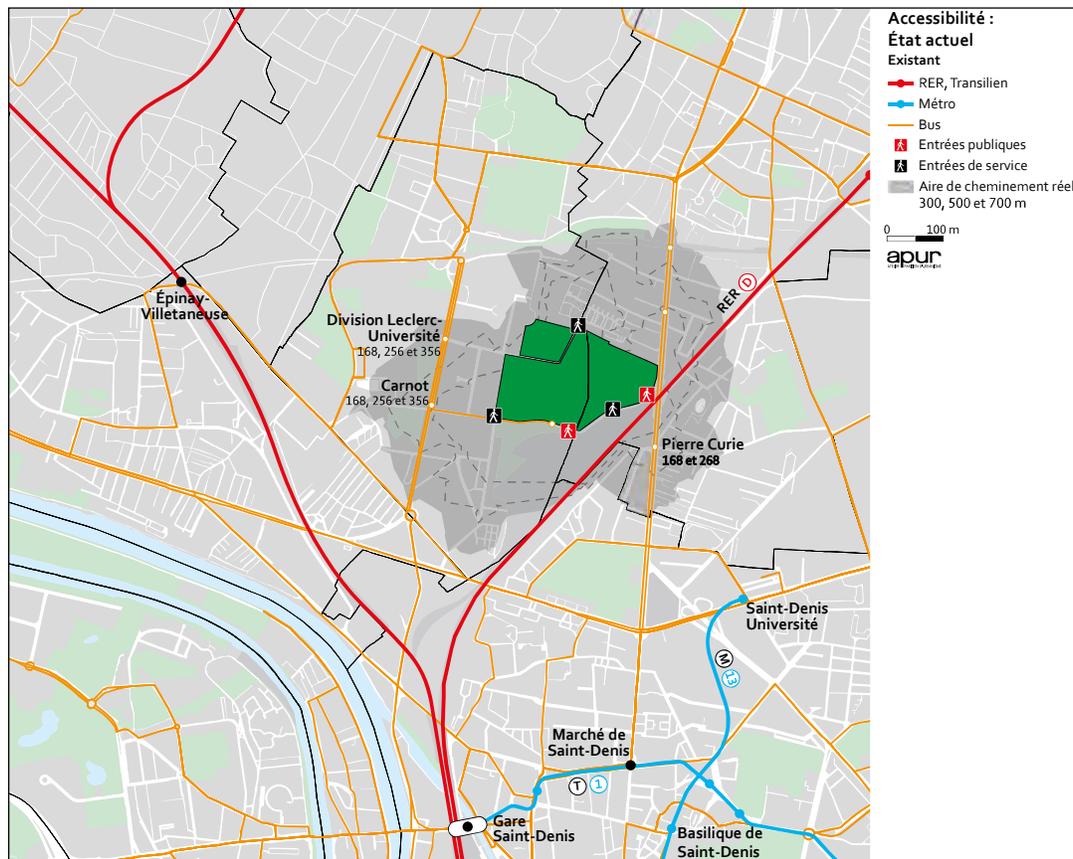
- Gare Epinay-Villetaneuse du réseau transilien de Paris Nord (ligne H). Accessible en 30 minutes<sup>25</sup> environ depuis le cimetière via les lignes de bus 156 et 356.
- Gare Pierrefitte-Stains de la ligne D du RER située à environ 25 minutes<sup>26</sup> en bus (ligne 168).
- Gare Saint-Denis de la ligne du RER D, accessible depuis le cimetière via la ligne 256 (environ 30 minutes<sup>27</sup>).
- Station de métro Saint-Denis-Université, terminus de la ligne 13, accessible depuis le cimetière via la ligne de bus 268 (20 à 25 minutes<sup>28</sup>).

25- EFFIA, Étude d'accessibilité au site SNCF de Joncherolles, Diagnostic préconisations, 13 octobre 2009, p. 7

26- EFFIA, Étude d'accessibilité au site SNCF de Joncherolles, Diagnostic préconisations, 13 octobre 2009, p. 7

27- EFFIA, Étude d'accessibilité au site SNCF de Joncherolles, Diagnostic préconisations, 13 octobre 2009, p. 7

28- EFFIA, Étude d'accessibilité au site SNCF de Joncherolles, Diagnostic préconisations, 13 octobre 2009, p. 7



Les fréquences moyennes du transilien, RER et métro sont comprises entre 5 et 8 minutes.

On peut donc conclure qu'aujourd'hui le cimetière intercommunal des Joncherolles est mal desservi par les transports en commun.

Une navette bus financée par le syndicat intercommunal des Joncherolles permet de desservir la porte de Paris jusqu'au cimetière. Les fréquences de cette navette ne permettent néanmoins pas de satisfaire une desserte suffisante.

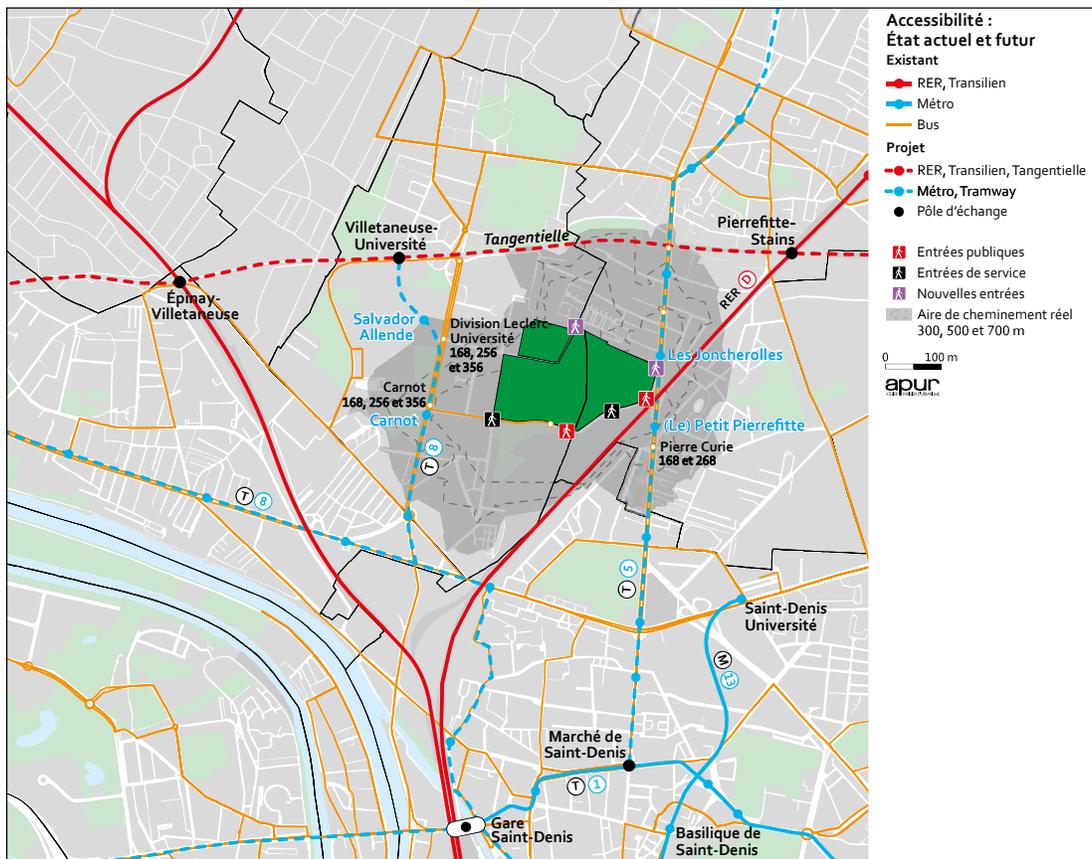
#### • Demain : de nombreux projets attendus dans un avenir proche

La desserte des communes de Villetaneuse et de Pierrefitte-sur-Seine va connaître de profonds changements avec l'arrivée de nombreux projets de transports en commun.

Le projet de la Tangentielle Nord, reliant Sartrouville à Noisy-le-Sec desservira le secteur proche du cimetière des Joncherolles impactant deux gares existantes (Pierrefitte-Stains et Epinay-Villetaneuse) et impliquant la création d'une nouvelle gare à Villetaneuse (Villetaneuse-Université). Cette nouvelle gare sera la plus proche de l'accès principal du cimetière. La fin de la première phase de travaux est prévue pour 2014 et une seconde doit s'achever en 2016. Deux autres projets de Transports en commun sont attendus dans ce secteur.

Le tramway T5 dont les travaux sont en cours et devraient s'achever en 2012 permettra de relier le RER D (Garges-Sarcelles) à la ligne de métro 13 (Saint-Denis). Cette ligne de tram desservira l'ex RN1 et passera à proximité du cimetière des Joncherolles. L'arrêt le plus proche « Les Joncherolles » se situe à proximité immédiate de la future entrée localisée sur l'ex RN1. Néanmoins, cette nouvelle ligne ne permettra pas de rejoindre les gares du RER D, l'offre bus en rabattement sur les gares continuera d'assurer leur desserte.

Le tramway T8, plus communément appelé Tram'Y, dont les travaux devraient s'achever en 2014 reliera la ligne 13 du métro (Saint-Denis Porte de Paris) à Epinay-sur-Seine RER D. Cette nouvelle ligne de transport en commun permettra de rejoindre directement la gare Saint-Denis RER D en 10 minutes.



Une requalification de façade à façade ainsi que l'implantation d'une piste cyclable lorsque cela est possible sont prévues dans ces projets de requalification des voies.

Ces nombreux projets de lignes en transports en commun vont permettre de désenclaver un territoire aujourd'hui très mal desservi. Ces nouvelles dessertes impacteront directement le territoire puisqu'elles sont des éléments déclencheurs dans la mise en œuvre de projets urbains. Cependant, seul le Tram-Y permettra un accès direct vers les gares RER et métro du secteur. Les autres nouvelles dessertes nécessiteront toujours d'emprunter un bus.

L'offre et les temps de parcours du cimetière jusqu'aux principaux pôles d'échanges seront très fortement améliorés, notamment pour l'ensemble des communes adhérentes.

Enfin notons que dans le cadre d'une étude commanditée par la SNCF, en octobre 2009, sur l'accessibilité de leur site plusieurs solutions ont été envisagées. Celle retenue pour le moment est la mise en place d'une navette bus. Elle permettra à la fois de renforcer l'offre bus depuis les gares SNCF les plus proches et de desservir au plus près le site.

Plus que la diversité de l'offre et le temps de parcours venant compléter le dispositif RATP, c'est surtout le confort d'accès qui sera l'élément attractif de ce moyen de transport. L'objectif principal est de réduire le temps d'accès au site d'environ 10 minutes depuis les gares.

Cette navette a des fréquences de passage qui varient de 10 minutes en heure de pointe à 30 minutes en heure creuse. La direction du cimetière a pris contact avec la SNCF afin de savoir s'il était possible de mutualiser le service de la navette. Les deux acteurs travaillent aujourd'hui sur un projet de conventionnement pour permettre l'accès de la navette aux visiteurs et employés du cimetière.



## Un équipement générateur de déplacements

Des estimations sur la fréquentation du cimetière ont permis de mettre en évidence des éléments importants à prendre en compte. En effet, le cimetière intercommunal des Joncherolles se révèle être un générateur de déplacement important : 25 personnes travaillent quotidiennement sur le site, on dénombre environ 70 visites journalières et 3 500 lors de la fête de la Toussaint (ces chiffres sont ceux de la fréquentation moyenne d'un grand hôpital parisien). En outre, le cimetière propose une grande diversité de services (funérarium, crématorium...), de types de sépulture (jardin de souvenir, carrés confessionnels, columbarium, ossuaire...) contribuant à augmenter le nombre de visiteurs. En 2008, on estime que 750 corps ont été exposés générant environ 3 400 visiteurs, 1 250 crémations ont eu lieu soit 25 000 visiteurs. Selon une enquête menée par le Crédoc<sup>29</sup>, les cimetières sont toujours des lieux fréquentés. L'étude montre que 51 % des français de plus de 40 ans se rendent au cimetière à chaque fête de la toussaint.

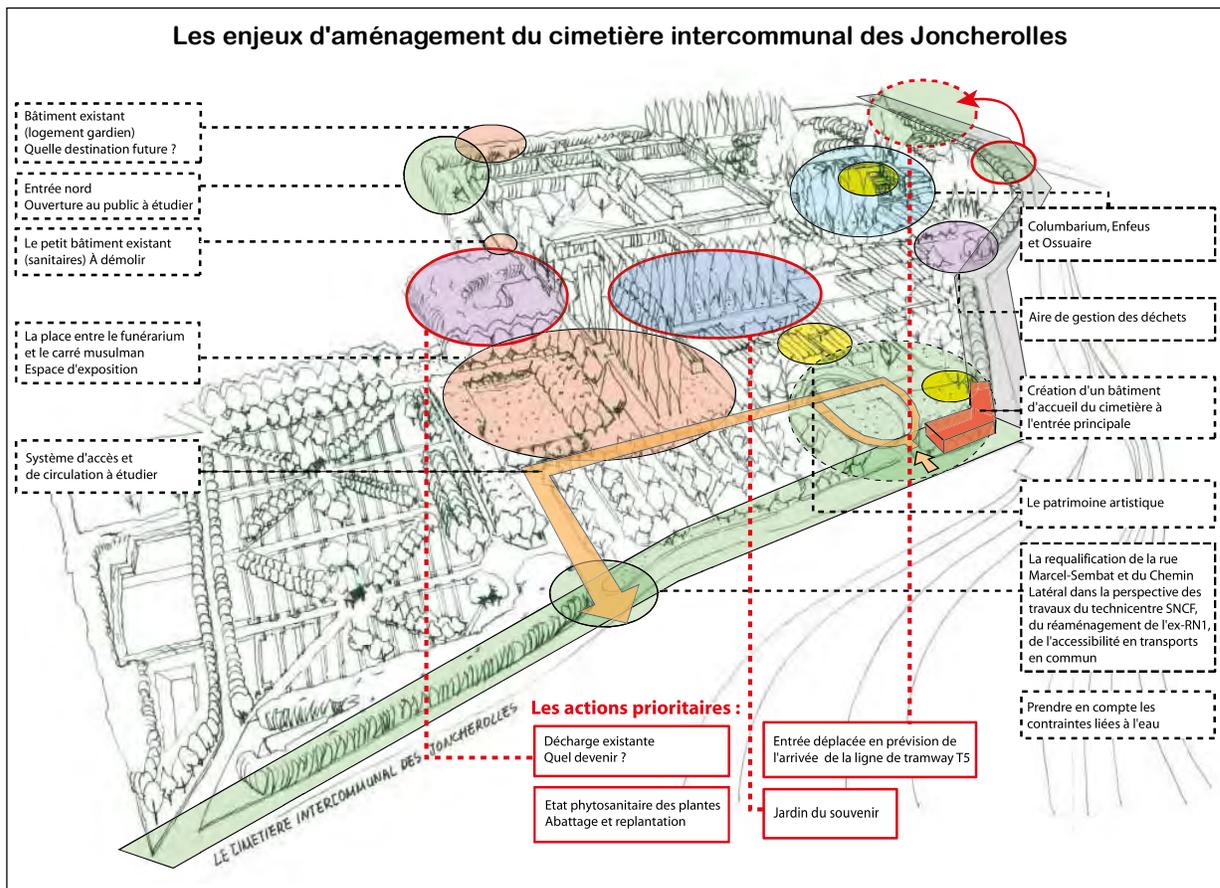
Un suivi régulier des mouvements entrants et sortants du cimetière des Joncherolles permettrait de mieux répondre aux besoins des visiteurs (mise en place de service pour les personnes à mobilité réduite...).

La seule donnée dont le cimetière dispose aujourd'hui concerne le moyen de transport utilisé pour se rendre aux cérémonies. On constate alors que ce sont 95 % des visiteurs qui empruntent leurs voitures. Mais ces données ne tiennent pas compte des nombreuses visites journalières.

29- source : Crédoc, consommation et modes de vie, A la toussaint, 51 % des Français de plus de 40 ans se rendent au cimetière, N° 187, octobre 2005.

# Enjeux d'aménagement du cimetière

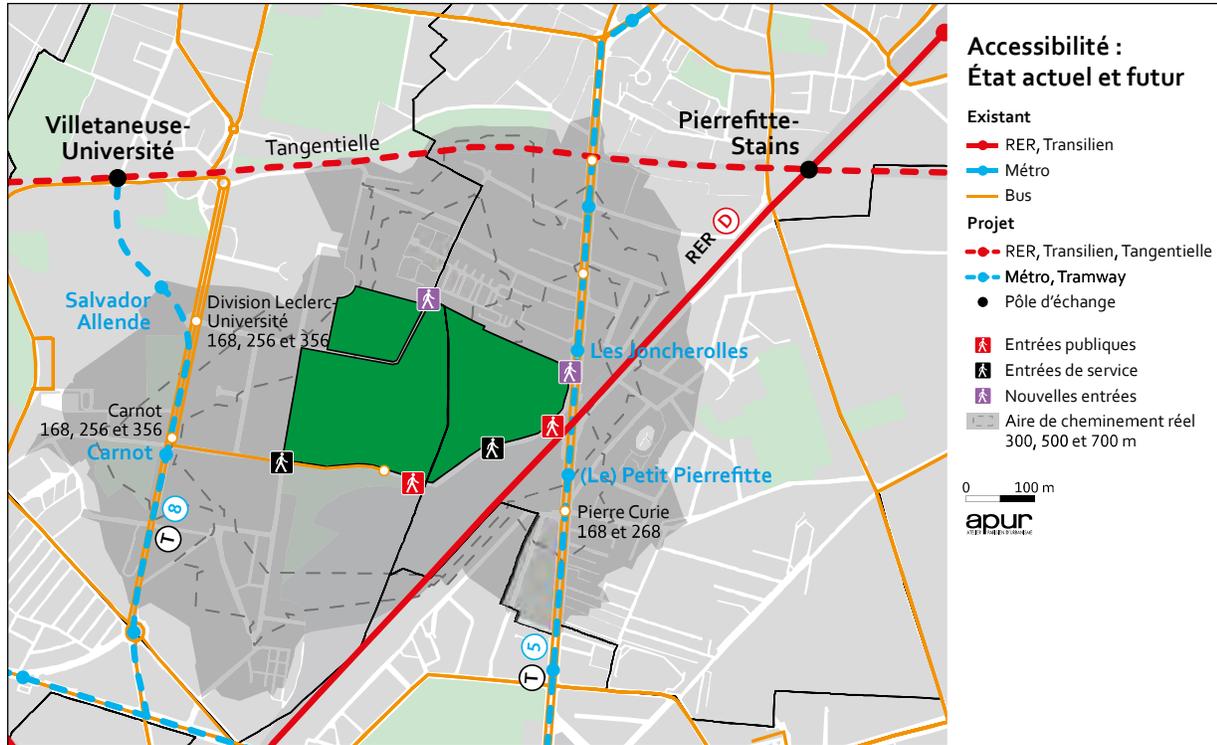
Les enjeux d'aménagement présentés dans cette partie tentent de dégager une vision d'ensemble du devenir à court, moyen ou long termes du cimetière intercommunal. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais plutôt à une vision partagée susceptible d'accompagner et de guider les différentes missions qui seront nécessaires à la requalification du site (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, délégation de service public, communication auprès d'un public élargi, gestion dans le temps...). Les simulations paysagères, urbaines ou architecturales qui illustrent le propos doivent être lues comme des hypothèses ou scénarios et non comme des propositions de projets définitifs.



## Réflexions sur les accès

À l'origine, le cimetière disposait de divers accès (publics, réservés aux véhicules ou aux piétons, réservés au service), les accès publics étant convenablement répartis entre le nord, l'est et le sud du site. Aujourd'hui, la majorité des accès est située au sud, face à l'emprise SNCF et des accès publics ont été fermés au nord et au sud essentiellement pour des questions de sécurité (contrôle des accès, risques liés aux bassins de rétention d'eau).

Évoluant rapidement, la situation urbaine incite à une attention toute particulière sur l'accessibilité au site. L'amélioration des accès devrait permettre de diversifier l'offre existante en matière de modes de déplacement (voiture mais aussi transports en commun, vélo, marche à pied) et d'usages du lieu (recueillement, promenade).



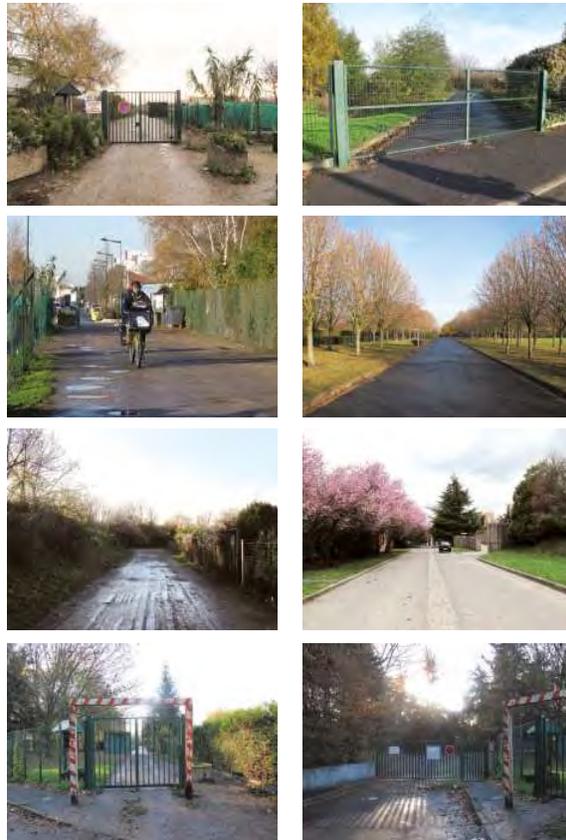
**Itinéraire type d'un habitant de la cité des Joncherolles**

© Interatlas



— Parcours ancien  
1240 m

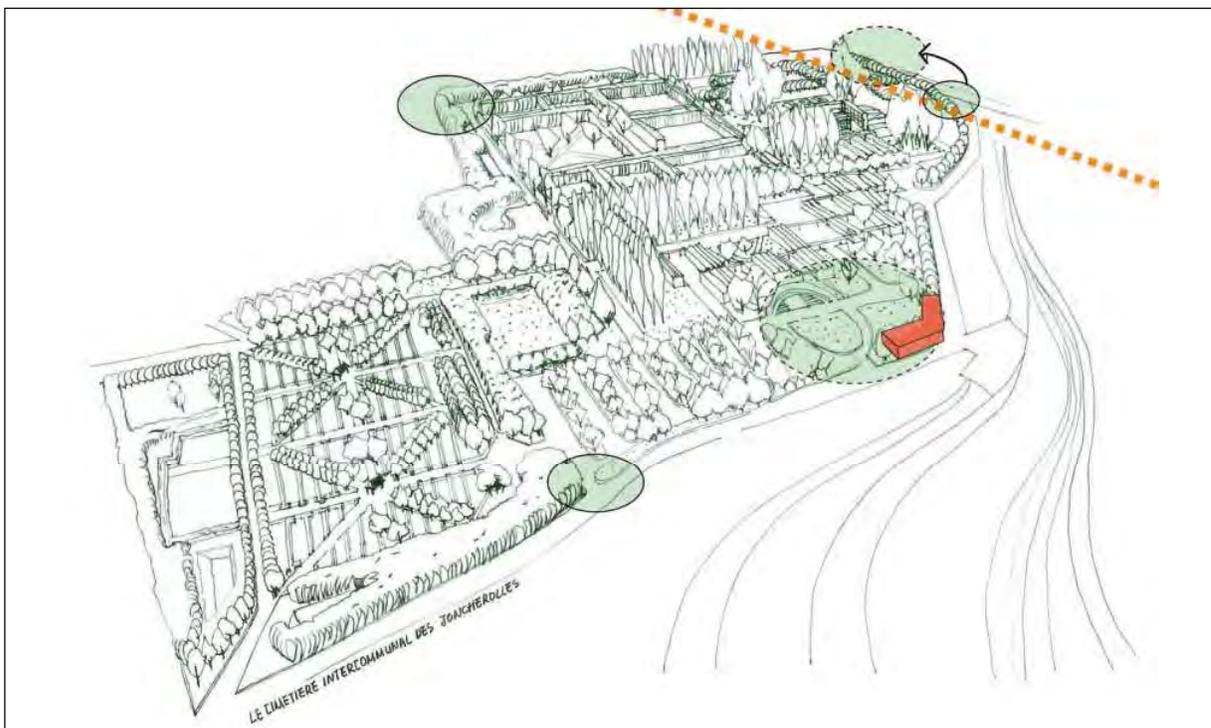
— Parcours actuel  
1500 m



## • Une nouvelle entrée sur l'ex-RN1

Le réaménagement de l'ex-RN1, présenté plus haut, est l'occasion de réorganiser l'accès au site par l'ouest en supprimant l'accès existant sur le Chemin Latéral et en créant une nouvelle entrée, moins confidentielle, à proximité du futur arrêt de Tram (T5). Ce repositionnement fait partie des actions prioritaires à engager. Il a déjà été débattu et négocié avec le CG 93 et les équipes en charge des travaux (reprise d'une partie de la limite ouest du cimetière comprenant ouvrages de soutènement, repose des grilles, replantation de charmes...). Dans le cadre de cette négociation, la position de l'accès a été précisée et a fait l'objet d'une première étude architecturale détaillée (Cabinet René Deval) intégrant différentes contraintes : proximité de l'arrêt de tram, différences de niveaux entre la voirie urbaine et les divisions du cimetière... Ce projet a été intégré dans les représentations qui suivent.

Repositionnement de l'entrée en vue de l'arrivée du T5 et devenir de l'entrée principale et des entrées secondaires



Si ce nouvel accès permet d'améliorer l'accessibilité en transport en commun, à pied et en vélo, il est aussi une opportunité pour redonner une certaine lisibilité du cimetière depuis un espace public majeur. Un soin particulier doit donc être apporté à sa réalisation.

Le projet d'ensemble devra intégrer une réflexion sur les seuils, les transitions, les vues possibles depuis l'extérieur et depuis l'intérieur du cimetière. Se jouent ici un rapport nouveau entre le cimetière et la ville, l'opportunité de travailler un paysage dans la profondeur en préservant l'intimité nécessaire aux pratiques funéraires. Une des contraintes à gérer est en effet que la nouvelle entrée se trouve très proche des aires d'inhumation. Une nouvelle organisation des plantations, mais aussi du mobilier (banc, fontaine, signalétique) peut contribuer à gérer les transitions (effets de masque, d'orientation vers les équipements principaux...), à guider et diversifier les parcours possibles (à travers ou le long des divisions).

Le travail sur ce seuil est aussi l'occasion de concevoir un parvis d'entrée en réalisant un nouveau sol continu entre le niveau de l'espace public et celui des allées intérieures du cimetière. Actuellement ces espaces sont séparés par un fossé. Ce seuil doit être précisé dans ses surfaces (dimensions) et son dessin (matériaux, calpinage...) ainsi que dans ses caractéristiques techniques. Il est en effet actuellement prévu que l'ouvrage de soutènement réalisé par le CG 93 reste visitable sur deux mètres de largeur. Ce projet et ses conditions de mise en œuvre devront donc être portés par le Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles auprès des services techniques du Conseil Général.

Création d'une nouvelle entrée face à l'ex RN1



Création d'une nouvelle entrée face à l'ex RN1



## • Devenir de l'entrée principale

L'entrée principale située sur la rue Marcel-Sembat doit faire l'objet d'un réaménagement qui intègre un nouveau bâtiment d'entrée abritant un point d'accueil du public. Ce service doit améliorer les conditions d'accès (information et orientation du public) et de sécurité, l'ensemble des équipements (crématorium, chambre funéraire), bureaux administratifs, commerces funéraires... étant éloignés de l'entrée.

Ce bâtiment est l'occasion d'intégrer de nouveaux services (bureau d'accueil, sanitaires, espaces d'attente, ouverts et fermés, pour le public... l'ensemble représentant une surface utile d'environ 100 m<sup>2</sup>) et de promouvoir une architecture contemporaine de qualité (dessin, matériaux...) à l'instar des nouveaux bâtiments réalisés par les architectes Walter Chiani et Cedric Chappey en collaboration avec Cyril Maze pour le cimetière de Lille dans le cadre du développement de l'opération d'Euralille.

Cette entrée devrait être conçue en lien avec l'existant, c'est-à-dire tournée vers la rue Marcel-Sembat, voie d'accès principale, et articulée avec le jardin et les œuvres d'art existants. L'implantation proposée permet d'assurer un bon contrôle de l'entrée mais aussi d'intégrer le jardin existant dont l'usage comme jardin du souvenir ne devrait pas être maintenu car situé trop près d'une entrée qui accueille beaucoup de visiteurs et n'offre pas les conditions de calme et de recueillement suffisants. Cette localisation, en liant bâtiment d'accueil et jardin, offre donc la possibilité de redonner un usage à un espace qui a fait l'objet d'investissements importants.

### Devenir de l'entrée principale



## Devenir de l'entrée principale



### • Devenir des entrées condamnées

Ce sont essentiellement des questions de sécurité qui semblent avoir conduit à la fermeture d'une entrée publique au sud (sécurisations liées aux bassins de rétention d'eau) et au nord.

Comme l'ont confirmé les entretiens et visites de terrain, notamment avec les responsables des jardins ouvriers, la fermeture de ces deux accès a dégradé les conditions de déplacements des habitants se rendant de la cité des Joncherolles au centre commercial. Le trajet est plus long (environ 300 mètres) et se fait dans de moins bonnes conditions, à travers les jardins ouvriers dont le sol, mal stabilisé et nivelé, est difficilement praticable en temps de pluie.

Les anciens logements de fonctions du cimetière, au nord, désaffectés depuis plusieurs années, n'ont pas favorisé le maintien de son ouverture. De même, les vols dont le cimetière a souffert ces dernières années (particulièrement le cuivre présent sur plusieurs édifices) ont conduit à une position plus sécuritaire. Toutefois, ces fermetures ont d'abord pénalisé les personnes âgées se rendant au cimetière et n'empêchent en rien les personnes les plus agiles de sauter par-dessus les grilles.

À court ou moyen termes il serait pourtant souhaitable de rouvrir au moins l'accès nord, à la fois car il est proche des secteurs les plus denses du territoire environnant et car il pourrait rattacher le cimetière à de nouveaux points d'accès en transport en commun ainsi qu'à des continuités de parcs et donc de promenades actuellement à l'étude.

## • Tendre vers une diversité de parcours

Le cimetière dispose aujourd'hui d'une organisation hiérarchisée et lisible des voies, tant dans la partie conçue par R. Auzelle que dans les extensions successives. Néanmoins, certains déplacements à l'intérieur des divisions en sursol sont parfois contraints car dépendant d'un système d'accès unique, les rampes. Pour des questions d'accessibilité, de sécurité (sentiment d'impasse ou de parcours unique) mais aussi de diversité dans les choix de parcours, il semble utile de proposer des compléments à ce maillage initial en introduisant entre les divisions des points d'accès par escalier, voire par rampes. Ces interventions concerneraient essentiellement les parties nord et ouest, cette dernière étant prioritaire car fortement liée à la réalisation de la nouvelle entrée et à l'amélioration du trajet entre celle-ci et les équipements principaux.

Plus globalement, une réflexion sur le réseau des espaces publics du cimetière devrait permettre de préciser les interventions nécessaires. Ce réseau a le mérite d'être hiérarchisé et simplement dessiné avec une certaine qualité de matériaux (bordures en pierre par exemple). Néanmoins, en plusieurs points il peut apparaître dégradé (notamment dans certaines divisions surélevées ou les allées où ont été posées des pierres gélives) ou « complexe » (cas des premières extensions et des travaux liés à l'entrée principale). Localement il semble aussi surdimensionné (voie à l'arrière du crématorium et surtout son prolongement vers le parking de service qui forme une vaste emprise de bitume). La réflexion d'ensemble devrait donc permettre d'éviter l'accumulation de solutions hétérogènes, pensées au cas par cas. Ce réseau doit pouvoir fortement contribuer à la lisibilité du site et des parcours. Il est aussi un des signes les plus visibles de la bonne gestion du cimetière (qualité, propreté). Il peut également être une pièce essentielle dans le cadre d'une approche environnementale qui intègre la question du sol, de sa perméabilité, de sa contribution à la gestion de l'eau (voir plus loin : « L'eau au cimetière des Joncherolles »).

Si ces aménagements des espaces publics peuvent être envisagés progressivement, sur le moyen terme, il paraît essentiel d'engager rapidement une réhabilitation des rampes d'accès aux divisions en sursol. Aujourd'hui très dégradées (sols et murs de soutènement en béton) elles rendent l'accès aux divisions peu agréables, voire difficile, et laissent aux visiteurs un sentiment d'abandon. Rappelons que le dessin de ces rampes (forme, matériau, contraste avec le végétal...) faisait partie intégrante des intentions de R. Auzelle.

Enfin, l'enrichissement des parcours offerts par le réseau des espaces publics gagnerait à être accompagné d'un travail sur le paysage, la signalétique et plus largement le jalonnement éventuel par des œuvres d'art funéraire ou non, aussi bien anciennes que contemporaines.

### Tendre vers une diversité de parcours favorisant ainsi l'accessibilité du site et des circulations internes



Un paysage possible pour de nouveaux parcours (paysage, sécurité, accessibilité...)



Jardins de Valloires (Somme),  
Gilles Clément paysagiste.

Cimetière militaire allemand de  
Marigny (Manche).



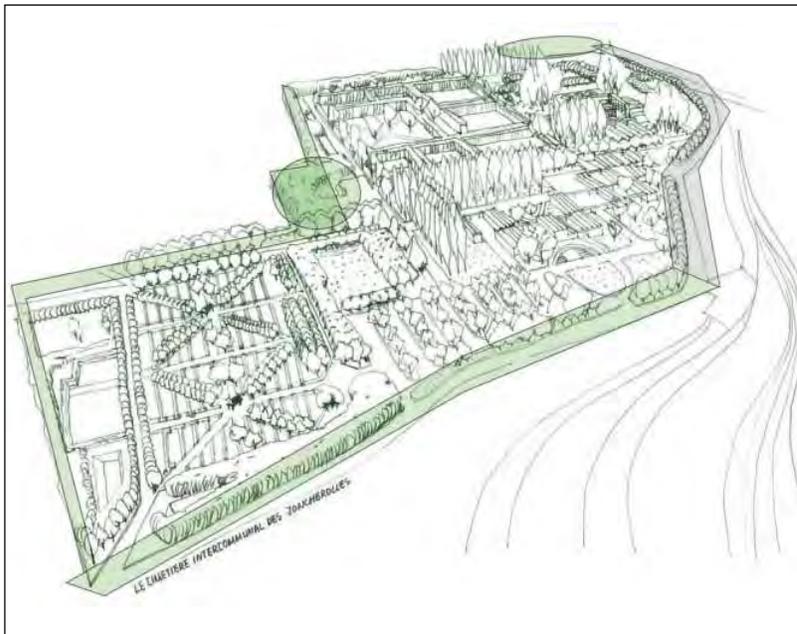
# Le grand paysage

Les orientations concernant le devenir du grand paysage du cimetière sont étroitement liées aux résultats à venir de l'examen phytosanitaire des plantations et de l'adéquation de celles-ci aux différentes conditions de sols (pédologie, hydrologie) et d'expositions existantes. Les résultats de cette étude et plus largement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les espaces extérieurs conduiront aussi à préciser l'échelonnement dans le temps des travaux indispensables d'abattage et de replantation (c'est le cas notamment des nombreux linéaires de thuyas tous atteints par la maladie). Néanmoins, un certain nombre d'enjeux peuvent d'ores et déjà être signalés.

## • Les limites du cimetière

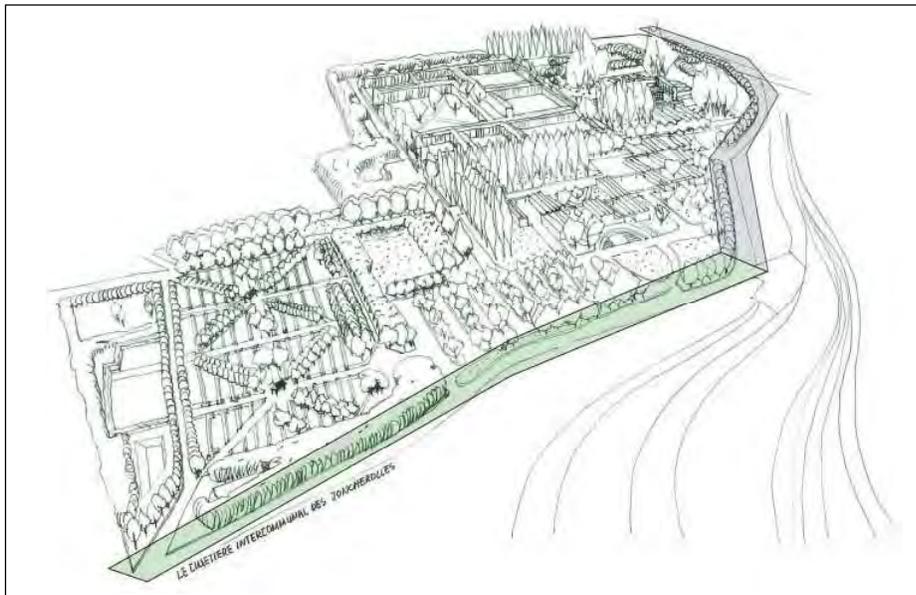
La réflexion à l'échelle du grand paysage doit être en mesure d'intégrer la question de la gestion des limites du cimetière. À la différence de la plupart des cimetières visités dans le cadre de l'étude réalisée pour le Sifurep, le cimetière des Joncherolles a l'intérêt de disposer d'un traitement de clôtures unitaire, formé de grilles et de grillages, offrant en même temps une belle diversité de paysages (proches et lointains) et de plantations. Cette situation doit être considérée comme une des identités propres du lieu et une des marques de fabrique de l'œuvre et de la pensée de R. Auzelle. À ce titre elle devrait être conservée et enrichie. Toutefois, la diversité des situations urbaines environnantes, ainsi que des situations intérieures, imposent un traitement spécifique selon les contextes.

Définir un projet de requalification des limites en tirant profit de leur unité et de leur diversité



La limite sud du cimetière est joutée par une voie appartenant dans sa partie ouest, rue Marcel-Sembat, à la commune de Villetaneuse et dans sa partie Est, Chemin latéral, à celle de Pierrefitte-sur-Seine. La gestion de la rue Marcel-Sembat par Plaine Commune et du chemin Latéral par Pierrefitte-sur-Seine ne favorise pas aujourd’hui la mise en œuvre d’un projet d’ensemble pour une voie pourtant continue. Outre les qualités de liaison entre axes structurants indiquées plus haut, il semble important de mettre en valeur les qualités paysagères de cette voie. Sa sinuosité et la diversité des plantations ou bâtiments qui la bordent invitent à la réalisation d’un paysage plus « pittoresque » que « régulier ». Le long linéaire du cimetière, fortement planté (charmes, pins...) est un véritable atout dans un territoire très urbanisé et marqué par les grandes infrastructures (ex RN1 et surtout plateau ferroviaire).

**La requalification de la rue Marcel-Sembat et du chemin latéral**



La rue Marcel-Sembat



La rue Marcel-Sembat



Chemin latéral vu vers l'ex RN1

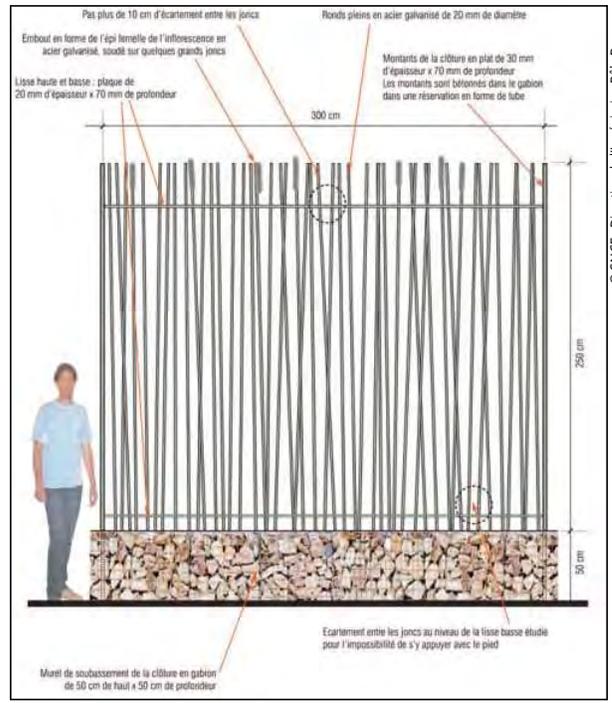


Chemin latéral vu vers le faisceau ferré

Le projet « Technicentre de Paris Nord, Grand Joncherolles » actuellement en cours intègre l'étude particulière de la limite sur la rue Marcel-Sembat. Elle répond à la fois à des objectifs de sécurité mais également d'insertion urbaine et paysagère qui ont fait l'objet d'une convention entre la SNCF et Plaine Commune.

Le principe retenu est celui d'un soubassement en gabions surmonté d'une grille en acier galvanisé spécialement dessinée avec un motif végétal de joncs qui évoque l'histoire du site. L'ensemble a une hauteur totale de 3 m (dont 2.5 de grille). Un mouvement de terrain artificiel doit être réalisé sur une partie du linéaire à l'arrière de cette clôture. Ce merlon qui doit être planté peut être l'occasion d'accompagner et de diversifier le paysage de la rue.

**Projet « Technicentre de Paris Nord, Grand Joncherolles », esquisses d'aménagement**



Détail du projet de grille pour la rue Marcel-Sembat

Malheureusement, le projet et le financement actuels ne prévoient pas le renouvellement de la limite le long du chemin latéral (dominée en grande partie par des palissades béton qui ne sont pas plantées et ferment les vues lointaines).

Une première réunion technique a permis d'échanger sur les orientations de projet sur le territoire SNCF et sur celui du SICJ (voir compte rendu en annexe). Cet échange enrichissant devrait être poursuivi avec les acteurs concernés (l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2012) et étendue à terme à l'entité urbaine « Marcel-Sembat/Chemin Latéral ».

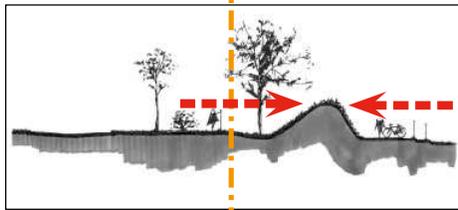
Le traitement d'une seconde limite du cimetière pourrait faire l'objet d'un projet d'aménagement : la limite ouest avec les jardins ouvriers. La limite nord avec ces jardins n'appelle pas de remarque particulière à ce stade dans la mesure où elle pose peu de problèmes d'usage et de gestion.

La limite ouest en revanche pose des questions de qualité paysagère et de sécurité (vols, effractions...) au SICJ et à l'association des jardins ouvriers situés de l'autre côté sur un terrain appartenant au SICJ. L'aménagement actuel accroît des problèmes de gestion des terrains situés entre la voie longeant les jardins et celle distribuant le cimetière. La grille de clôture du cimetière est doublée, côté jardins ouvriers, par des arbres et surtout une butte de terre. Cet entre-deux est régulièrement détérioré (dépose de débris, passages divers...). En effet, cette limite ne permet aucune vue de part de d'autre et l'effet d'isolement créé par la présence de cette butte renforce le sentiment d'insécurité et de délaissé des lieux.

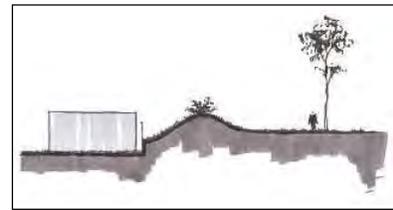
Il y a environ un an, l'association des jardins ouvriers avait proposé à la direction du cimetière d'araser la butte et de créer des places de stationnement côté jardins. La solution de l'arasement devrait être envisagée car elle permet des relations visuelles et pourrait simplifier la gestion de cet espace. À partir de cette hypothèse plusieurs propositions d'aménagement simples peuvent être faites :

- Création d'une noue répondant en partie à la problématique de gestion des eaux
- Extension des jardins ouvriers
- Création de places de stationnement (sous réserve qu'aucun stationnement « ventouse » ne soit autorisé)
- Création d'espaces partagés (terrains de boule par exemple)
- Déplacement de la clôture pour inclure dans l'emprise du cimetière la bande de terrain réaménagée...

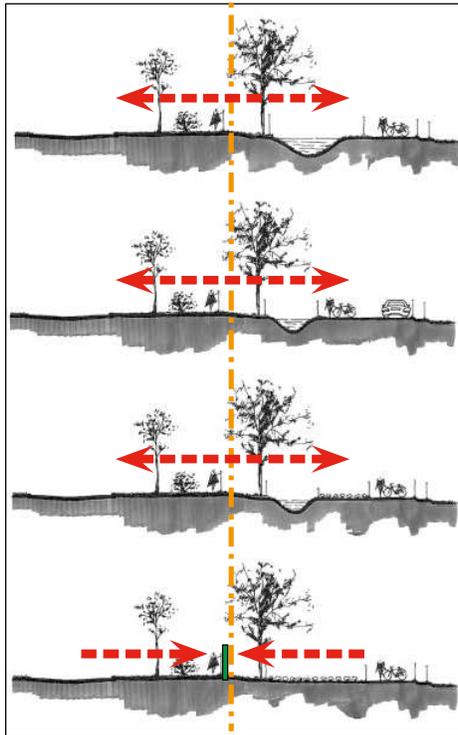
#### Requalification des limites : le cas des jardins ouvriers



Coupe de l'état actuel



Coupe de l'état actuel



Propositions d'aménagement



L'aménagement de cette limite est d'autant plus intéressant qu'aucune vue sur les sépultures n'est possible de l'extérieur, même en cas d'arasement de la butte. Cet atout permet de mettre en valeur la fonction de « grand parc », « d'aire de détente » que peut aussi être le cimetière intercommunal des Joncherolles et de valoriser la proximité d'usages différents mais participant à la conservation d'espaces libres plantés en territoire urbain.

Ce projet d'aménagement pourrait être l'opportunité de repenser la valeur des espaces publics pour leur capacité à favoriser le développement d'une dynamique urbaine positive (investissement des espaces publics par les riverains favorisant les liens sociaux entre les habitants d'un même quartier...), permettant de répondre d'une autre manière aux problèmes de sécurité existants.

L'étude de cette partie de clôture du cimetière et des jardins ouvriers devrait être étendue à l'emprise actuellement occupée par la décharge, emprise amenée à évoluer dans le court terme (voir plus loin « décharge et aire de service »).

La limite ouest, des nouveaux carrés musulmans à la rue Marcel-Sembaat, est bordée par la zone d'activité économique dont la proximité est souvent très présente. Des plantations ont été effectuées ces dernières années et il faudrait s'assurer que leur développement sera suffisant pour offrir une limite de qualité. Plus proche de la rue Marcel-Sembaat, un des deux bassins de rétention d'eau forme limite avec la zone d'activité. Malheureusement cet ouvrage, du fait de son dimensionnement et de sa mise en œuvre, est difficile à entretenir. Considéré comme dangereux il a d'ailleurs été doublé d'une grille. De même que pour le deuxième bassin longeant la rue Marcel-Sembaat, il y a là un fort potentiel à exploiter : présence de l'eau et d'une faune et d'une flore spécifiques sans oublier l'opportunité à terme de rouvrir l'entrée aujourd'hui condamnée pour le public. L'étude plus fine de cette partie dépendra d'une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique général, du dimensionnement effectivement nécessaire pour ces ouvrages, enfin des coûts nécessaires à leur rénovation (voir également plus loin « L'eau au cimetière des Joncherolles »).

Enfin, la limite nord du cimetière, bordée à l'est par une zone d'activité commerciale et à l'ouest par la cité des Joncherolles pose essentiellement des contraintes d'usage liées à l'intrusion des jeunes de la cité qui viennent récupérer leurs ballons ou boire à la fontaine la plus proche... Dans cette partie la grille est régulièrement détériorée (barreaux écartés ou sciés). Un renforcement de la grille pourrait être envisagé mais également un travail en concertation avec les gestionnaires et les habitants de la cité pour mieux comprendre les raisons de ces intrusions et les moyens de les prévenir (installation de bornes fontaines dans la cité, plantation d'arbustes réduisant l'accès à la clôture...). La partie ouest de la clôture, beaucoup moins visible et accessible, pourrait conduire à un autre traitement de type réserve écologique.

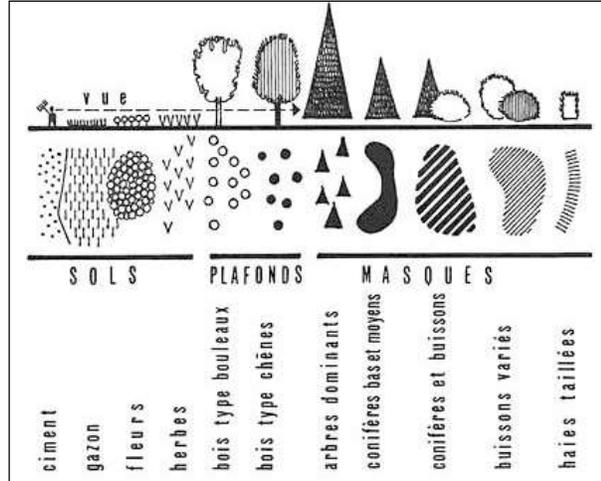
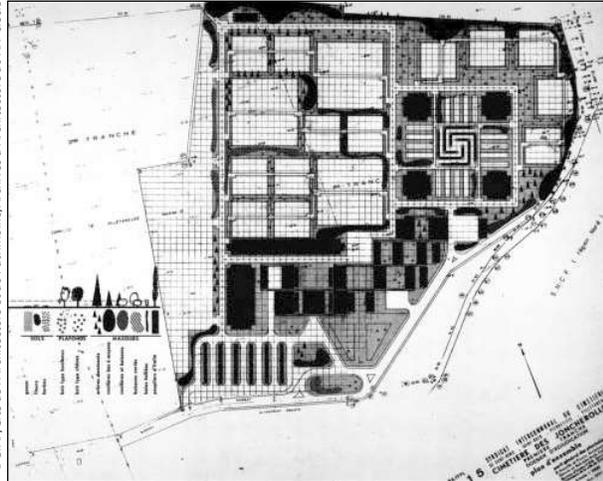
## • Le grand paysage intérieur

Dans les cimetières qu'il a étudiés et réalisés, R. Auzelle a toujours mis en œuvre une composition claire et structurée du paysage qui intégrait des strates et des ports différents de végétation, de même que l'évolution dans le temps de ce paysage. Il s'est doté pour cela d'outils de représentation spécifiques permettant l'étude en volume des effets recherchés (« sols, plafonds, masques »). Ces outils et leur exploitation en plan et en coupe permettent d'avoir une idée précise des intentions d'origine. Celles-ci devraient guider de nouvelles orientations de projet respectueuses de cet héritage sans pour autant les enfermer dans une approche strictement « patrimoniale ». C'est davantage une philosophie de projet qui est à rechercher en prenant acte aussi bien des contraintes de gestion que des risques sanitaires liés aux plantations mono espèces (cas des thuyas).

Les documents d'archives confirment aussi que si les intentions d'origine avaient été mieux connues et respectées plusieurs contraintes lourdes auraient pu être évitées : sentiment d'insécurité dans les divisions, dégradation des sépultures par les végétaux, coût de taille et d'abatage importants... Il paraît donc essentiel que les orientations d'aménagement qui seront retenues pour le paysage du cimetière puissent se traduire clairement dans un plan de gestion dans le temps, un guide clair et argumenté à destination des usagers et plus particulièrement des gestionnaires du site.

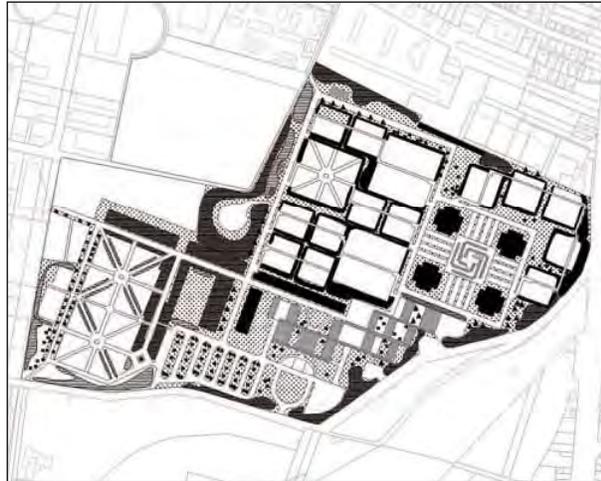
Le grand paysage : dresser un état phytosanitaire et échelonner les travaux de replantation dans le temps

© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle



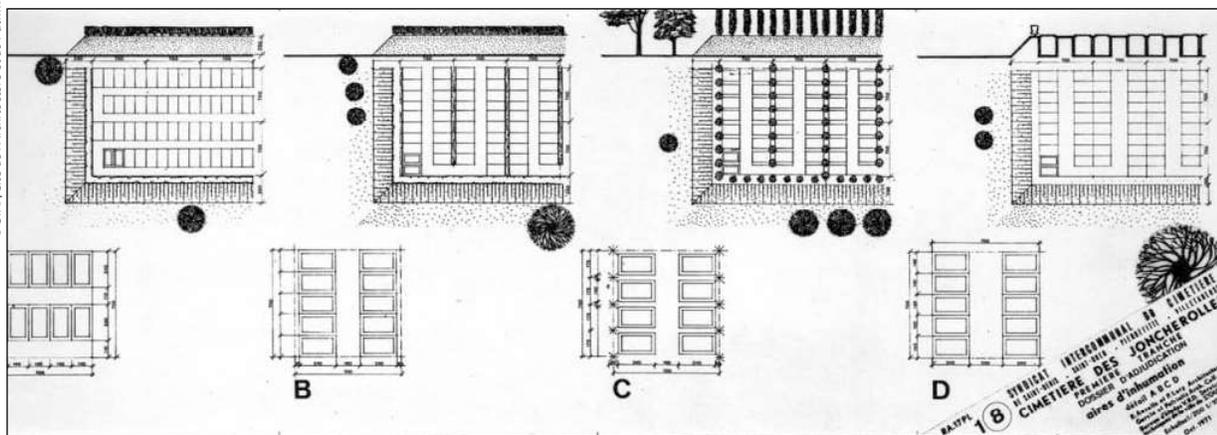
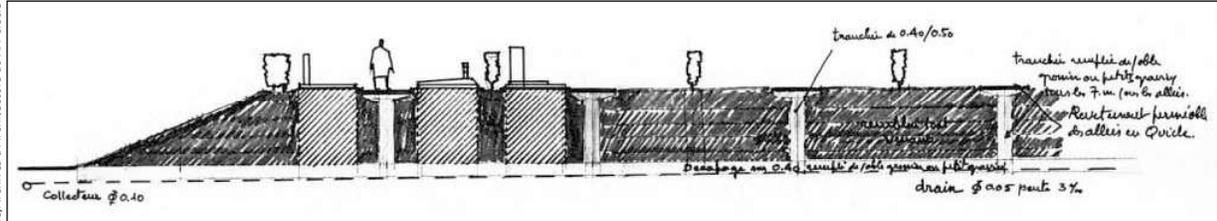
© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

© Infrarouge (strates du végétal)

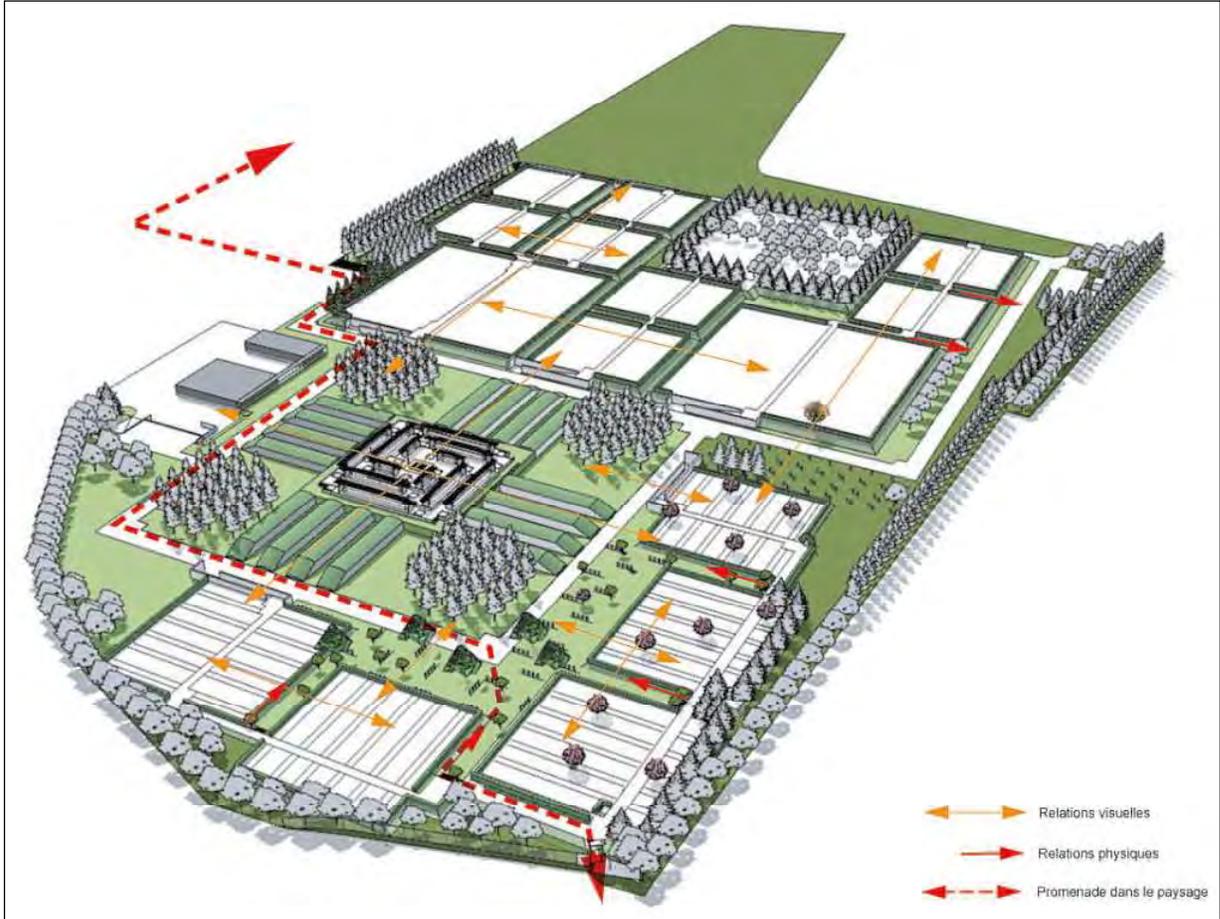


Le grand paysage : intervenir dans le respect des orientations d'origine

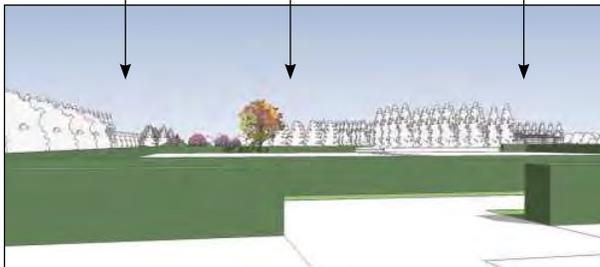
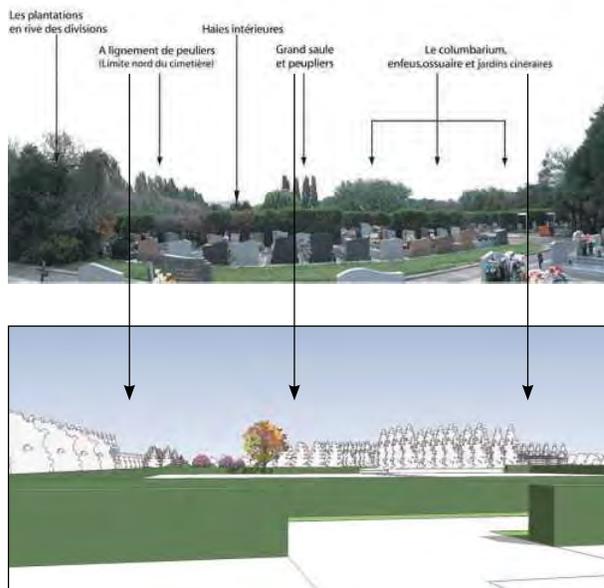
© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle



Valoriser et créer des relations visuelles et physiques



Nouvelles relations visuelles possibles :  
profondeur du paysage,  
liens symboliques (division/ossuaire ; ville/cimetière)



Implanté sur un territoire de plaine, la composition d'ensemble a fait l'objet d'une étude particulière sur la profondeur du paysage et la diversité des perceptions possibles aussi bien depuis l'extérieur que depuis l'intérieur du site. Ainsi, les alignements ou groupements d'arbres de hautes tiges ou encore l'implantation de sujets isolés participaient de cette lecture à grande échelle. L'absence de taille de la plupart des thuyas a largement effacé ces effets. Ceux-ci devraient être retrouvés à la fois car ils assurent l'insertion du site dans son environnement, car ils participent à la création d'ambiances diversifiées et facilitent le repérage dans le site, enfin car ils peuvent être le support à la création de liens symboliques importants : entre la ville et le cimetière, entre les divisions et l'ossuaire/columbarium par exemple.

À l'origine, comme en témoignent les coupes du dossier d'adjudication, la majorité des haies bordant les divisions en sursol permettaient des relations visuelles entre les divisions et avec l'ensemble très fortement constitué des enfeus, columbariums et ossuaire, lieu ultime du rassemblement de tous les restes des défunts inhumés dans le cimetière. Les liens avec ce véritable monument collectif, ponctué aux quatre angles d'un groupement de peupliers sont aujourd'hui effacés par le développement de thuyas dont le développement n'a plus été contrôlé depuis plusieurs années. Ces rapports devraient être restitués à la fois car ils permettent une mise en scène de liens symboliques propres au cimetière et car ils peuvent atténuer le sentiment d'insécurité ou le manque d'ensoleillement qui règne dans plusieurs divisions.

Toutefois, la co-visibilité systématique ne doit pas être érigée en règle. Dans plusieurs cas les rapports possibles entre aires de sépultures imposent des traitements particuliers. C'est le cas notamment des relations visuelles possibles entre les divisions en sursol et le jardin du souvenir ou les sépultures des divisions dites « paysagères » (ou « en rangées ou isolées dans le parc »). De même, il est possible, comme cela était prévu dans le projet d'origine, que des divisions se distinguent en étant bordées, totalement ou partiellement, d'arbres ou d'arbustes de plus hauts ports.

De la même manière des effets de masque ou de profondeur devraient être précisés pour le paysage des voies principales, le rapport aux limites extérieures et intérieures et particulièrement à certains équipements de services. C'est le cas par exemple des ateliers et de l'aire de service attenante. Cet espace, aujourd'hui sans qualité, est très visible depuis l'allée principale longeant les enfeus et l'ossuaire/columbarium.

Une meilleure connaissance des essences et de leur répartition dans le site permettra sans doute de mieux comprendre et de valoriser les séquences existantes et de se doter des bons moyens d'arbitrages pour le paysage à promouvoir. Rappelons que l'enjeu reste bien d'expliquer et de transmettre les règles et outils de maîtrise du paysage dans le temps. Cette tâche, certes considérable, n'est pas insurmontable, le cimetière intercommunal de Clamart, œuvre également de R. Auzelle, en témoigne. La richesse des paysages d'ensembles et leurs rapports aux sépultures a été respectée à la fois dans ses ambiances, ses volumétries et sa polychromie. Taille, abattage, plantation... ont fait l'objet d'un travail patient et surtout continu.

Indissociable des conditions de gestion, et notamment de son économie, cette réflexion sur le paysage doit tirer des leçons des lourdes contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le cimetière. La diversité des essences n'est donc pas liée qu'à des questions esthétiques mais aussi à des questions d'entretien (taille notamment), de risques sanitaires et d'adaptation aux différents contextes (expositions, nature des sols, proximité des sépultures et des bâtiments...). Ces observations valent d'ailleurs pour le devenir des paysages funéraires à conserver et à promouvoir. Un examen plus précis des conditions de gestion actuelles (coût, contraintes d'entretien) sur l'ensemble du site pourrait permettre de tirer profit de l'expérience acquise et d'orienter les choix à venir.

## Le cimetière intercommunal de Clamart : un rapport aux sépultures et aux paysages maîtrisé et respecté dans le temps



## Équipements, mobilier urbain, aménités

Le cimetière intercommunal des Joncherolles est largement pourvu en équipements (bureaux, crématorium, funérarium, commerces funéraires, logements de fonction...). Le devenir de ces bâtiments n'est pas traité ici, il fait l'objet d'une mission spécifique en cours. En revanche, se pose la question de plusieurs bâtiments aujourd'hui désaffectés et plus largement des services équipant les divisions et certaines allées du cimetière (poubelles, fontaines, bancs...).

Un ancien local réservé à un four de crémation et un abri avec sanitaires, situés le long de l'allée principale à l'est du cimetière, sont aujourd'hui fermés. Le premier souffre également de désordres structurels. Le peu de qualité architecturale de ces bâtiments, difficilement attribuables à R. Auzelle lui-même, et leur caractère obsolète et inadapté plaident pour leur démolition. Le paysage général de l'allée y gagnera sans doute en qualité.

En revanche, malgré leur mauvais état général et les dommages qu'ils ont subis ces dernières années, les bâtiments de l'entrée nord-est, comprenant à l'origine un accueil pour le public, un poste de gardien et des logements de fonction, mériteraient d'être réhabilités. Leur redonner un usage pourrait contribuer à l'ouverture de l'accès nord, puisque celui-ci se retrouverait de fait contrôlé. Plusieurs hypothèses ont pour l'instant été envisagées : la réalisation de deux logements, comme à l'origine ou l'affectation en base technique pour les équipes travaux de Plaine Commune, enfin leur transformation en espace polyvalent. Quoi qu'il en soit, cette mise en service aura un coût important notamment du fait de la remise aux normes des bâtiments (électricité, adduction et évacuation des eaux...).

## Équipement et aménités



Ancien four : démolition à envisager



Abri sanitaire : démolition à envisager

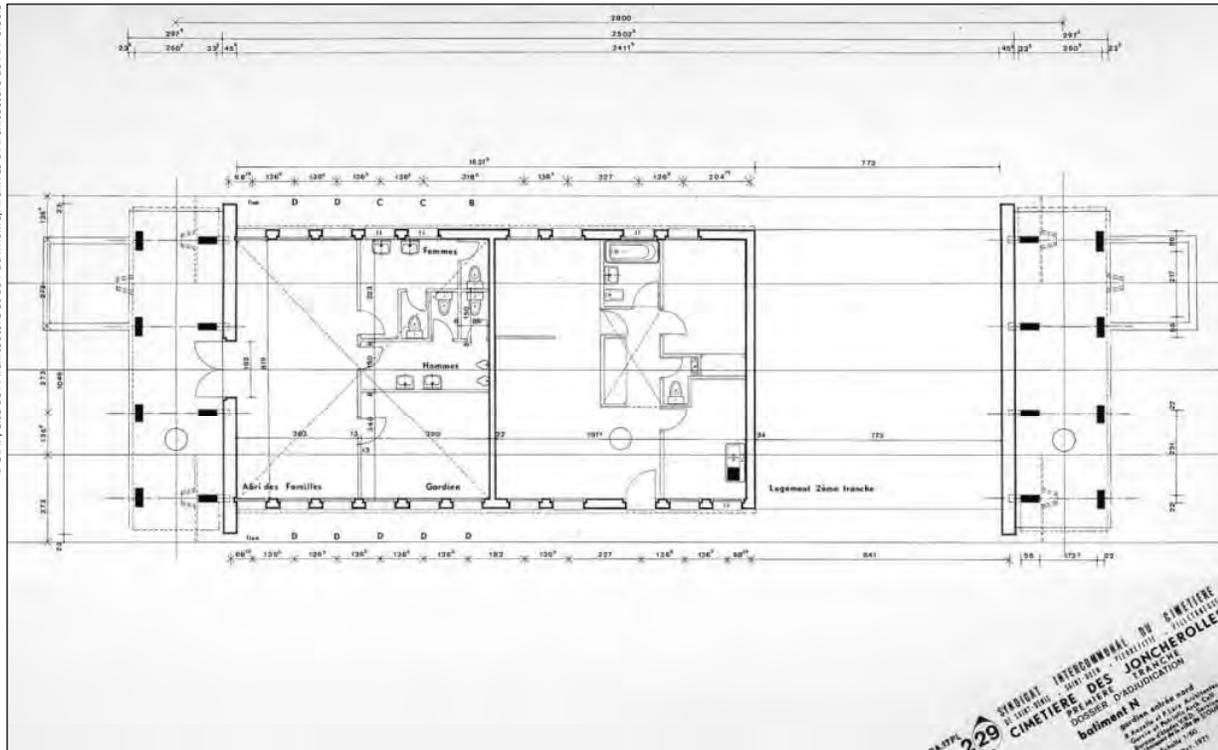


Exemple de local déchets : démolition à envisager



Bâtiment N, entrée nord, à réhabiliter

Plan du bâtiment N, entrée Nord. Octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery arch.

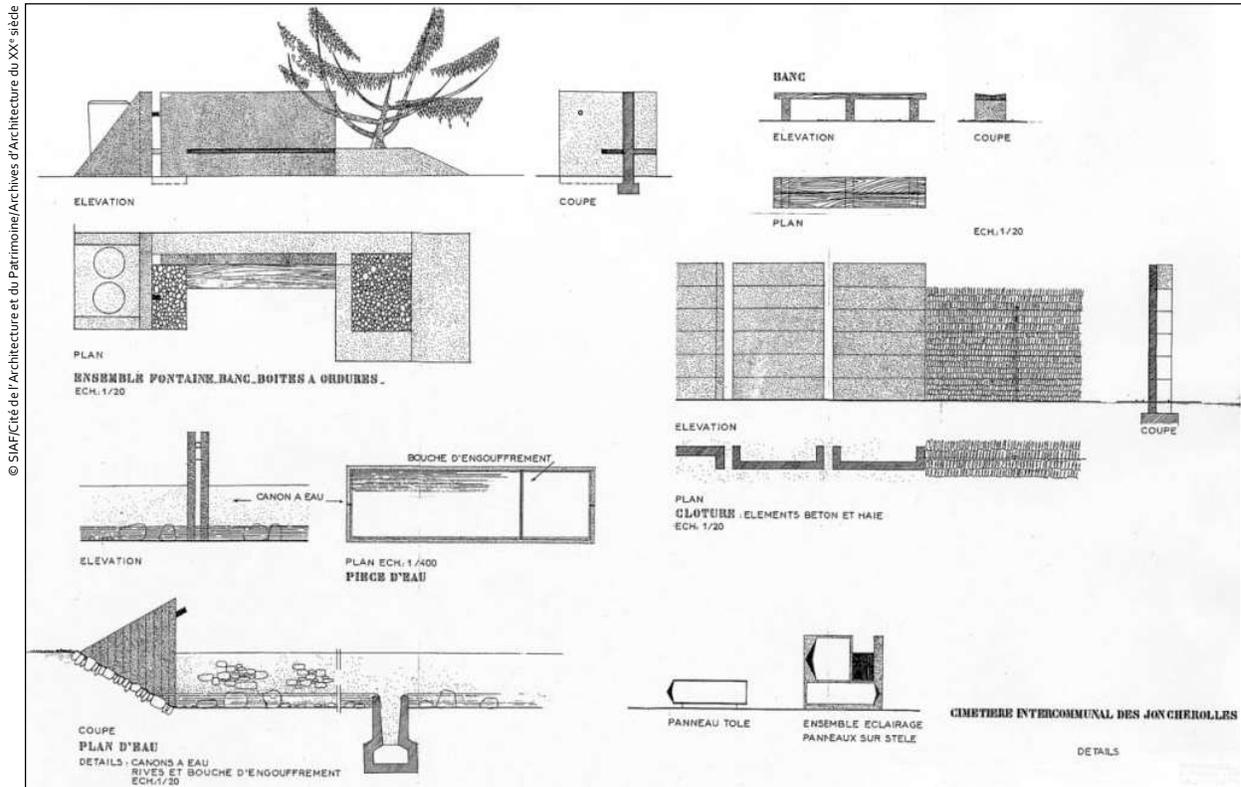


© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle

BAPPEL 229 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
 31 1107-1100 3101-1110  
 Cimetière des Joncherolles  
 PREMIERE TRANCHE  
 DOSSIER D'ADJUDICATION  
 bâtiment N  
 6 avenue de la Cour d'Assises  
 31000 TOULOUSE  
 Tél. 05 61 12 10 00  
 Fax 05 61 12 10 01

Concernant le mobilier, il faut rappeler que pour ce cimetière, comme pour l'ensemble de ceux étudiés ou réalisés par R. Auzelle, ce type d'équipement a toujours été intégré. Seules les questions de budget ont souvent conduit à leur réduction en nombre voire en qualité. Ainsi, la belle diversité prévue à l'origine pour les Joncherolles n'a pour ainsi dire pratiquement pas été mise en œuvre. Les fontaines prévues à l'origine n'ont pas été réalisées, seuls existent quelques bornes publiques pour l'arrosage des plantes. Aujourd'hui, le cimetière souffre d'une certaine hétérogénéité dans son mobilier et son paysage est souvent encombré d'édicules inadaptés, de bennes à ordures et de bancs mal implantés.

Détails du mobilier devant équiper le cimetière. Cette variété ne résistera pas aux bilans financiers. Avant-projet, septembre 1965, R. Auzelle et P. Lery arch.



Une étude précise du mobilier existant, de sa répartition et de son adaptation ou non aux usages en vigueur devrait être engagée. Elle devrait permettre de conclure à la démolition des édicules sans qualité et hors d'usage, à leur remplacement par une nouvelle offre de service, à l'implantation et au nombre de bancs et fontaines nécessaires... Malgré leur caractère modeste, ces éléments peuvent très fortement contribuer à l'équipement du cimetière et surtout à la valorisation et à la création de nouvelles ambiances. Ils doivent être considérés comme des aménités essentielles, des signes d'un espace accueillant invitant au recueillement, au calme, à la méditation... La qualité et l'unité de ce mobilier peuvent participer fortement à l'identité du lieu.

Malgré son coût, la réalisation de fontaines (et non de bornes fontaines) pourrait aussi être étudiée. Elle est courante en Europe et contribue, en introduisant un paysage sonore et une certaine qualité artistique, à l'ambiance, à la beauté des lieux, voire à la biodiversité.

Mobilier urbain et aménités : équiper le cimetière et créer de nouvelles ambiances



Cimetières de Zurich : fontaines, bancs, poubelles



Dans certains cas, à l'intérieur des divisions par exemple, ces éléments pourraient gagner à être regroupés et composés dans un dessin d'ensemble incluant la qualité des sols et des plantations. Auzelle l'a pratiqué à Clamart et l'avait prévu aux Joncherolles. Ce choix se rencontre également dans nombre de cimetières européens. Il permet, outre l'économie de place, de mieux maîtriser cette offre de service. L'exemple des poubelles nomades, trop souvent rencontrées, confirme que l'absence de lieu dédié se fait souvent au détriment du paysage général. À ce titre, si la solution actuellement prévue, d'équiper les divisions de bacs poubelles de 600 litres devait être retenue, elle imposerait sans doute de leur trouver une place convenable et la plus discrète possible. Un tel volume de container n'étant pas neutre dans le paysage funéraire, une autre organisation dans la gestion des déchets mériterait d'être étudiée sans remettre en question la nécessité qu'elle s'achève par les bacs compatibles avec les benues de Plaine Commune.

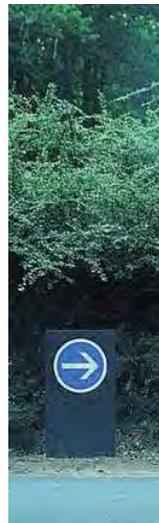
Le travail sur le mobilier, comme celui sur les plantations ou le dessin des voies, peut fortement contribuer au jalonnement des parcours, à la reconnaissance des lieux. Il ne peut toutefois se substituer complètement à une réflexion spécifique sur la signalétique. Celle qui existe aujourd'hui n'est pas sans qualité mais ne contribue pas complètement à la valorisation du site. Outre sa fonction première d'orientation, elle pourrait davantage contribuer à la découverte des qualités d'un lieu aujourd'hui méconnu tant sur les plans paysagers qu'artistique et symbolique. La signalétique pourrait alors devenir le support d'une découverte différente du cimetière incluant une nouvelle dénomination des lieux de sépulture (en fonction de leurs spécificités paysagères, patrimoniales ou funéraires par exemple), la présentation des œuvres d'art présentes et à venir, la diversité de la faune et de la flore... Enfin, cette signalétique pourrait se traduire dans un design contemporain contribuant à renforcer l'identité du lieu, même si, en la matière, la qualité a un coût. Là encore, les exemples de qualité ne manquent pas, en France comme dans le reste de l'Europe, pour les cimetières comme pour les parcs et jardins.

**Une signalétique contemporaine : Château de Chambord, signalétique de Ruedi Baur**

© Intégral Ruedi Baur Paris



© Intégral Ruedi Baur Paris



Signalétique dans les cimetières : orientation, noms des végétaux...



Zurich (Suisse)



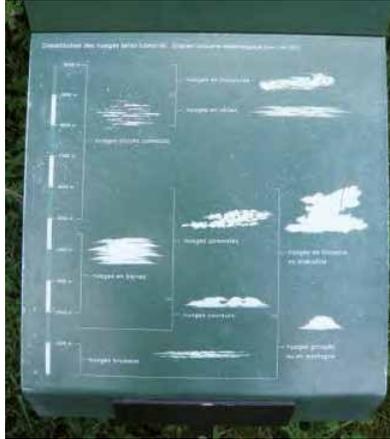
Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

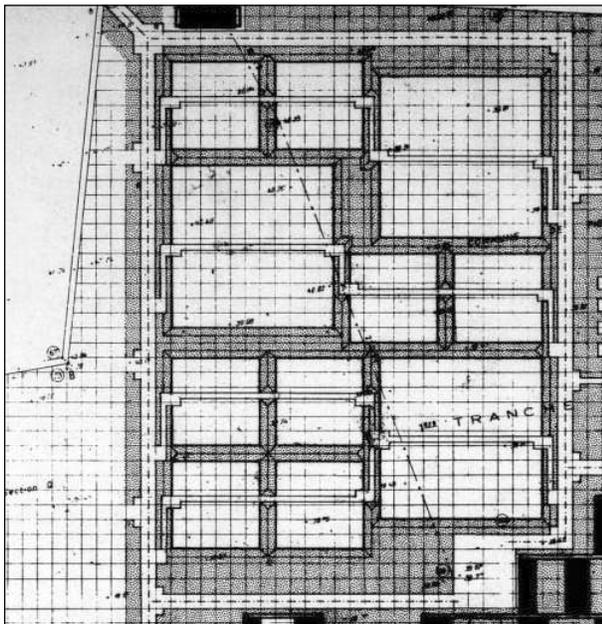


Zurich (Suisse)

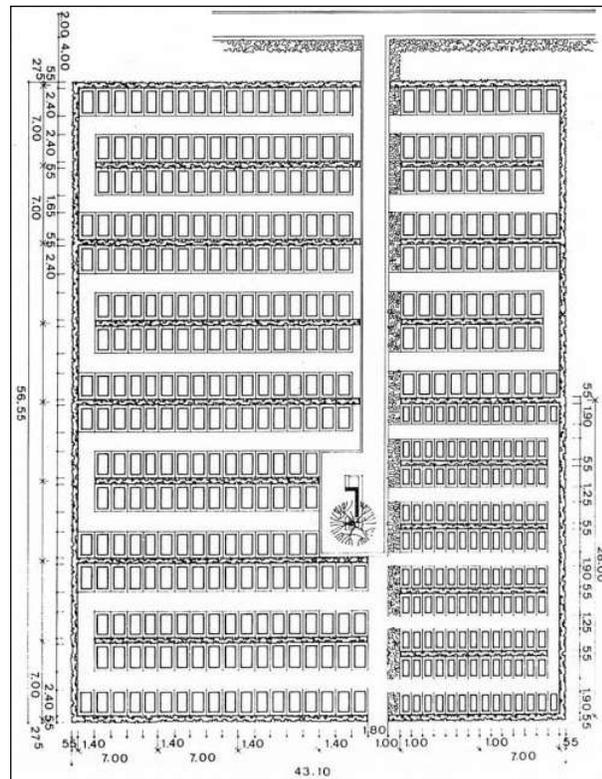


Jardins de Valloires (Somme),  
Gilles Clément paysagiste.

Compositions dans la trame de 7m par 7m



Détail du plan d'ensemble - octobre 1971, R. Auzelle et P. Lery, arch.



Détail d'une division, extrait des *Dernières demeures*, 1965.

## Le paysage funéraire

Le règlement des Joncherolles, comme celui de Valenton, tire les leçons de l'échec partiel de Clamart (difficulté à inciter à des projets de qualité avec des orientations « souples »). Les côtes des volumes et des emplacements sont beaucoup plus détaillées. Malgré les réductions imposées aux pratiques privées et professionnelles, une grande variété de formes reste possible.

### Rares exemples de stèles de qualité



Pourtant, comme de nombreux autres cimetières français, les Joncherolles ne résisteront pas à l'offre sur catalogue proposée par la majorité des marbriers. Ainsi, lors des dernières décennies, le cimetière des Joncherolles est resté comme figé dans une sorte d'immobilité patrimoniale. Les architectures et les paysages funéraires conçus par Robert Auzelle pour cette nécropole n'ont été ni valorisés, ni défendus par les différents gestionnaires. Leurs qualités restent encore aujourd'hui sous-exploitées, voire atténuées par un panorama funéraire fortement standardisé et sans réelle valeur artistique. Trop rares sont les cas qui font exception.

### • Divisions traditionnelles, surélevées et récentes

Les aires d'inhumation surélevées et à niveau, réalisées plus récemment à l'est, sont pour la plupart dominées par le granit poli d'une production sérielle sans qualité. Seule la présence de plantations au pourtour des divisions ou entre les rangées de sépultures confère une certaine tenue à ces paysages funéraires. Malheureusement, l'état sanitaire de nombre de plantations et dans certains cas leur absence d'entretien, fait perdre une grande part du potentiel de cette composition. La restauration de ce paysage prendra du temps (abattage et replantation progressifs, par phase), mais devrait permettre de garantir une qualité d'ensemble. Cette qualité du paysage peut éviter de rechercher un contrôle artistique à l'échelle des monuments individuels. En revanche, ce contrôle mériterait d'être développé pour les « secteurs paysagers » tant à l'échelle des monuments que des plantations qui les entourent.



C'est donc d'abord du dessin des espaces publics (sols, mobiliers...) et des plantations qu'il faut attendre une amélioration du paysage existant. Sans chercher à systématiser, l'emploi des haies, des plantations d'arbres, d'arbuste ou de plantes tapissantes pourrait contribuer à améliorer les paysages intérieurs, à les caractériser. Les espaces libres nécessaires pourraient être recherchés sur les espaces publics existants ou sur les terrains non affectés aux sépultures (existants ou récupérés lors de reprises de concessions). Dans le cimetière intercommunal de Clamart, le centre de plusieurs divisions est ainsi marqué par la présence d'un bel arbre isolé abritant banc, point d'eau et poubelles. Le principe pourrait aussi prendre des formes plus aléatoires en fonction des espaces disponibles. L'enjeu est également de ne plus laisser d'espaces libres en état d'abandon, donnant l'impression que le cimetière n'est pas entretenu. Une des contraintes majeure liée à la mise en œuvre de ce nouveau paysage risque d'être la qualité des sols des divisions surhaussées (remblais sans qualité).

Enfin, avec le concours des professionnels du funéraire, il pourrait être intéressant de chercher à favoriser et développer une offre moins standardisée et surtout moins minérale. Aux dalles couvrant systématiquement la totalité de la concession, auxquelles sont le plus souvent associées des stèles, il pourrait être proposé des dalles moins grandes ou simplement des stèles. La concession pourrait ainsi être plantée et former soit des ponctuations végétales (plantes tapissantes et/ou arbustes) brisant la monotonie minérale, soit, dans le cas d'une maîtrise à l'échelle de rangées entières, former des bandes plantées, riches en formes et en couleurs (voir exemples suisses et italiens). À défaut d'obtenir ce résultat directement des familles, la conservation du cimetière pourrait y parvenir en ne concédant pas certaines emprises mais en contrôlant l'aménagement. Il s'agirait ainsi de réaliser des parcelles ou paysages témoins qui pourraient d'ailleurs inciter les usagers, et les professionnels, à adopter d'autres choix que ceux qui sont proposés actuellement.

#### Cimetière Jérusalem und Neuen Kirche, Berlin, Allemagne



Concernant les secteurs surélevés, une intervention urgente s'avère essentielle dans l'espace réservé aux fœtus et aux nouveaux nés. Presque totalement dépourvu de monuments ou de composition d'ensemble, ce secteur semble ravagé par la pluie et le vent : le lieu d'inhumation de chaque enfant n'est plus visible dans cette surface boueuse, pleine de trous, où jouets et plaques nominatives sont éparpillés parmi les herbes sauvages, ce qui accroît encore la vision de désolation que dégage ce lieu. Il faut souligner que comme dans d'autres cimetières français ou italiens, il semblerait qu'une grande partie de ces sépultures ne soit plus visitée par la famille quelques années après l'inhumation. Pourtant indispensable au travail de deuil et reflet d'une réelle attente des familles, cet espace paraît perdre son rôle de lieu de mémoire avec une certaine rapidité. Comme l'a souligné l'étude générale pour le Sifurep, il est urgent de donner une dignité esthétique et surtout une symbolique à ces lieux si importants pour ceux qui les fréquentent ou qui simplement les traversent. Un monument collectif pour les enfants et les fœtus créé de façon à permettre aux familles d'y poser facilement des objets pourrait être placé dans une partie de cette division et associé à une composition végétale. L'eau, symbole de la purification et donc de l'innocence, pourrait y être introduite avec une fontaine et/ou un bassin. De plus, de petites stèles ou plaques horizontales, propriété du cimetière (et donc réutilisables) pourraient être placées sur chaque sépulture quand un monument privé n'est pas prévu.



Secteur enfants, Cimetière Monumental, Turin, Italie.



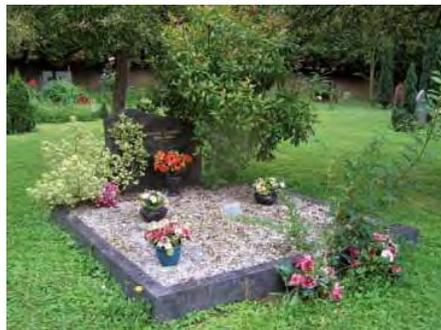
Monument pour les non nés, Cimetière Niendorf, Hambourg, Allemagne

© photo Albertinen-Diakoniewerk  
avec la permission de Friedhofskultur magazine

Enfin, plusieurs divisions en sursol, particulièrement au nord du cimetière, sont plus ou moins fortement impactées par la présence d'eau. Les inhumations traditionnelles y deviennent difficiles voire impossible. Cette question est abordée plus loin (« L'eau au cimetière des Joncherolles »), signalons ici qu'en l'absence de solution viable (techniquement et économiquement), il pourrait être envisagé d'affecter les divisions les plus impactées à un usage cinéraire en sous-sol à faible profondeur ou en sursol.

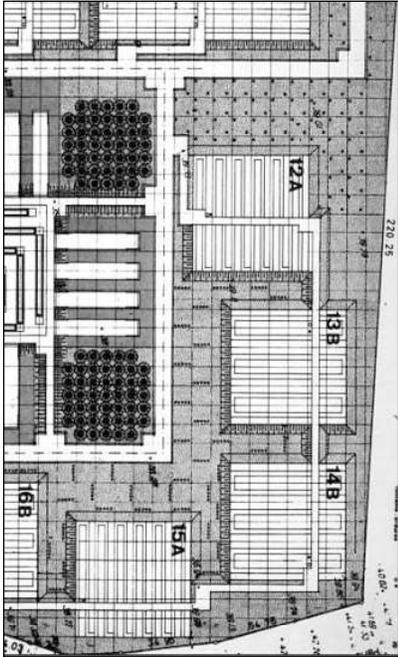
### • Secteur paysager

L'absence totale d'un art funéraire contemporain est encore plus frappante dans les aires d'inhumation paysagères. Dans ces lieux seuls les principes régissant les volumes des monuments funéraires semblent avoir été une règle respectée. En revanche, les modes de groupements, préconisés et dessinés par Auzelle, associant les monuments entre eux (principe de groupement par cinq) ou avec des plantations, semblent avoir été ignorés. Aggravée par l'autorisation de réaliser des tombes totalement isolées et orientées librement, cette situation s'apparente souvent à une constellation désordonnée de sépultures, un mitage du paysage.



# Sépultures en rangées et isolées dans le parc: recherche d'unité et d'intégration

© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle



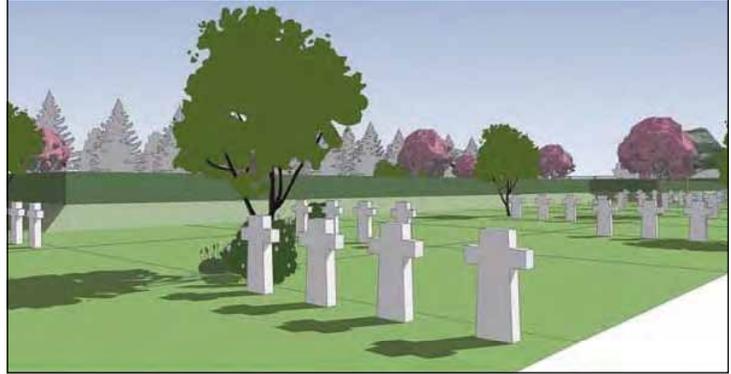
© ph.guignard@air-images.net



- Interdire les sépultures
- Paysage contrôlé des sépultures



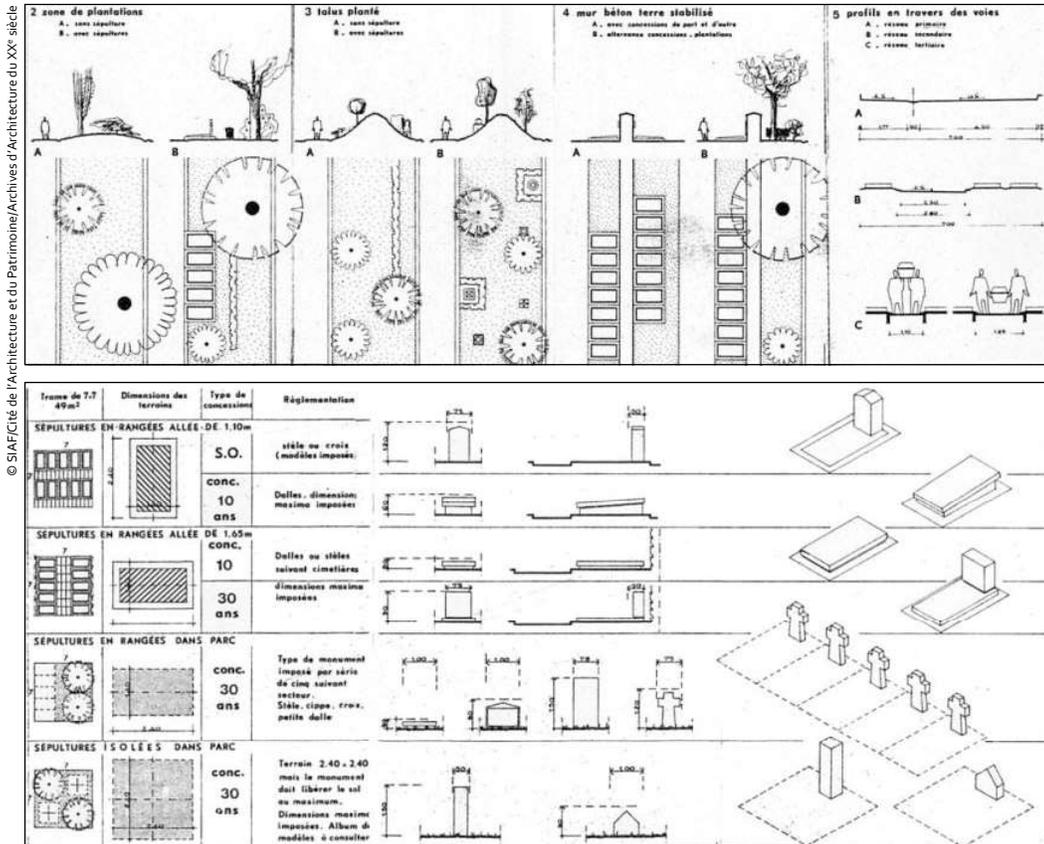
## Sépultures en rangées et isolées dans le parc : recherche d'unité et d'intégration



Cimetière militaire allemand de Marigny (Manche)



Cimetière de Zurich (Suisse)



Un cadre réglementaire garant d'une qualité du paysage funéraire. R. Auzelle, 1960 env.

Dans les secteurs paysagers, la délimitation du terrain concédé, pratiquée par les familles au moyen de plantes, de pots ou autres éléments, est une coutume tolérée par la conservation du cimetière. Il s'agit d'une pratique clairement en contradiction avec la conception initiale et qu'il semble nécessaire d'encadrer. Esthétiquement pauvre, ce marquage du « chez soi » fragmente l'aire d'inhumation et altère fortement la qualité paysagère du cimetière. De plus, un contrôle des espèces plantées sur les sépultures devrait être pratiqué pour favoriser la réalisation d'un paysage cohérent. Auzelle avait ainsi prévu, pour les plus grandes concessions, qu'un monument puisse être associé à un arbre ou un arbuste, mais dans tous les cas sans marquage systématique des limites de chaque concession.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la réalisation de monuments dans ces secteurs, la richesse typologique des règles générales établies par Auzelle devrait être valorisée auprès des usagers et des marbriers. Surtout, elle mériterait d'être enrichie afin de stimuler voire d'orienter autant que possible la production funéraire en favorisant une diversité de formes et de matériaux. Dans les secteurs paysagers, une production en bois ou métal pourrait aussi être proposée : des stèles simples, comme dans la tradition allemande, suisse ou des pays du nord de l'Europe qui a toujours inspiré Auzelle et dont le Musée d'art Funéraire de Kassel conserve des exemples intéressants.

#### Art funéraire du XX<sup>e</sup> siècle, Musée et Centre de Culture Funéraire, Kassel, Allemagne.



La réglementation funéraire française interdisant le contrôle esthétique des sépultures, il s'agit donc de rechercher davantage d'unité et d'intégration en faisant la promotion de monuments simples, en groupements unitaires ou non accompagnés par une végétation maîtrisée (formes, volumes, essences, couleurs...). Cela signifie que les divisions paysagères devraient être davantage investies par l'autorité publique du cimetière, c'est-à-dire préparées et entretenues pour recevoir des monuments individuels et non livrées comme des morceaux de terrains libres. Auzelle avait d'ailleurs entièrement couvert ces secteurs d'une trame générale de 7mx7m support de la construction et de la maîtrise de ce paysage.

Enfin, dans l'attente d'une véritable maîtrise de ces secteurs paysagers, il apparaît utile d'envisager de ne plus autoriser ce type de sépulture dans les grands espaces encore libres (notamment le long de la limite nord) et sur certaines emprises actuellement occupées mais qui n'avaient pas été prévues pour cela à l'origine (cas des espaces libres plantés de peupliers autour de l'ossuaire).

## • Une vitrine environnementale

Au-delà du seul secteur paysager, le cimetière des Joncherolles représente aussi un fort potentiel comme vitrine d'une gestion environnementale exemplaire. Ce potentiel a été souligné à l'échelle plus large de son insertion urbaine et des niches écologiques ou de la diversité végétale à favoriser, il pourrait être encore amélioré en favorisant certains types d'offres funéraires.

À titre d'exemple, citons le cas des cercueils et des urnes cinéraires biodégradables, déjà proposés ailleurs en Europe (notamment en Angleterre et en Italie)<sup>30</sup>. Ce type de sépultures pourrait être proposé dans un cadre qui souligne cette dimension environnementale et respecte le projet d'origine.

Ensevelies dans le terrain, leur présence pourrait, par exemple, être signalée par des cippes de formes différentes et dont le matériau, le volume et la hauteur pourraient être définis par le bureau de conservation. L'absence de tous les éléments horizontaux permettrait de soustraire à la pelouse le minimum de surface et d'établir une harmonie avec les lignes verticales représentées par les arbres.

Dans cette même recherche de réduction des surfaces occupées par les monuments privés, l'exemple du cimetière de Nanterre (Mont-Valérien) pourrait aussi faire école.



Secteur urnes biodégradables, Cimetière « La Cigna », Livorno, Italie,



Cimetière du Mont-Valérien, Nanterre



Cimetière du Mont-Valérien, Nanterre

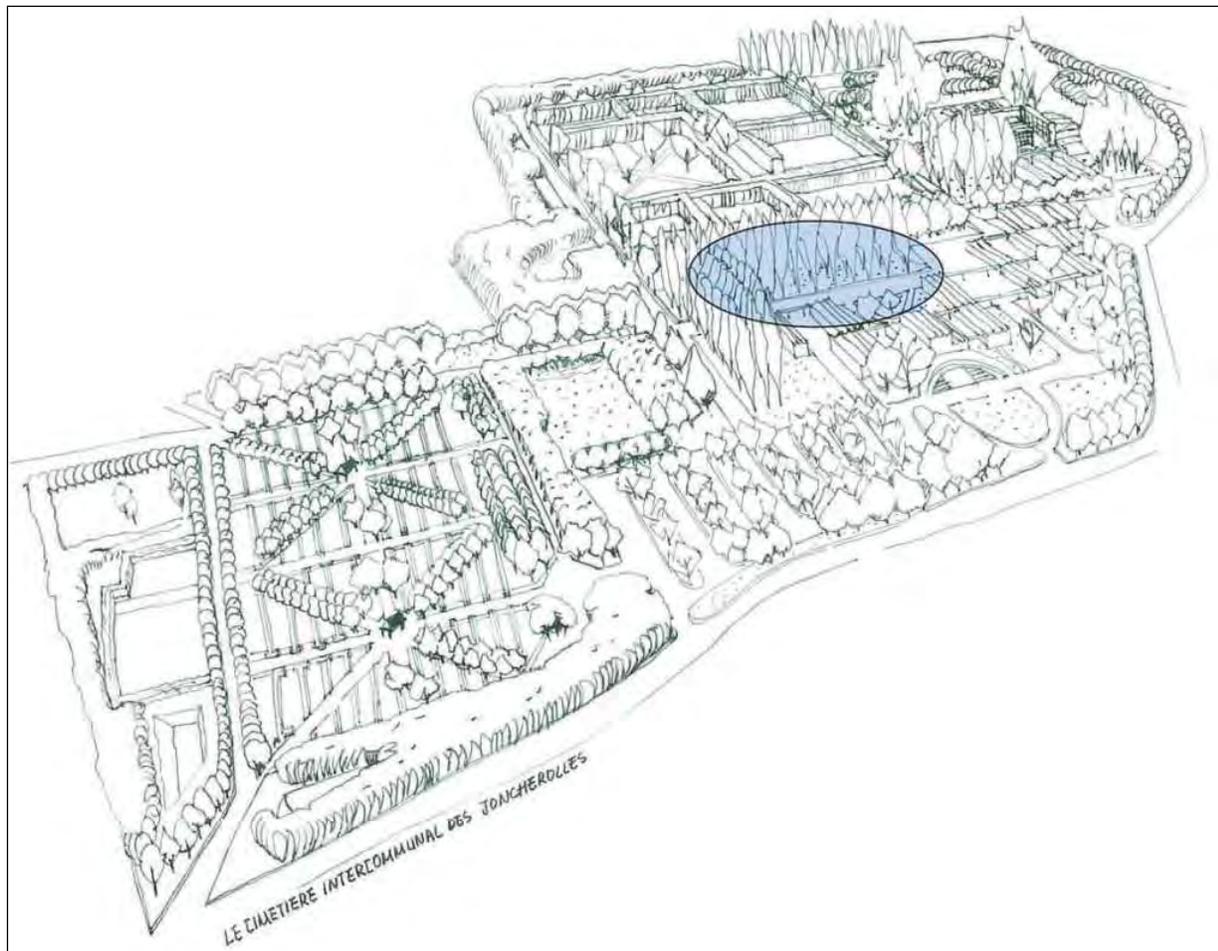
30- Pour l'Angleterre se reporter aux nouveaux cimetières écologiques présentés sur le site : <http://nord-pas-de-calais-picardie.france3.fr/info/nord-pas-de-calais/ecolo-juqu-a-la-mort-les-cimetieres-naturels>

Pour l'Italie, cette typologie d'urne est au stade expérimental par exemple dans le cimetière de Livourne « La Cigna » (Italie).

## Jardin du souvenir

L'intégration du jardin du souvenir dans la nouvelle délégation de service public du crématorium, est l'opportunité de définir une aire précise pour la dispersion des cendres. Le terrain, d'une surface d'environ 3 200 m<sup>2</sup>, est essentiellement occupé par un double alignement de peupliers robusta. Du fait de ces dimensions et de sa position, au nord du crématorium, l'emplacement offre la possibilité de mettre en œuvre un projet à l'échelle de ce lieu remarquable. La dimension collective de cet espace cinéraire pourrait ainsi être affirmée, afin que le futur jardin du souvenir devienne un lieu de mémoire et de commémoration d'une communauté de défunts, à la fois solennel et apaisant.

### Le paysage funéraire : jardin du souvenir



### Organisation existante

Dans son fonctionnement actuel, le jardin du souvenir du cimetière des Joncherolles occupe une part importante du terrain où se trouve le double alignement de peupliers situés à l'arrière du crématorium et de plusieurs emprises attenantes. Une partie est à l'abri d'un bosquet de conifères, à l'est de l'allée des peupliers. Par ailleurs, des cendres semblent toujours être dispersées par les familles sur les surfaces engazonnées situées immédiatement derrière le crématorium, à proximité ou autour d'un petit monument de granit rose symbolisant des flammes.

Actuellement les dispersions qui ont lieu sur ce terrain se font majoritairement aux pieds des arbres (peupliers robusta et conifère). Les familles déposant à l'occasion de ces dispersions ou lors de visite des fleurs souvent en pots et parfois dans leurs emballages plastiques.

Sur les troncs des arbres peuvent également être accrochées des fleurs ou des photos. Depuis près d'une dizaine d'années, la possibilité a été offerte aux familles d'inscrire des noms sur des plaques de granit de dimension normalisée, apposées sur un socle incliné formant deux hémicycles à l'extrémité est de l'allée de peupliers. Au même endroit a aussi été réalisée une pergola en bois sur laquelle pousse un rosier. Sous cette pergola des galets blancs dissimulent une grille à travers laquelle les cendres peuvent être évacuées. Le socle réservé à l'inscription des noms délimite une aire revêtue de pierre à proximité immédiate d'une vaste aire de circulation en bitume. Deux bancs sont implantés sur cette aire mais tourne le dos à l'allée des peupliers et à l'espace réservé à l'inscription des noms des défunts.

L'espace existant et le lieu réservé à l'inscription des noms répondent aux attentes des familles comme en témoignent les nombreux signes d'appropriation déjà évoqués. Pourtant, en l'état il apparaît que les cendres restent très visibles, que les fleurs et autres objets envahissent l'espace et que l'aire des noms risque d'être sous dimensionnée.

#### État actuel du jardin du souvenir



## Orientations pour une nouvelle organisation

L'objectif est de ne plus autoriser de dispersion à l'arrière immédiat du crématorium afin d'éviter des conflits d'usages liés à la proximité des parties techniques et privées de cet équipement. De plus, cette emprise devrait à terme pouvoir être utilisée pour implanter de nouveaux locaux nécessaires au fonctionnement du crématorium (filtration, voire amélioration de l'espace attenant aux fours).

Les dispersions devraient donc pouvoir être réunies et organisées sur la vaste emprise engazonnée, occupée par le double alignement de peupliers ainsi que sur les emprises immédiatement attenantes au pied des talus des divisions et à l'abri du bosquet de conifères si l'état sanitaire des arbres le permet. L'ensemble représente une surface d'environ 3 200 m<sup>2</sup>.

Ce vaste jardin du souvenir devrait être l'occasion d'enrichir et de diversifier l'offre cinéraire existante : espaces de dispersion, possibilités de versement des cendres dans des espaces réservés individuels ou collectifs, anonymes ou avec possibilité d'inscrire des noms, espaces définis pour le dépôt des fleurs...

Intégrée dans une composition d'ensemble cette offre devrait permettre de définir des lieux différents permettant une répartition des espaces d'inhumations et en même temps leur concentration en des points précis. Plusieurs éléments de paysage ou de mobilier pourraient contribuer à qualifier ces lieux et permettre aux familles de les reconnaître, de les choisir, de se les approprier dans la dignité : bassin, revêtements de sols particuliers, bancs, fontaines, éclairage... L'objectif est donc de faire de l'espace planté existant le lieu d'accueil d'aires de dispersion et de commémoration plutôt que le support direct des dispersions. Il s'agit de penser à la fois des lieux d'intimité et de commémoration collective.

Pour l'inscription des noms, lorsque les familles le souhaitent, il faudrait privilégier une forme unitaire (dimensions, matériaux, inscriptions, typographie). Les supports pour l'inscription pourraient être différents selon les lieux sans s'apparenter à un catalogue hétéroclite. Dans le respect d'une composition d'ensemble pourraient être envisagés : des murs ou des dalles horizontales affleurant le gazon par exemple (béton, marbre, ardoise...). Il pourrait aussi bien s'agir de grandes dalles sur lesquelles les noms sont gravés au fur et à mesure ou de bandes plus étroites accompagnant une allée où les familles peuvent marcher sans toujours être dans l'herbe comme c'est le cas actuellement (cas du cimetière de Bolligen et de ceux d'Altstetten et Nordheim à Zurich, voir photos plus loin). Les murs pourraient également avoir des formes et des hauteurs variables.

Par ailleurs, une aire de cérémonie collective devrait être convenablement aménagée et clairement délimitée (par un traitement de sol et le positionnement d'un pupitre pour les orateurs par exemple). Elle devrait être convenablement dimensionnée pour accueillir un nombre suffisant de participants avant que la dispersion n'ait lieu.

Enfin, pour les espaces de commémoration et de dispersion, l'eau est souvent utilisée. Elle évoque l'écoulement de la vie, le lien entre le ciel et la terre, notamment par l'effet de miroir d'eau. La forme des bassins peut aussi être évocatrice (étroit canal comme symbole du fil de la vie, bassin rond ou carré, symbole des formes pures). Enfin les matériaux utilisés parlent aussi de contrastes et du passage du temps (ossature en fer, corrosion...). Tous ces thèmes, mis en œuvre dans les références rassemblées plus loin, sont très proches de ceux que Robert Auzelle a mis en œuvre aux Joncherolles (gargouilles, cuivre...) et pourraient être inscrits dans le projet à venir. Robert Auzelle avait d'ailleurs dessiné pour les Joncherolles une fontaine qui n'a jamais été réalisée. Enfin, dans le cas particulier de ce site, le thème de l'eau peut être évocateur de l'identité du lieu (présence d'une nappe phréatique proche, le nom des Joncherolles évoquant d'ailleurs cette présence).

## Gérer le site dans le temps

Comme cela a été indiqué, l'organisation même de la dispersion des cendres devrait permettre davantage de possibilités que celles qui existent aujourd'hui tant sur le plan technique (enfouissement, versement dans des plans d'eau) que sur celui du cérémonial (aire suffisante pour la réunion de plusieurs personnes, pupitres, bancs, abris...).

En accompagnement de cette offre nouvelle, les conditions de la gestion de l'espace dans le temps devraient être aussi approfondies. La commémoration du défunt au moment de la cérémonie de dispersion, mais également après, pose la question de la pérennité et des formes prises par la volonté de « laisser trace ».

Le plus souvent les cendres restent très présentes et les objets marquant le souvenir individuel (fleurs, jouets, photos...) colonisent des espaces dont la vocation est d'abord collective. Leur nombre et leur dégradation au fil du temps peuvent donner l'impression que l'espace n'est pas entretenu et altérer la dignité et la sobriété que devraient avoir ces lieux de mémoire. Les réponses à cette difficile question relèvent à la fois de choix techniques, de conditions d'entretien, d'une réglementation intérieure et d'un travail de communication auprès du public.

À titre indicatif, signalons le règlement intérieur du crématorium du Père Lachaise (en cours de mise à jour). Dans son article 17, ce règlement précise : « La dispersion des cendres au jardin du souvenir du Père Lachaise est assurée à la demande des familles par le gestionnaire du crématorium qui devra consigner sur un registre, l'identité des personnes dont les cendres auront été dispersées. Lors de la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, le dépôt de fleurs, gerbes, couronnes ou bouquets, n'est pas autorisé par le règlement du cimetière. Il peut être déposé une fleur, ou quelques pétales, marquant ainsi le dernier hommage rendu à la personne disparue. Le reste des fleurs sera déposé au mémorial-fleurs<sup>31</sup> ».

Par ailleurs, l'état sanitaire des peupliers de cette partie du cimetière ne semble pas poser de problème majeur à ce jour. Mais ce diagnostic doit encore être précisé dans le cadre de la mission lancée sur les espaces plantés du cimetière par le Syndicat intercommunal des Joncherolles. En cas de nécessité d'abattage d'arbres, une démarche de communication en amont doit être engagée auprès des familles et une solution respectueuse de la mémoire des défunts doit être trouvée. Il pourrait être précisé que tout arbre abattu sera remplacé à l'identique et que la souche sera broyée sur place, donc sans engager de mouvements de terre importants. De même, l'état sanitaire des arbres bordant le haut des talus des aires d'inhumation longeant le jardin du souvenir imposera à court ou moyen terme un abattage général et leur remplacement. Sans communication, ces travaux pourraient heurter ou inquiéter les familles. Le jour où le protocole et le phasage du remplacement de ces arbres sera arrêté, il devra faire l'objet d'une information auprès des familles.

Enfin, la réalisation d'un nouveau jardin du souvenir imposera sans doute le réaménagement de l'aire actuellement dévolue à l'inscription des noms d'un certain nombre de défunts. Comme pour l'abattage des arbres, il importera de prévenir les familles, et de redonner un emplacement pour ces plaques lorsque les concessions sont toujours valides.

31- Source :  
[www.crematorium-perelachaise.fr/  
reglementinterieur\\_  
crematoriumperelachaise.pdf](http://www.crematorium-perelachaise.fr/reglementinterieur_crematoriumperelachaise.pdf).

## Un projet partagé et innovant

L'approfondissement et la mise en œuvre de ces orientations devraient permettre de définir avec le délégataire des solutions innovantes qui pourraient faire école dans d'autres cimetières membres du Sifurep. Pour la plupart, les jardins du souvenir actuellement réalisés sont souvent peu intégrés à leurs sites d'accueil et très répétitifs dans leur conception. Robert Auzelle, architecte concepteur du cimetière des Joncherolles, a toujours émis des réserves quant à l'offre funéraire sur catalogue et a toujours puisé dans des références européennes connues pour leur qualité. C'est dans cet esprit qu'il nous a semblé utile de réunir quelques références contemporaines étrangères et de les faire partager (voir photos plus loin).

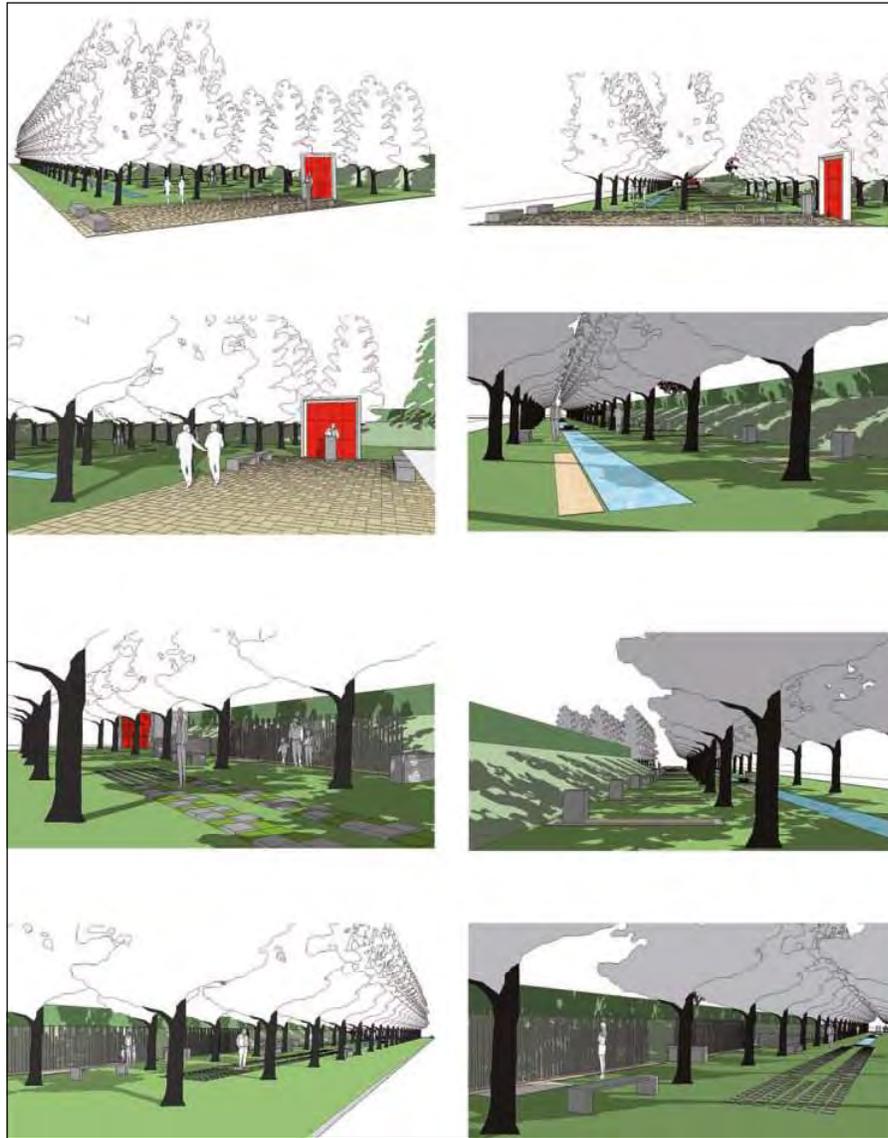
Par ailleurs, le cimetière des Joncherolles est indéniablement un lieu où l'art et la qualité architecturale et paysagère ont toute leur place. Le réaménagement du jardin du souvenir est une opportunité pour écrire ensemble une nouvelle page de cette histoire. À ce titre, il pourrait être envisagé d'installer dans la composition générale les portes du sculpteur Sabatier, aujourd'hui cachées au public car intégrées aux parties techniques du crématorium. Pour mémoire, dans une étape de projet non réalisée, Robert Auzelle avait implanté les Trois Parques dans la partie est de l'actuel jardin du souvenir<sup>32</sup>.

### Jardin du souvenir : scénario théorique d'aménagement



32- Référence : RA17PL,  
Plan 2-1 bâtiments : plan masse,  
dossier d'adjudication,  
éch. 1/500e, octobre 1971.

Jardin du souvenir : scénario théorique d'aménagement



Exemples de réalisations contemporaines en Europe



© Design: Karres en Brands Landscape Architecture and Urban Planning, Photo: Jeroen Musch

Amsterdam (Hollande)



© Design: Karres en Brands Landscape Architecture and Urban Planning, Photo: Jeroen Musch

Amsterdam (Hollande)

## Exemples de réalisations contemporaines en Europe

© Service des cimetières de la ville de Zurich



Zurich (Suisse)



Stockholm (Suède)

© Service des cimetières de la ville de Zurich



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

© Service des cimetières de la ville de Zurich



Zurich (Suisse)



Livorno (Italie)

## Columbarium, enfeus et ossuaire

L'ensemble formé par le regroupement des enfeus, des columbariums et de l'ossuaire est une pièce essentielle du fonctionnement du cimetière, de sa composition et de sa symbolique. Cet ensemble est pourtant mal connu (présence et signification du Dodécaèdre), difficilement accessible, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite, en partie dégradé (allées d'accès, béton, eau...), difficile d'exploitation (enfeus), voire géré à minima (ossuaire). La valeur de cet ouvrage a été précisée dans la partie historique (voir plus haut). Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer cette situation.

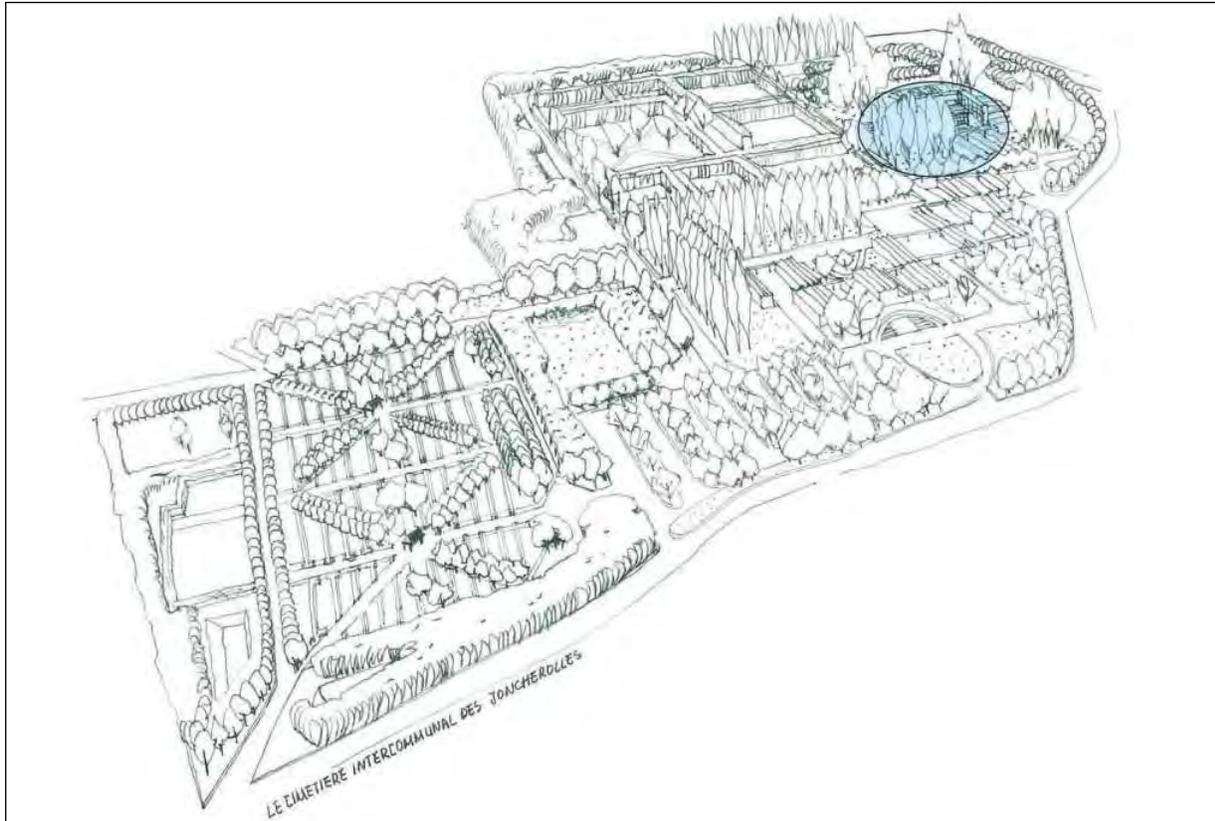
Dans le dessin d'origine, R. Auzelle avait prévu de rattacher le columbarium aux voies périphériques par quatre rampes disposées en « ailes de moulin ». Malgré l'absence de relevé de terrain, il semble que ce principe ne permette pas de respecter la réglementation handicapée actuelle. Lorsque des côtes plus précises seront disponibles un dessin particulier de rampe pourrait être étudié au moins sur un des côtés (probablement au nord). Cette rampe risque toutefois d'occuper une place importante et d'avoir un coût élevé. D'autres hypothèses pourraient donc être à envisager (ascenseur extérieur). En revanche, il semble possible de réaliser un système de rampe compatible avec la réglementation en vigueur et avec la composition d'ensemble à partir du premier niveau du columbarium.

La nouvelle réforme sur les ossuaires va aussi imposer une restructuration de l'existant pour permettre de séparer et conserver dans des reliquaires les restes exhumés qui ne pourront être incinérés. Cette réforme très contraignante pour les communes, pourrait être l'occasion de récupérer davantage de place pour l'ossuaire en affectant à cette fonction l'ensemble du premier niveau, où se trouve aujourd'hui le Dodécaèdre. Cette transformation permettrait de remonter le Dodécaèdre au niveau haut du columbarium et donc de le rendre plus visible. La situation existante s'en trouverait améliorée puisque l'accès public à cette partie est malaisé et difficile à contrôler. Le Dodécaèdre serait comme soulevé par l'accumulation des restes des générations passées dont il est l'expression. Ce principe évolutif et symbolique avait été étudié à différentes reprises par R. Auzelle dans ces études pour les ossuaires-nécrologes (cas de la tour tronquée à croissance progressive étudiée pour le cimetière intercommunal de Clamart). L'examen technique de ce surhaussement et de la transformation de l'ossuaire suppose une meilleure connaissance des capacités portantes existantes, mais un système de structure légère (poutraison métallique), sans nécessairement rechercher une étanchéité complète à l'air et à l'eau, mériterait d'être étudié.

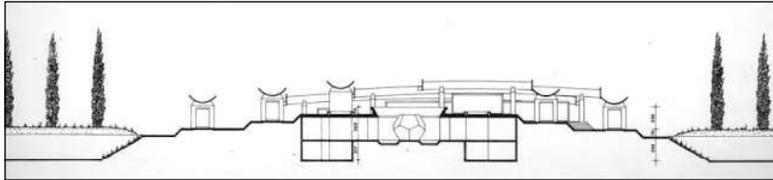
Le columbarium souffre aussi d'une certaine austérité due en partie à l'état d'abandon des cases non affectées (cases en béton brut ouvertes) et au vandalisme (vol du cuivre des couvertines des grandes poutres). Enfin, la totale liberté laissée aux familles dans le choix de la couleur et du matériau de la plaque qui ferme chaque niche ne contribue au caractère monumental et sobre initialement prévu. Cette liberté, garantie et protégée par la loi, produit une impression de désordre plus que de diversité, malgré la force des architectures dessinées par Auzelle. Une des solutions envisageable serait d'équiper toutes les cases libres de plaques de matériau et couleur identiques dont le coût sera payé par la famille au moment de l'achat d'une concession. Cette pratique est d'un usage courant en Italie qui a une longue tradition d'enfeus et de columbariums. Le même principe d'unité des matériaux se retrouve pour les murs columbariums des cimetières suisses.

Enfin, les enfeus posent des problèmes de fonctionnement importants dans la mesure où les plaques d'obturation en béton sont lourdes, donc difficiles à manipuler particulièrement pour les niveaux supérieurs. Les moyens mécaniques expérimentés à ce jour n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Seules les cases équipées de plaques en inox montées sur charnières semblent donner satisfaction. L'extension de ce principe aux autres cases d'enfeus risque d'être très onéreux. Il conviendrait peut-être de rechercher d'autres matériaux plus légers et moins coûteux (aluminium, bois sur ossature métallique...) garantissant à la fois la sécurité et l'étanchéité des cases ainsi que la facilité de manutention.

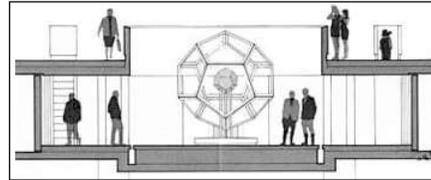
Columbarium, enfus et ossuaire



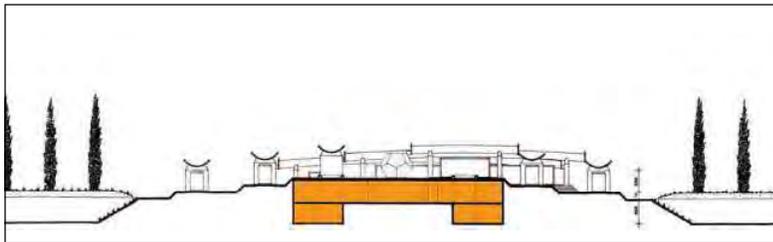
Restructurer et accroître la capacité de l'ossuaire, valoriser le Dodécaèdre



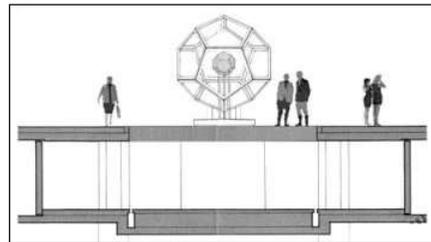
© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle



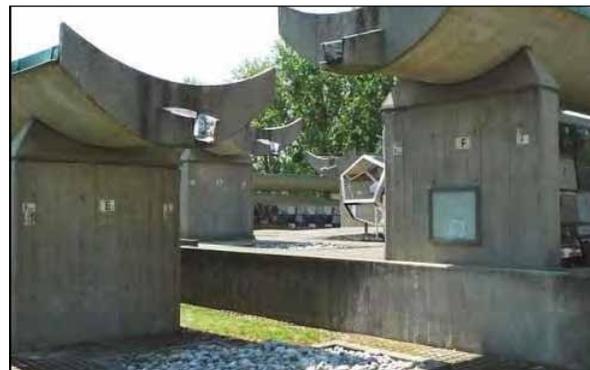
© SIAF/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle



Coupe d'ensemble



Coupe du Dodécaèdre





Exemples de columbariums



Cimetière des Joncherolles



Cimetière des Joncherolles



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Cimetière « La Cigna », Livorne (Italie)



Jardin du souvenir, Cimetière Monumental, Turin, (Italie)



Giardino della Quiete, Cimetière Monumental, Turin, (Italie)

## Valorisation artistique

Le recours à l'art, comme cela a été signalé plus haut dans la partie historique, est inhérent aux projets d'Auzelle, pour les cimetières comme pour les autres travaux urbains et architecturaux qu'il a conduits. Grâce à son action, le cimetière intercommunal des Joncherolles en a été généreusement pourvu : sculptures de Maurice Calka, sculptures et céramique de Pierre Sabatier, polychromie par Atila Biro, sculpture (Dodécaèdre) de Robert Auzelle. Les œuvres de ces artistes internationalement reconnus sont aujourd'hui très inégalement mis en valeur (les Trois Parques de Maurice Calka font exception). À l'issue de travaux dans le crématorium les portes en céramiques rouge de Pierre Sabatier ont même disparu de la vue du public. Il paraît donc essentiel de valoriser cet héritage, mais également d'envisager de l'enrichir.

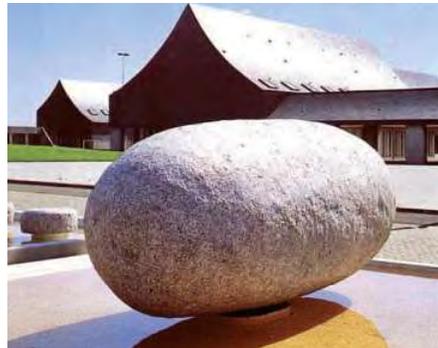
Une hypothèse a déjà été proposée pour le jardin du souvenir visant à redonner une place digne aux portes « disparues » de Sabatier. D'autres actions peuvent être envisagées à moindre coût comme la pose de plaques indiquant la présence et la signification de ces œuvres. Dans le même sens une petite plaquette de présentation pourrait être réalisée à destination du public (comme cela se pratique pour le patrimoine remarquable des cimetières parisiens intra-muros).

L'intérêt de ces œuvres est aussi qu'elles sont porteuses de sens et qu'elles accompagnent souvent les séquences et les rituels funéraires. C'est le cas des Trois parques, figures d'entrée du cimetière malheureusement aujourd'hui moins visibles du fait des plantations choisies pour le nouveau jardin d'entrée. C'est également le cas des portes d'entrée aux salles de cérémonie et de transition vers les fours... Ce principe pourrait être étendu à plusieurs espaces extérieurs et participer au jalonnement de certaines séquences et à la définition de lieux particuliers. De nouvelles œuvres contemporaines pourraient y contribuer, mais peut-être également un réemploi et une conservation d'œuvres plus anciennes existants dans les cimetières des communes membres du SICJ et qui n'auraient pas la place ou les moyens de les préserver. Ce type d'action donnerait une dimension culturelle forte à l'intercommunalité des Joncherolles et pourrait aussi en faire un véritable musée en plein air.

### Un art omniprésent dans l'œuvre de R. Auzelle



Cippe monumental, cimetière intercommunal de Clamart



Les Âges de la vie, Œuf de la conception, cimetière intercommunal de Valenton



Porte intérieure du crématorium, cimetière intercommunal des Joncherolles



Les 3 Parques, cimetière intercommunal des Joncherolles

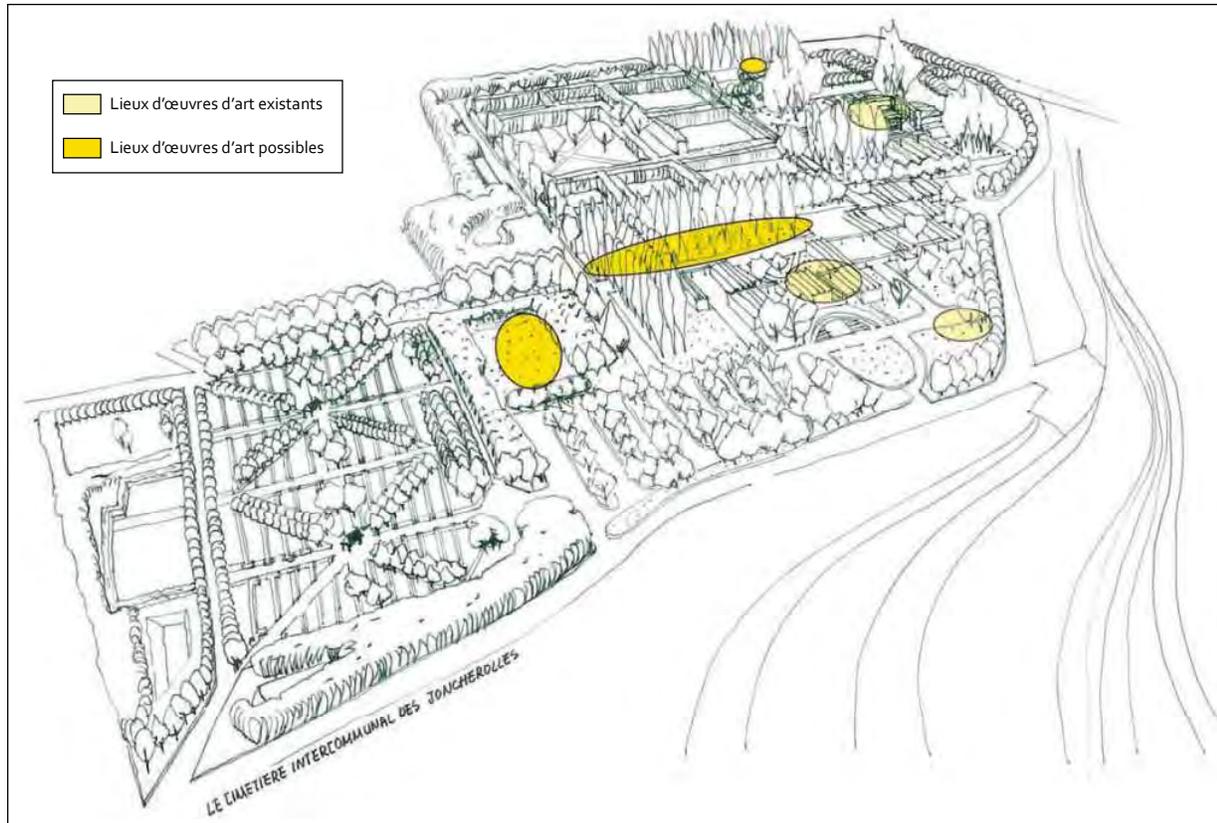


Le Dodécaèdre, cimetière intercommunal des Joncherolles

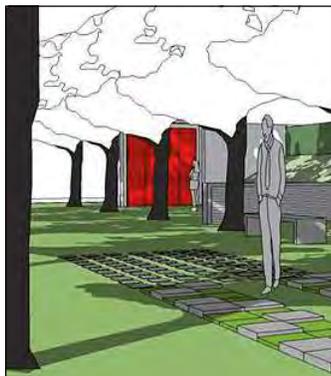


Porte extérieure du Crématorium, cimetière intercommunal des Joncherolles

Valorisation artistique : œuvres existantes, jardin du souvenir, aire d'exposition et nouvelles œuvres d'art...



Un art omniprésent incitant à sa valorisation et à la création de nouvelles œuvres



## Exemples de valorisation artistique dans les cimetières de Zurich



## Une vitrine de l'art funéraire contemporain

La haute qualité patrimoniale des architectures et des œuvres d'art qui équipent le cimetière, la disponibilité de larges espaces plantés encore non occupés par les sépultures et la présence de bâtiments inutilisés font des Joncherolles une nécropole appropriée pour devenir le centre d'un processus de réactivation du dialogue entre la sphère funéraire et l'art contemporain dans la région parisienne. Les espaces libres à proximité du funérarium pourraient être équipés pour accueillir une exposition internationale d'art funéraire. À la fois proche du parking, du crématorium et du funérarium et isolé de ceux-ci et des aires de sépulture par des limites végétales, ce secteur pourrait être réservé à la présentation des monuments funèbres privés et collectifs. En l'absence d'exposition un aménagement simple (bancs, fontaine, allée) pourrait en faire un lieu de repos, d'attente.

La périodicité de cette manifestation pourrait être de trois ou cinq ans afin de donner aux artistes, aux artisans, aux designers et aux entreprises un temps de création suffisamment long. Une commission composée d'experts en art, de membres du secteur funéraire et aussi de représentants des « usagers » du cimetière des Joncherolles pourrait décerner différents prix, pour la section des monuments privés et pour la section des monuments collectifs, par exemple. Le monument funèbre ainsi primé pourrait être acheté et placé à l'intérieur du cimetière pour enrichir son patrimoine artistique.

## Préparer des espaces d'exposition, sous-bois et clairière des Joncherolles



Ce renouveau de l'art au cimetière des Joncherolles est une des conditions d'une nouvelle insertion du lieu dans son environnement (vitrine culturelle, lieu de promenades thématiques...). Il pourrait sans doute trouver le soutien de réseaux locaux (communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux : services culturels, CAUE, associations...) et internationaux (ASCE).

## L'eau au cimetière des Joncherolles

Les conditions géologiques et hydrologiques en Seine-Saint-Denis conduisent souvent à associer la présence de l'eau à un facteur de risques. En effet, la majorité du département est situé sur un sol marécageux, soumis à des risques d'inondation importants du fait de deux facteurs principaux. D'une part l'imperméabilisation massive des sols qui limite l'infiltration répartie de l'eau pluviale, celle-ci est donc collectée par le réseau d'assainissement qui est aujourd'hui régulièrement saturé, ce qui provoque des inondations dans l'espace public ou dans les caves privées. D'autre part, le départ des industries, qui pompaient massivement l'eau des nappes, a engendré un phénomène de remontée de ces nappes, ce qui conduit également à accroître le risque d'inondation.

Afin de maîtriser ce risque, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis impose aux nouveaux aménagements de prévoir un système de stockage des eaux pluviales suffisant pour limiter les débits de fuite vers les réseaux publics. Le Département est ainsi devenu une référence en matière de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, celle-ci s'effectuant à ciel ouvert, de manière intégrée à l'espace public. Le cheminement naturel de l'eau est alors mis en avant et l'espace public est élaboré comme un support de l'inondation en période de forte pluie.

Sans chercher à créer des espaces publics inondables tels qu'il en existe plusieurs sur le département, l'idée pourrait être de rendre plus visible le cycle naturel de l'eau, de l'intégrer au paysage du site des Joncherolles.

### Les problèmes liés à la présence d'eau dans certaines concessions

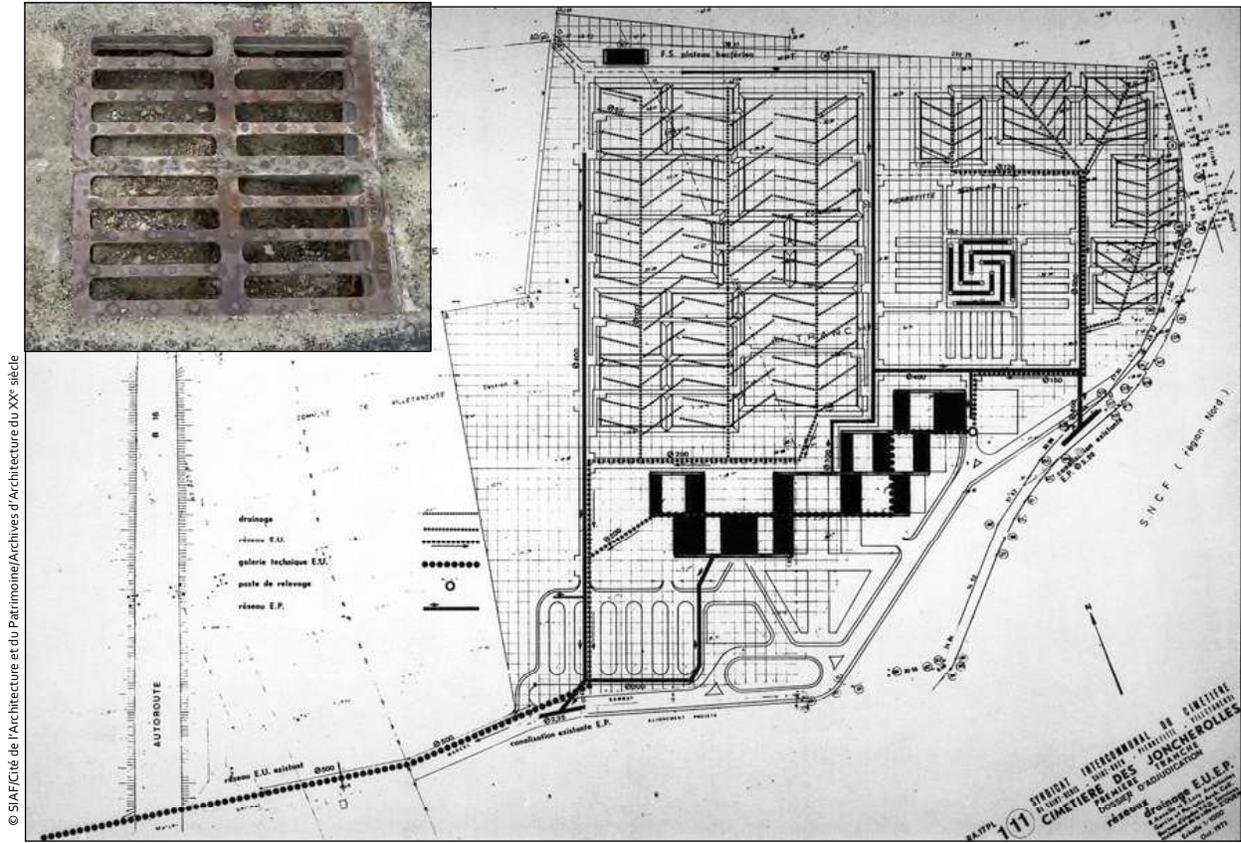
Le cimetière des Joncherolles se situe sur un territoire où la présence de l'eau est prédominante. Le nom même du cimetière est lié à l'eau et évoque les joncs qui recouvraient auparavant ce territoire.

Les solutions techniques mises en œuvre pour remédier à cette contrainte ont été rappelées dans l'historique du cimetière. Malgré ces travaux importants, la présence d'eau a été constatée dans certaines concessions des divisions n° 3, 5, 6, 10 et 12, donc dans la partie ancienne. Cette présence empêche la bonne décomposition des corps et pose d'évidents problèmes de décence à l'égard des familles, d'hygiène et de conditions de travail pour les fossoyeurs lors des exhumations et des inhumations.

L'étude réalisée par le Laboratoire Régional de l'Est Parisien (LREP) en 1988, préalablement à l'extension du cimetière en 1995, a confirmé qu'en dehors des parties anciennes, le sol du cimetière est aussi saturé en eau dès un mètre de profondeur. Le Conseil Général confirme également la présence d'une nappe à faible profondeur. Suite au diagnostic géologique et hydrogéologique réalisé par le LREP sur la zone concernée par l'extension, des préconisations avaient été émises sur les techniques à mettre en œuvre sur cette zone afin que les fouilles ne soient pas noyées :

- rehaussement du terrain naturel par la mise en place d'un remblai drainant. C'est la solution qu'avait adoptée Robert Auzelle lors de la création du cimetière dans les années 1970 ;
- abaissement permanent du niveau de la nappe par drainage ou par puits absorbants.

Approfondir la connaissance et le diagnostic du réseau hydraulique (eau potable, pluviale, nappe...)



Plan des réseaux, drainage, EU EP - dossier d'adjudication

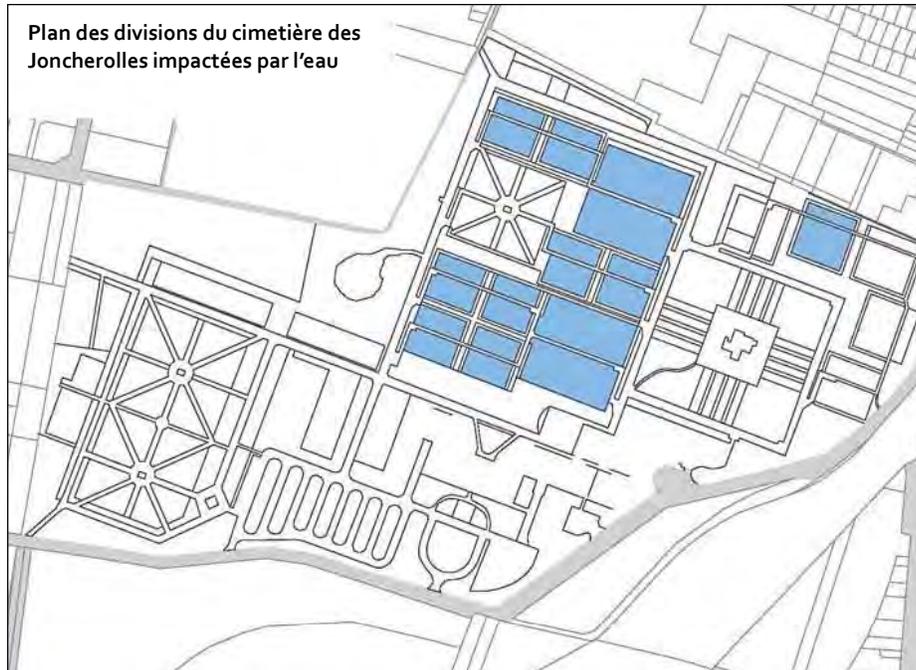
Aujourd'hui plusieurs données font encore défaut pour établir un diagnostic sur les causes de la présence d'eau dans certaines concessions et pour définir des orientations plus précises sur les interventions à prévoir : localisation et état des réseaux hydrauliques existant sur la zone (réseaux d'eau, d'assainissement), situation de la nappe, nature des remblais utilisés pour la création des divisions en sursol dans la partie ancienne, techniques mises en œuvre pour l'extension du cimetière... Des éléments de réponse en ce sens devraient être apportés par la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les espaces extérieurs. Dans ce cadre, il sera important d'associer la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Général, ainsi que le LREP, dès le début des études et particulièrement dès la phase de relevé.<sup>33</sup>

Néanmoins, suites aux visites de terrain avec le LREP, la DEA de Seine-Saint-Denis et l'équipe en charge des travaux sur les emprises ferroviaires, certaines hypothèses peuvent d'ores et déjà être avancées ou écartées :

- le phénomène de remontée de nappe depuis le plateau ferroviaire est peu probable car, dans ce cas de figure, les concessions situées au niveau du terrain naturel seraient les premières impactées, ce qui n'est pas le cas. De plus, les injections de bentonite réalisées par la SNCF au sud du cimetière ne peuvent a priori pas affecter l'écoulement de la nappe puisqu'elles sont réalisées sur des espaces distincts ce qui peut difficilement créer un barrage. Néanmoins, les relevés des piézomètres installés sur le terrain de la SNCF doivent permettre de suivre l'évolution du niveau de la nappe pour confirmer cette hypothèse.
- La présence d'eau dans certaines concessions peut s'expliquer par un problème de fonctionnement du système d'évacuation. Cette hypothèse est confortée par le fait qu'il a été constaté, lors de visites de terrains, que certains avaloirs étaient bouchés.
- Ces problèmes d'eau peuvent aussi être causés par un tassement des drains présents dans le remblai. Ce tassement aurait pu être causé par des mouvements de terrain dus à la nature gypseuse du sol.
- Enfin, des fuites dans le réseau d'eau potable pourraient également être à l'origine de la présence d'eau dans certaines concessions.

33- En 2002, le CG 93 avait instruit un dossier suite à une demande d'extension du cimetière. Un diagnostic avait alors été réalisé pour vérifier le fonctionnement hydraulique du site. Toutes les informations sur le type et le coût des ouvrages sont conservées par les services du CG 93.

Afin de déterminer précisément les causes de ces infiltrations, qui touchent également les galeries techniques des bâtiments, et de pallier l'absence de documents techniques sur les travaux réalisés il reste indispensable de mener une étude plus fine sur l'état du réseau hydraulique (étude intégrée dans le cadre de la mission d'AMO sur les espaces extérieurs).



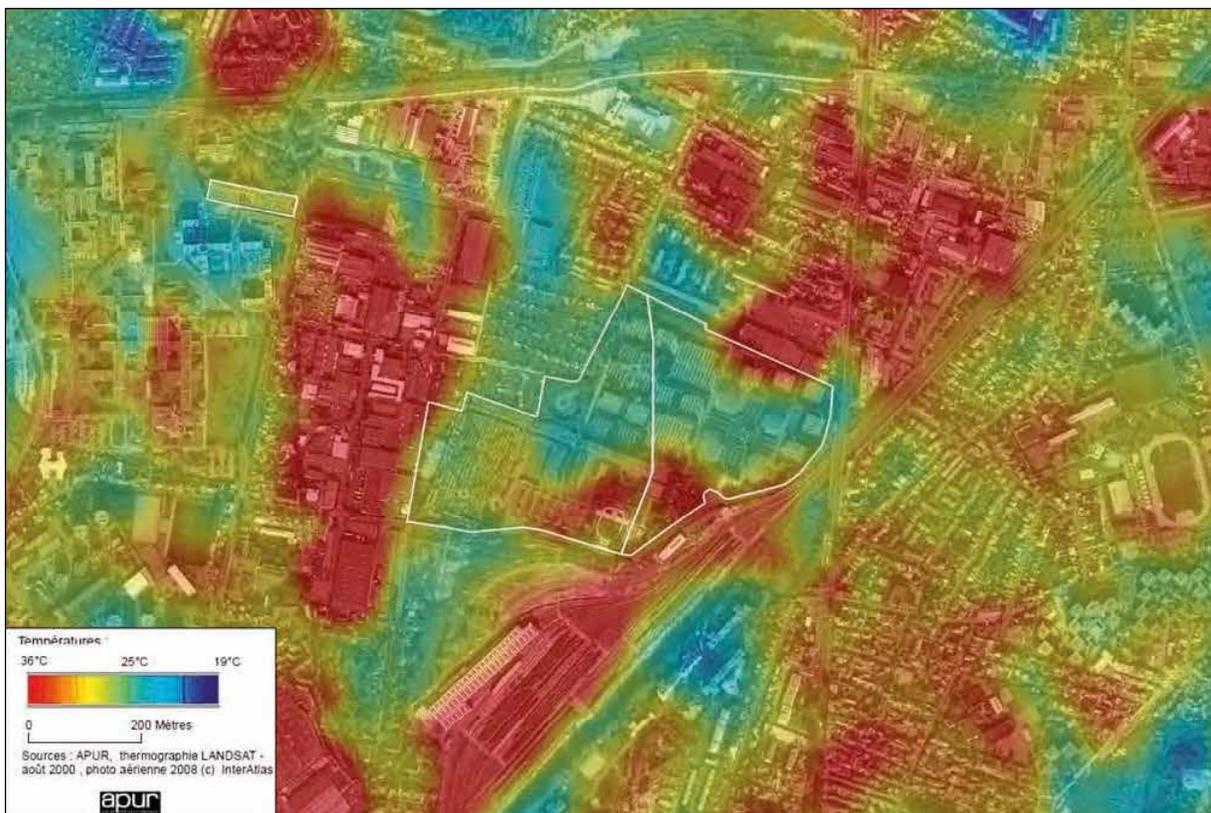
## Les aménagements possibles liés à l'eau

L'expérience du Département en la matière pourrait permettre au SICJ, en association avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) du Conseil Général, de mettre en place des aménagements liés à l'eau qui permettent à la fois une gestion efficace des eaux pluviales et la création de paysages renforçant l'identité spécifique du cimetière.

La mise en place de ce type d'aménagements est possible à condition de prendre en compte certaines contraintes liées à la nature du sol. En effet, la présence de gypse à faible profondeur rend impossible l'infiltration de l'eau sur des zones restreintes, ce type de sol étant soumis à des risques de tassement et d'effondrement en cas de dissolution du gypse. En revanche, l'infiltration diffuse est possible, en particulier dans des zones plantées où la végétation pompe cette eau et limite donc l'infiltration.

Le meilleur moyen de permettre une infiltration diffuse des eaux de pluie est d'augmenter la présence de revêtements de sols suffisamment perméables (gazon, graviers, sable stabilisé). Ces sols ont en outre l'avantage de favoriser le développement de la biodiversité, d'alimenter le substrat nécessaire à la vie des végétaux et de contribuer à lutter contre les pics de chaleur estivale de part leur fort albédo (couleur claire) et/ou leur faible inertie (gazon). Ces matériaux ont en effet la caractéristique de ne pas stocker la chaleur accumulée en journée pour la restituer la nuit. La carte de la thermographie d'été (températures de surface et de jour) permet de mesurer à quel point le cimetière participe déjà aujourd'hui au rafraîchissement des espaces intérieurs mais également en partie extérieurs. Ce potentiel peut encore être accu.

## Températures dans le cimetière des Joncherolles et leur environnement



Des aménagements de ce type ont déjà été mis en place dans le nouveau carré musulman du cimetière des Joncherolles : des noues plantées recueillent l'eau ruisselant sur l'ensemble de la parcelle, les végétaux pompent ensuite cette eau. Outre une gestion alternative des eaux pluviales, ce système constitue un moyen d'arroser naturellement les plantes et permet donc de réaliser des économies d'eau même si peu d'eau devrait être collectée dans les noues, les revêtements choisis pour les voies étant a priori perméables. Un suivi devra néanmoins être mis en place quant à la qualité et la pérennité de ces aménagements (risques de tassement liés à la nature du sous-sol).

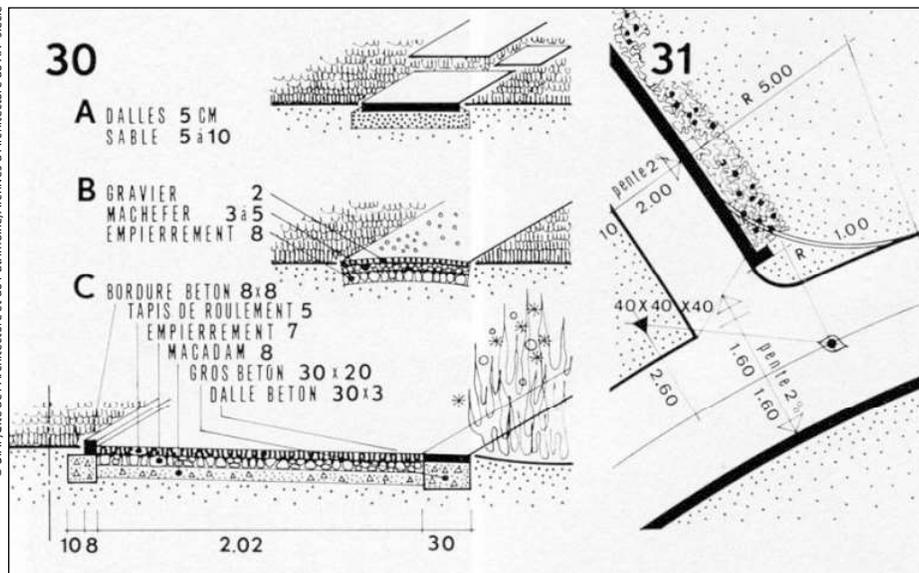
### Système de noues plantées dans le nouveau carré musulman



Sur le parking et pour certaines allées du cimetière, un système de bordure plantée pourrait également recueillir les eaux de pluie tout en limitant les phénomènes d'infiltration. C'est par exemple ce que Robert Auzelle avait mis en œuvre pour les allées du cimetière intercommunal de Clamart et ce qui a été réalisé dans les cimetières communaux de Courbevoie et d'Issy-les-Moulineaux. Ce système simple et peu coûteux permet, outre la gestion des eaux pluviales, d'augmenter la présence du végétal dans le cimetière et de favoriser son développement.

## La voirie du cimetière intercommunal de Clamart

© SIAP/Cité de l'Architecture et du Patrimoine/Archives d'Architecture du XX<sup>e</sup> siècle



Extrait de l'ouvrage de R. Auzelle, *Dernières Demeures*



Bordure plantée le long d'une allée du cimetière intercommunal de Clamart



Bordure plantée le long d'une allée du cimetière d'Issy-les-Moulineaux

À l'intérieur des divisions existantes, un renforcement de la végétation pourrait aussi profiter de cette présence de l'eau : plantation de gazon, arbustes et arbres dans les surfaces non affectées et de manière plus aléatoire lors de reprise de concessions. Le grand saule de la division 14, malheureusement récemment abattu, prouve que certaines espèces peuvent tirer profit de cette situation.

L'ensemble de ces éléments permet en général de limiter les rejets en égout et d'éviter la mise en place de grands bassins de stockage tels que ceux présents à l'extrémité sud-ouest du cimetière. Ces deux bassins sont très profonds et de ce fait dangereux et donc rendus inaccessibles au public. De plus, leur entretien complexe doit être délégué à une entreprise spécialisée. Le dimensionnement de ces réservoirs mériterait d'être étudié spécifiquement, en association avec le Conseil Général, car des solutions adaptées dans l'enceinte même du cimetière pourraient permettre de repenser l'aménagement de ces bassins en organisant autrement leur capacité de stockage et en favorisant leur intégration au reste du site. La requalification de certaines limites du cimetière pourrait aussi être l'occasion d'un traitement particulier intégrant l'eau et assurant une meilleure insertion du cimetière tout en garantissant la sécurisation du lieu. Ainsi, des fossés ou « ha-ha » pourraient être envisagés à l'emplacement de l'actuelle décharge, en limite des jardins ouvriers, voire du secteur d'activité. Une meilleure connaissance de la nappe pourrait peut-être conduire à en étendre le principe (au nord du site par exemple).

Par ailleurs, au-delà des aménagements qui sont des solutions techniques de gestion des eaux pluviales, il est possible de favoriser la présence de l'eau dans des espaces spécifiques où elle pourrait alors participer d'une composition d'ensemble propice au recueillement et à l'apaisement. En effet, l'écoulement de l'eau évoque symboliquement le temps qui passe, l'écoulement de la vie... ce qu'Auzelle a clairement mis en œuvre et en scène dans les architectures du cimetière (ensemble des bâtiments liés à l'entrée principale et columbarium-ossuaire).

Ainsi, la mise en place de fontaines et de bassins pourrait constituer des aménagements renforçant l'identité du lieu, conformément à la vision d'Auzelle pour ce site. En particulier, le réaménagement du jardin du souvenir pourrait être l'occasion d'y implanter des bassins servant à la dispersion des cendres. De même, les grandes emprises libres, pressenties pour accueillir des espaces d'exposition d'art funéraire, pourraient être équipées à terme de bancs et de fontaines.

#### Exemples de présence de l'eau dans des cimetières européens



Barcelone (Espagne)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)



Bâle (Suisse)

## Favoriser et valoriser la biodiversité

Comme ont permis de le préciser les résultats de l'enquête menée pour le Sifurep, pour le cimetière des Joncherolles, comme pour de nombreux autres cimetières du syndicat, des efforts restent à faire en matière de gestion durable. Pour les Joncherolles seule la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires est mentionnée. Concernant la faune, la présence du hérisson et renard a été signalée. Enfin, l'existence d'une belle diversité de strates et d'essences végétales ainsi que le maintien d'une part importante de sols perméables sont des atouts qui doivent être préservés et peuvent même être étendus. Les conditions de cette préservation et de cette extension ont été indiquées à plusieurs reprises dans ce rapport (grand paysage, aire d'inhumation...). On peut également considérer que la perméabilité des clôtures est un élément favorable à la migration d'un certain nombre d'espèces.

À l'échelle territoriale, le cimetière devrait davantage être considéré pour le potentiel qu'il représente comme jalon (« bastion ») d'un certain nombre de continuités écologiques : système des parcs et jardins en cours de valorisation sur ce sujet au nord du site, faisceau ferré au sud et à l'ouest, enfin, au-delà, méandre de la Seine...

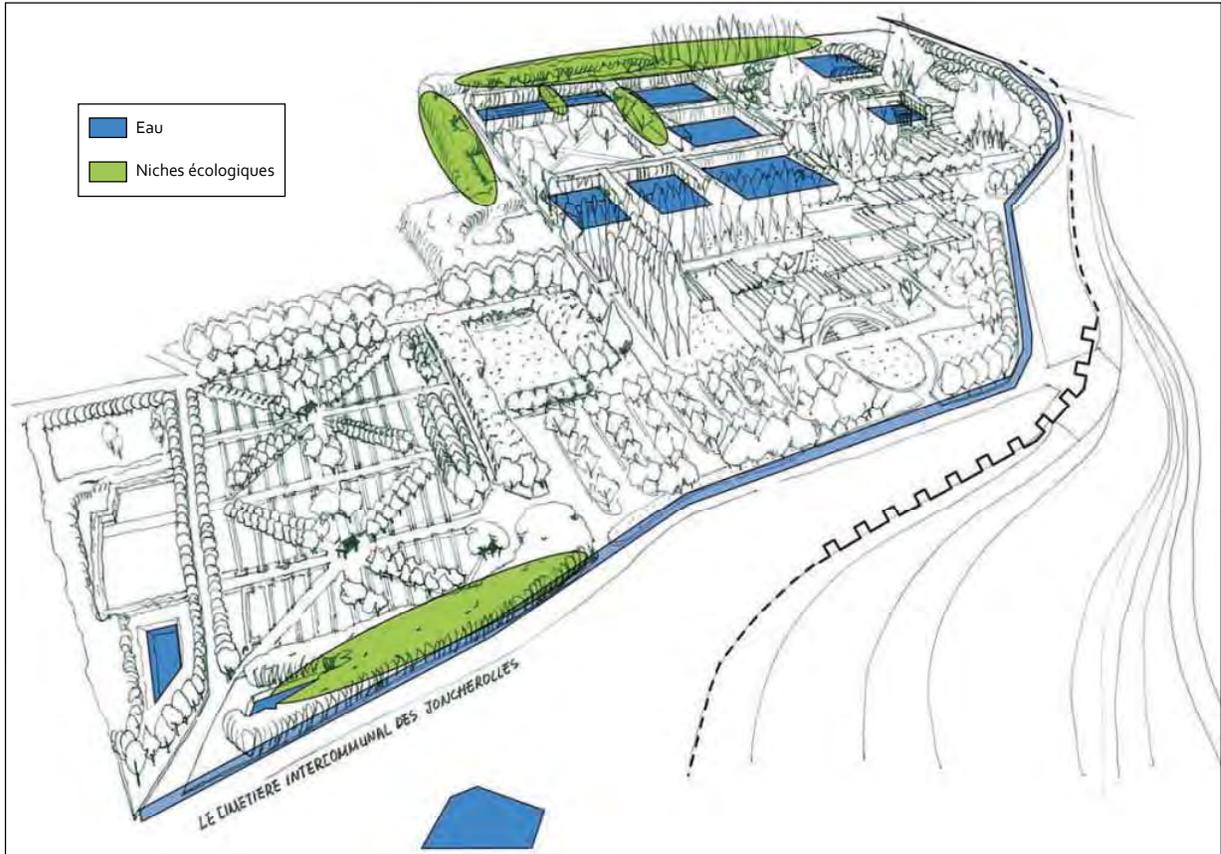
À une échelle plus resserrée, le site est bordé et intègre des espaces non ouverts au public : délaissés d'infrastructures (routières et ferrées), espaces « en creux » à l'intérieur du site (au nord, le long du secteur d'activités commerciales), entre les divisions surélevées, autour des bassins de rétention. Ces « espaces en creux » mériteraient d'être préservés comme des « espaces naturels », peu ou pas accessibles au public, comme des abris pour la flore et la faune (refuge, nidification...). D'autres emprises, comme celle de l'actuelle décharge, qui n'ont pas vocation à court terme à être affectées à des sépultures, pourraient aussi contribuer à cet ensemble « protégé ».

Enfin, une présence de l'eau améliorée et étendue, permanente ou non (milieux humides) pourrait fortement contribuer au développement d'une flore et d'une faune spécifique. À l'évidence, des batraciens occupent déjà les bassins existants (présence en été dans le réservoir du site SNCF).

À défaut de mettre en relation les différents plans d'eau, le principe dit de « pas japonais » devrait être préservé et surtout étudié avec le soutien, par exemple, de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (OBDU) de Seine-Saint-Denis, voire de réseaux associatifs locaux. Plus largement avec le soutien de l'OBDU et de l'équipe en charge de la mission d'AMO sur les espaces extérieurs, une gestion spécifique des espaces pourrait être expérimentée, sur le mode de la « gestion harmonique » actuellement soutenu par ce service départemental.<sup>34</sup>

Sous l'angle du thème, de plus en plus reconnu, de la nature en ville, le cimetière intercommunal des Joncherolles possède déjà de puissants atouts. Les missions en cours d'identification de la structure végétale et de la qualité des sols permettront de le préciser et surtout de l'améliorer par un plan général de plantation et de gestion. Au même titre que l'art, cette qualité fait partie de l'identité du lieu mais reste encore méconnue. Support d'une réflexion sur le vivant elle participe aussi à la symbolique des lieux. Sa découverte par un public élargi peut donc contribuer à redonner place au cimetière dans la ville.

Valoriser la présence de l'eau et les niches écologiques



Aujourd'hui une gestion encore traditionnelle en bassin de stockage



Une biodiversité à favoriser et à valoriser



## Décharge et aire de service

À l'ouest du cimetière, en limite avec les jardins ouvriers et au nord du carré musulman, le cimetière intercommunal dispose d'un grand emplacement accueillant une décharge.

Il n'existe pas aujourd'hui de gestion spécifique des déchets (tri sélectif, compostage...), l'ensemble des déchets du cimetière est entassé dans la décharge sans aucun traitement préalable. La situation doit évoluer rapidement, en effet la quantité de déchets accumulés sur le site est aujourd'hui tellement importante que les débris débordent régulièrement au-delà de l'espace qui leur est réservé et empiètent sur l'espace public du cimetière détériorant considérablement l'image du lieu.

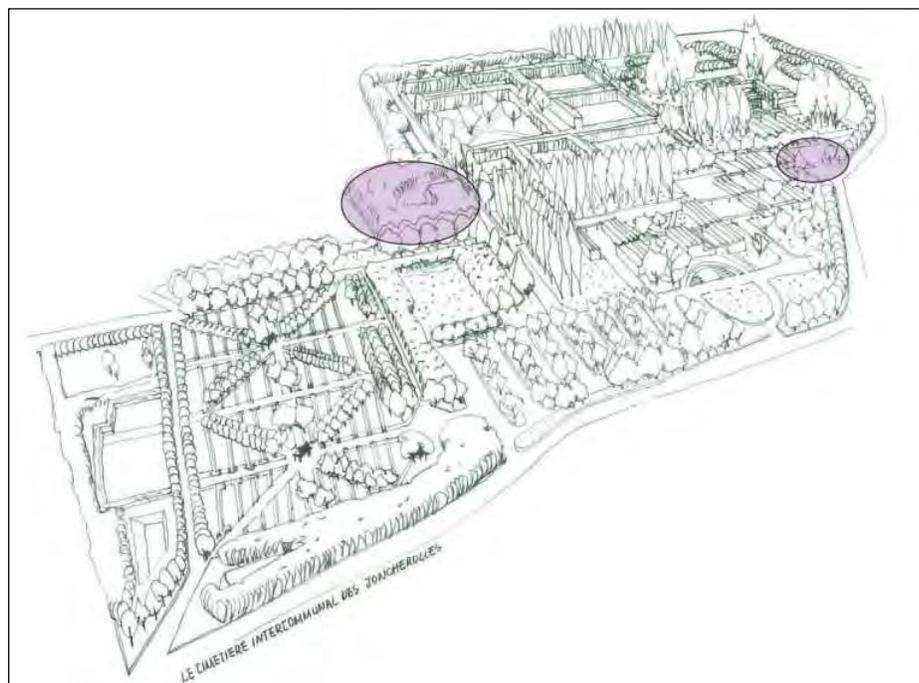
Un projet élaboré en collaboration avec Plaine Commune vise à instaurer une nouvelle gestion des déchets. Le projet consiste à proposer un traitement différent pour les déchets venant de l'entretien des sépultures par les familles et ceux issus de l'entretien du cimetière par les services du Syndicat.

Plaine Commune a proposé de prendre en charge le ramassage des déchets (sans tri préalable) liés à l'entretien des sépultures par les familles dans le cadre de la collecte des déchets ménagers. Pour cela, des conteneurs vont être mis à disposition dans chaque concession puis rassemblés en 6 points par les services techniques du cimetière pour faciliter le ramassage qui s'effectuera une fois par semaine. Cette nouvelle organisation pose quelques problèmes en certains points pour le passage des bennes qui sont gênées par le développement important de certains arbres. Une taille adéquate et respectueuse d'un projet d'ensemble permettrait de remédier à ce problème. Si le système de ramassage par conteneur fonctionne bien, le syndicat pourrait envisager dans un second temps la mise en place d'un tri sélectif dans les divisions.

En parallèle, un tri sélectif sera mis en place pour les déchets liés au fonctionnement et à l'entretien du cimetière. Trois bennes doivent être mises en place : déchets verts, gravats et tout venant, Plaine Commune se chargera de l'enlèvement des bennes et du traitement des déchets dans le cadre des contrats avec ses déchetteries.

Une solution reste donc à trouver pour la gestion des granits et marbres provenant des reprises de concessions. Des pistes sont étudiées, comme celle d'une gestion commune à l'échelle de plusieurs cimetières, mais les solutions avancées sur leur devenir (réutilisation, récupération...) restent floues.

### Décharge et aire de service (matériaux, déchets)



Gérer les déchets dans le temps et dans l'espace : aménager des aires de services adaptées



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Prairie rustique dans un cimetière de Zurich (Suisse)



Prairie rustique dans un cimetière de Zurich (Suisse)

Ces déchets seront regroupés sur une nouvelle aire dédiée au stockage des déchets au sud Est du cimetière. Une fois ces projets mis en place, Plaine Commune s'est engagée à soutenir le Syndicat pour la fermeture de la décharge existante en prenant à sa charge le nettoyage du terrain.

Afin de pousser plus loin la réflexion, de nombreuses pistes de travail doivent pouvoir être testées et approfondies :

- Mise en place d'un tri sélectif dans l'enceinte même du cimetière.
- Compostage des déchets végétaux permettant de gérer directement sur place une partie des déchets.
- Réflexion sur le devenir du terrain de la décharge. Des propositions ont d'ores et déjà pu être avancées comme l'aménagement d'une « prairie rustique » accueillant un petit bassin apportant ainsi une réponse au problème de la gestion des eaux et permettant la création d'une nouvelle niche écologique. Cet espace pourrait aussi être aménagé plus simplement (prairie avec éventuellement arbres et bancs) en attendant d'être affecté à des sépultures.
- Insertion paysagère de la nouvelle aire dédiée aux déchets.

# Conclusion

La lecture comparée de l'intercommunalité des Joncherolles a permis de préciser les liens et complémentarités à l'œuvre. Toutefois, il en ressort que, à terme, des données plus précises, tant au niveau des cimetières communaux que du cimetière intercommunal, devraient être réunies pour mieux comprendre ce fonctionnement et éclaircir son évolution (données sur les décès, les répartitions entre inhumation, crémation, dispersion, conservation des restes incinérés ou non...).

Il semble également essentiel de mieux cerner les complémentarités en termes d'équipement et de types d'offres de sépulture. Ainsi, doit-on considérer que le cimetière intercommunal puisse rester le lieu de l'activité funéraire principal pour les dispersions, la conservation des restes, l'offre en matière de carrés confessionnels? Se joue ici une question d'image, de perception des lieux, et plus largement une question culturelle et sociale en certains points analogue à celle posée pour les cimetières parisiens intra et extra-muros. Ces aspects mériteraient d'ailleurs un examen plus large à partir de l'étude d'autres cimetières intercommunaux.

Il reste toutefois que du fait de sa situation urbaine, de ses qualités propres et de son niveau d'équipement, le cimetière des Joncherolles peut être considéré comme une œuvre particulière dont les atouts et les potentiels devraient être mieux connus pour pouvoir être valorisés comme ils le méritent. C'est bien un patrimoine d'échelle métropolitaine qu'il importe de reconnaître et de mettre en valeur.

Le cas des Joncherolles confirme que les conditions d'une meilleure insertion des cimetières, souvent considérés comme des enclaves ou des espaces de rejet, se jouent à plusieurs échelles: celle de l'agglomération, de la commune, du quartier. Ces questions sont d'autant plus importantes lorsqu'il s'agit de grandes emprises comme celles des cimetières intercommunaux ou des cimetières parisiens extra-muros.

Par ses dimensions et sa situation urbaine dans la zone dense de l'agglomération parisienne, ce cimetière peut être considéré comme une pièce importante à l'échelle métropolitaine: réseaux des espaces publics plantés, accessibilité en transport en commun, traversées piétonnes et cyclistes... Dans cet espace métropolitain en mutation, il est appelé à jouer un rôle qui dépasse sa seule fonction funéraire, pour devenir un lieu de promenade, de découvertes multiples, de conservation et de valorisation d'un patrimoine artistique, mais également floristique et faunistique, un espace aux qualités environnementales reconnues.

Le caractère particulier de ce cimetière (singularité d'un paysage architectural et paysager) impose aussi de réfléchir aux conditions de son évolution dans le respect de l'œuvre. Ce respect n'est pas à considérer sous l'angle d'une vision patrimoniale figée, mais bien comme le prolongement d'une pensée humaniste, éclairée et ouverte aux changements de la société.

La voie dans laquelle s'engage aujourd'hui le SICJ, et que soutient cette étude, est celle qui privilégie une vision d'ensemble plutôt que la succession d'interventions sans liens. Cela rend indispensable l'élaboration d'études et de diagnostics précis qui peuvent être perçus comme autant de retard sur le temps de l'action. Cette étude, comme celles engagées sur les bâtiments et les espaces extérieurs, confirme pourtant que cette étape était nécessaire. Trop de données manquaient à se jour pour établir un véritable plan d'action et surtout d'investissement.

La tâche étant considérable et ne pouvant être conduite à bien que sur la durée, il est important à ce stade de rappeler les priorités à court terme.

Les transformations en cours sur l'ex-RN1 sont une opportunité qu'il faut continuer à saisir pour améliorer l'intégration urbaine du cimetière et offrir une meilleure qualité d'accès. La nouvelle entrée à l'ouest, accessible par les transports en commun, sera aussi la nouvelle façade et le nouveau seuil du cimetière sur la ville.

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public pour le crématorium, le jardin du souvenir peut être considéré comme un espace majeur susceptible de former à terme une véritable vitrine en matière cinéraire. En gardant la maîtrise de l'aménagement de cet espace, le SICJ s'est donné les moyens de réaliser une œuvre de qualité, attentive aux pratiques contemporaines et dignes des plus grandes références européennes.

En faisant dresser un état phytosanitaire complet de la végétation du cimetière, le SICJ pourra disposer d'une véritable connaissance de son patrimoine, de ses qualités mais aussi de ses problèmes. Cet état des lieux est le support indispensable à la définition dans le temps d'un vaste plan d'abattage mais aussi de replantation tirant profit des qualités paysagères et environnementales du site. Il pourra être l'occasion de s'assurer de la bonne adéquation des plantations à leur environnement et de réfléchir à l'amélioration de la biodiversité dans le cimetière. Enfin, il pourra fortement contribuer à préciser les conditions de gestion de cette végétation et donc éviter qu'un certain nombre de problèmes rencontrés aujourd'hui ne se renouvellent à l'avenir (développement incontrôlé des arbres notamment).

L'amélioration de la connaissance des réseaux d'eau et de la nappe est également essentielle. Actuellement engagée (relevés de terrain, meilleure connaissance des sols grâce aux plantations, participation aux réflexions de la direction de l'eau et de l'assainissement du CG 93...), elle devra sans doute être poursuivie car elle s'avère complexe et conduira à des actions sur des temporalités différentes. L'urgence est d'identifier les risques pour les bâtiments et les répercussions actuelles sur plusieurs divisions.

Enfin, la suppression de la décharge existante et la réorganisation de l'aire de service sont essentielles. Ces actions, étroitement liées, amélioreront considérablement l'image des lieux (visions désolantes de la décharge, covisibilité trop importante entre l'aire de service et les espaces publics du cimetière) et permettront de récupérer des emprises foncières intéressantes pour l'avenir du site. Surtout, elles seront de véritables supports d'une gestion qualitative des espaces non seulement à l'échelle du site mais encore à celle d'une intercommunalité plus vaste dans le cadre de la convention prévue avec Plaine Commune.

# **Annexes**

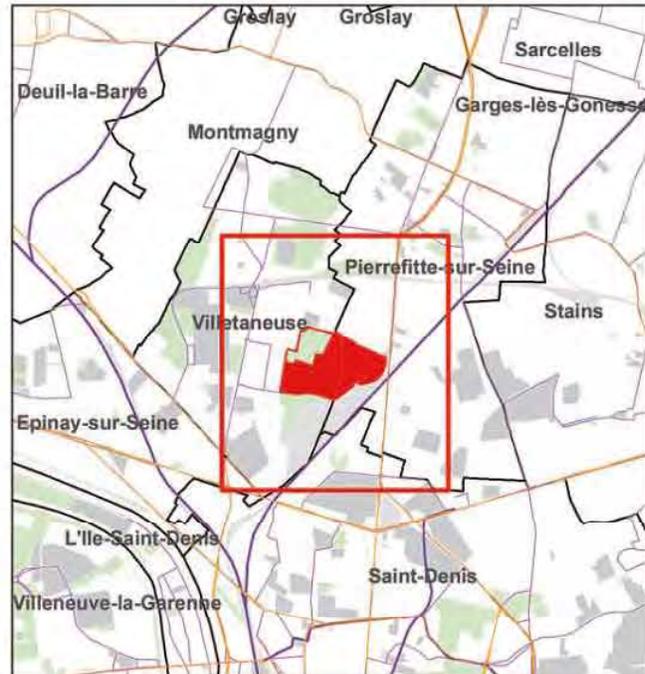
**Fiches signalétiques du cimetière  
intercommunal des Joncherolles**



## Contexte général

### SUPERFICIE

Totale du cimetière (ha)	<b>24,12</b>
Territoire communal (ha)	
Pierrefitte-sur-Seine	<b>340,96</b>
Villetaneuse	<b>230,64</b>
Cumul des deux communes	<b>571,60</b>
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Pierrefitte-sur-Seine	<b>3</b>
Villetaneuse	<b>7</b>
Cumul des deux communes	<b>4</b>



Sources : APUR - DGI

0 1 000 Mètres

**DATES:** Création: 1977 Extension(s): 1995, 2001, 2009

### TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	<b>RER D</b>
Métro/ Tram	
Bus	<b>168, 354, 256, 356, 268, 254, 156, 253</b>

### ACCES

<b>Gardiens</b> 3	<b>Entrées 6</b>				
	<b>Principale 1</b>	<b>Secondaire 2</b>	<b>Service 3</b>	<b>Exceptionnelle</b>	<b>Condamnée</b>
	95 rue M.Sembat Villetaneuse	Chemin latéral Pierrefitte-sur-Seine	95 rue M.Sembat Villetaneuse		
		Chemin des Joncherolles Villetaneuse	Chemin latéral Pierrefitte-sur-Seine		
		Chemin des Joncherolles Villetaneuse			

### HORAIRES

	Ouvertures			Fermetures		
	Samedi	Dimanche		Samedi	Dimanche	
<b>ETE</b>	<b>7 h 30</b>	7 h 30	7 h 30	<b>18 h 00</b>	18 h 00	18 h 00
<b>HIVER</b>	<b>8 h 00</b>	8 h 00	8 h 00	<b>17 h 00</b>	17 h 00	17 h 00
<b>Exceptionnel HIVER</b>	<b>8 h 00</b>	8 h 00	8 h 00	<b>18 h 00</b>	18 h 00	18 h 00

### GESTIONNAIRES

<b>Services municipaux intervenants dans la gestion</b> Gestion intercommunale	
	Détails
<b>Espaces verts/ Environnement</b>	<input type="radio"/> Service interne
<b>Etat civil</b>	<input type="radio"/> Service interne
<b>Voirie</b>	<input type="radio"/>
<b>Affaires générales</b>	<input checked="" type="radio"/>
<b>Délégation de service public</b>	<input checked="" type="radio"/> Crématorium, chambre funéraire
<b>Autre (préciser)</b>	<input checked="" type="radio"/> Services financiers, R.H. de Villetaneuse



Sources: APUR - InterAtlas

0 500 Mètres



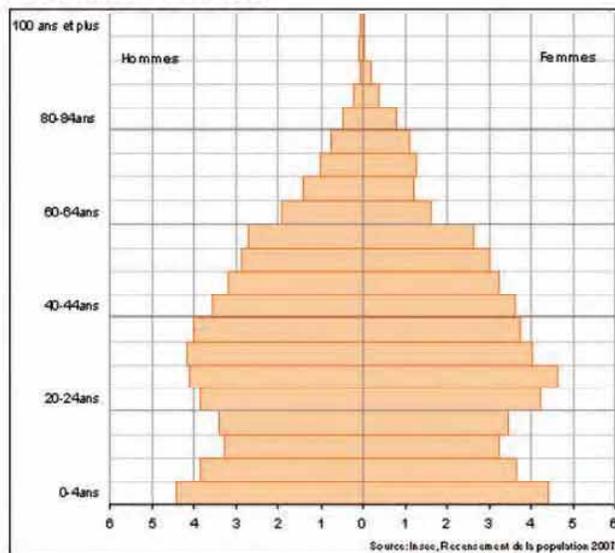
## Gestion prévisionnelle

### NOMBRE D'HABITANTS

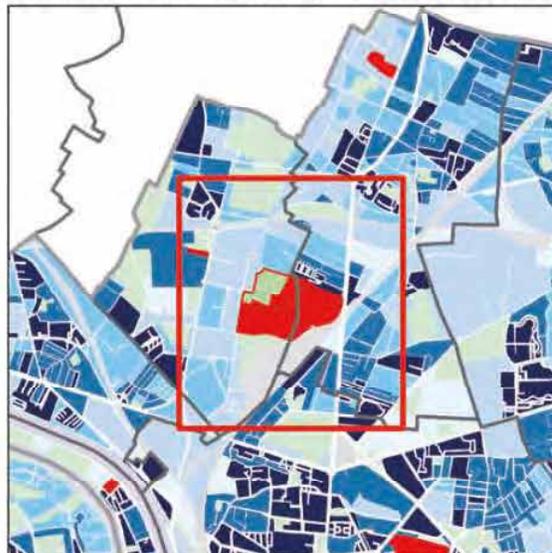
Communes adhérentes au syndicat intercommunal en 2006: **231 842 habitants**

(Epina y-sur-Seine: 51 598, Pierrefitte-sur-Seine: 27 532, Saint-Denis: 97 875, Saint-Ouen: 42 950, Villetaneuse: 11 887)

### PYRAMIDE DES AGES

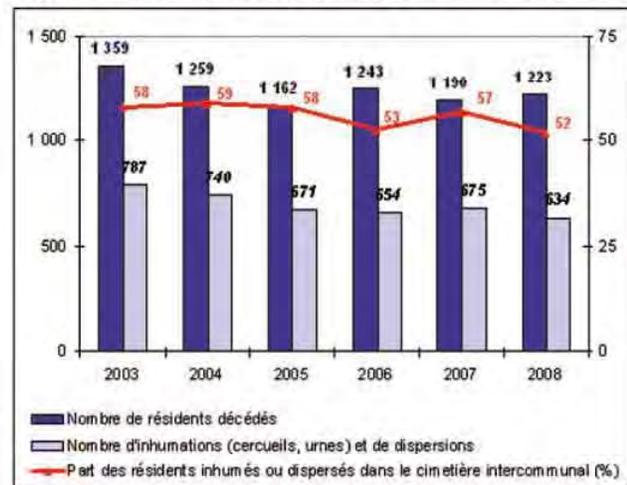


### Densité cumulée de population et d'emplois salariés 1999 et 2004

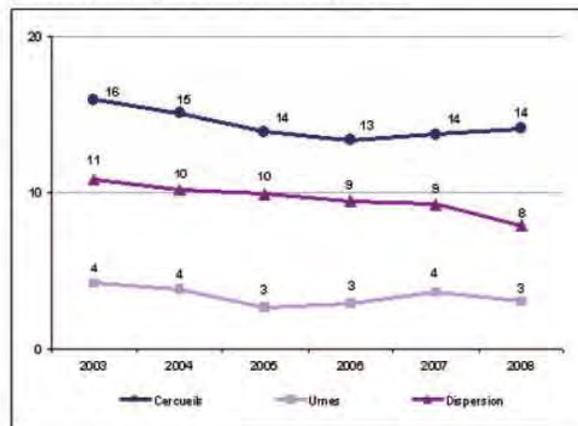


### ACTIVITE DU CIMETIERE

Nombre d'inhumations et de dispersions de cendres dans le cimetière rapporté au nombre de décès domiciliés sur le territoire intercommunal



Densité de l'activité du cimetière: Nombre d'inhumations (cercueils, urnes) et de dispersions à l'hectare



### OFFRE FUNERAIRE

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des anges	Dons du corps	Espace de cérémonie	Salle de cérémonie	Crématorium	Autres
Nombre d'équipements dans le cimetière	1	3	2	1	1	0	1	0	1	2	1	chambre funéraire
Nombre d'emplacements	2400			1410								
dont occupées par des urnes cinéraires	2150											
Taux d'occupation (%)	90			70								
Année de création	1977		1977	1977	1977		1977		1977	1977	1978	1981
Gratuité	● 5 ans/hab dans com adhé	○	○	○	●		○		●	●	○	○

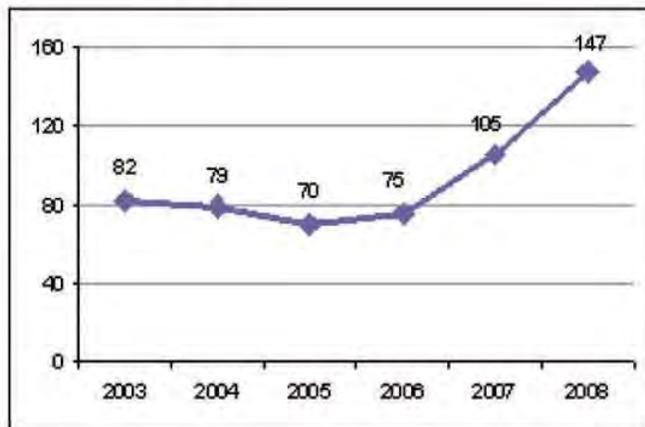


## Gestion prévisionnelle

### SUPERFICIE DU CIMETIERE ET DENSITE DES CONCESSIONS

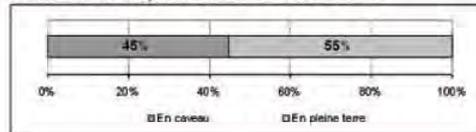
	Joncherolles	Moyenne des 28 cimetières
Superficie (en ha)	24,12	4,20
Densité	283,8	1771,10

### EVOLUTION DU NOMBRE DES REPRISES ENTRE 2003 ET 2008

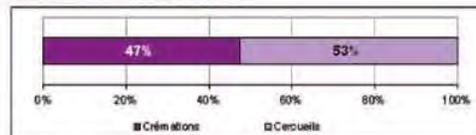


### PRATIQUES D'INHUMATION ET DE DISPERSION ENTRE 2003 ET 2008

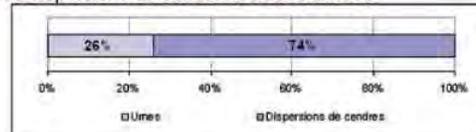
Part respective d'inhumations de cercueils en caveau et en pleine terre de 2003 à 2008



Part respective de crémations et la part de cercueils de 2003 à 2008



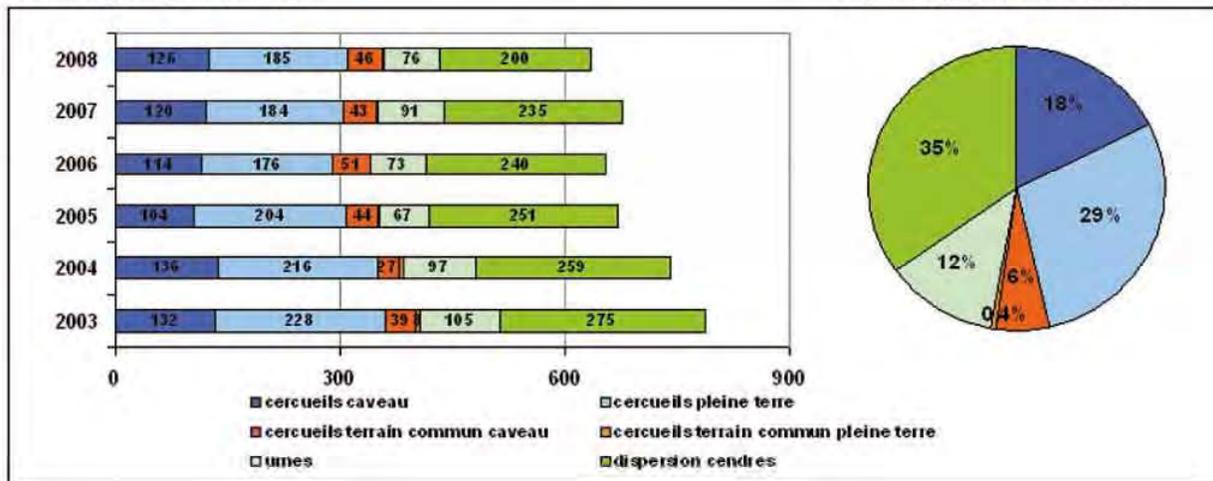
Part respective d'inhumations d'urnes et la part de dispersions de cendres de 2003 à 2008



### EFFECTIFS D'INHUMATIONS ET DE DISPERSIONS

Nombre et typologie de 2003 à 2008

Répartition (moyenne 2003-2008)



### DUREE DES SEPULTURES

	inhumation en terrain commun	concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	perpétuelles	Autres	
existence	●	●	●	●	●	○	
nombre d'emplacements		2 528	3 829	482			6 839
dont disponibles		169	125	19			313
création(s)		●	●	●	○		
suppression(s)		○	○	○	●		

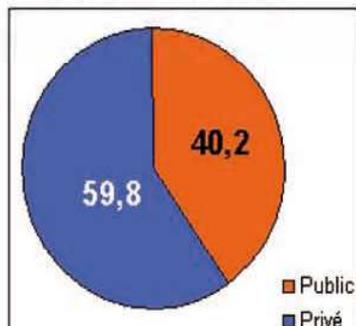


**Environnement**

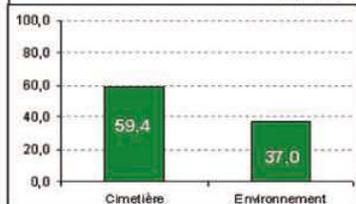
**PART DU VEGETAL**

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	24.12	273.21	293.75
surface du végétal en (ha)	12.19	101.12	113.32

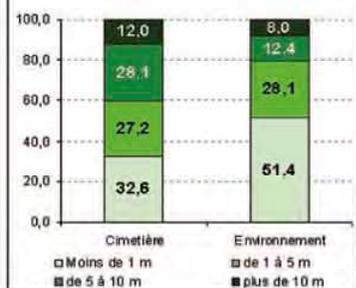
**STRATES VEGETALES**



Part de la végétation dans l'aire observée

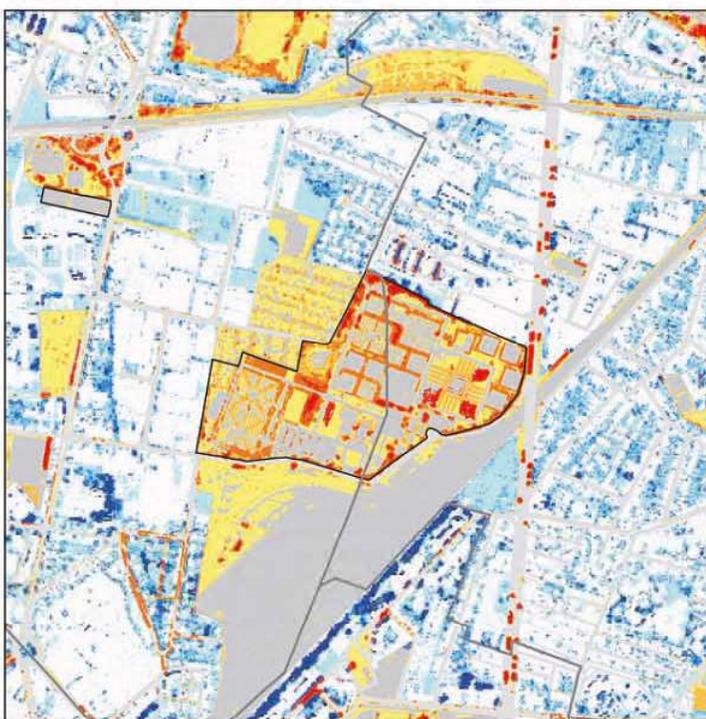


Part de la surface plantée



Part des strates du végétal

**HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE**



Sources : APUR, Photo infrarouge MNE - MNT - 2008 - (c) : InterAtlas

0 240 Mètres

**PLANTATIONS**

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)				
Arbustes (m2)				
Pelouses (m2)				
Fleurs (m2)				

**CONTRAINTES GEOLOGIQUES**

		si oui de quelle nature?
eaux	●	nappe phréatique
carrières	○	
roches	○	
soils pollués	○	

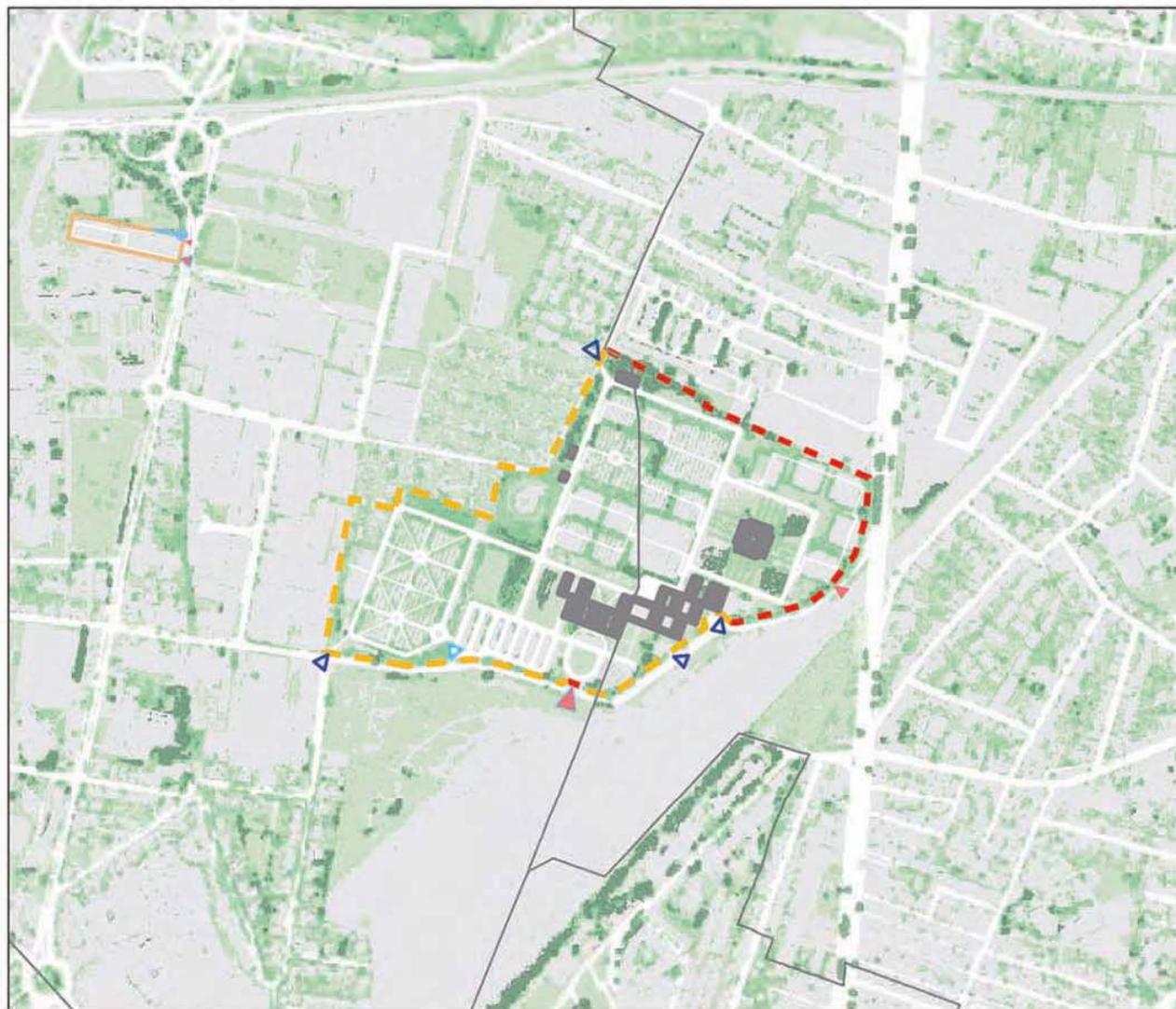
**GESTION DURABLE DU CIMETIERE**

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○				
réduction des surfaces imperméabilisées	○				
traitement des déchets végétaux	○				
traitement des autres déchets recyclables	○				
traitement des autres déchets non recyclables	○				
réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires	●		service interne	Produits dés herbants	
autre	○				



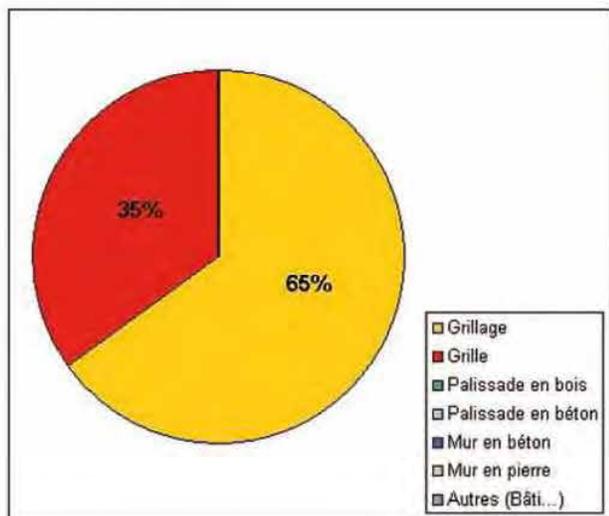
**Environnement**

**CLÔTURES ET ACCÈS**



Sources : APUR, Photo infrarouge - MNE - MNT - 2008 - (c) : InterAtlas

0 90 Mètres



**Types de clôtures :**

- grillage
- grille
- mur en béton
- mur en pierre
- palissade en béton
- palissade en bois
- mur en béton avec vue
- palissade en béton avec vue

**Hauteurs de la végétation :**

- En mètres :
- moins de 1
  - de 1 à 5
  - de 5 à 10
  - plus de 10

emprise des bâtiments dans le cimetière

**Types d'accès :**

- accès véhicule service
- accès véhicule public
- accès piéton service
- accès piéton public (principal et secondaire)
- accès condamné



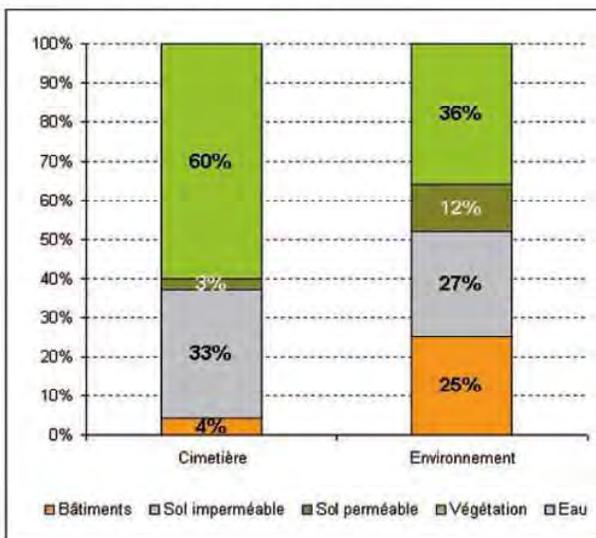
**Environnement**

**NATURE DU SOL**



Sources : APUR, Photo infrarouge MNE - MNT - 2008 - (c) : InterAtlas

0 130 Mètres



**Aire observée**

- bâtiment
- sol imperméable
- sol perméable
- végétation
- eau
- courbes de niveau

**Fonctions dominantes des bâtiments :**

- logement pavillonnaire
- logement immeuble bas
- logement grands ensembles
- bâtiment divers ( local technique...)
- bâtiment commercial
- équipement public
- hôtel
- activité industrielle, usine

**Cimetière**

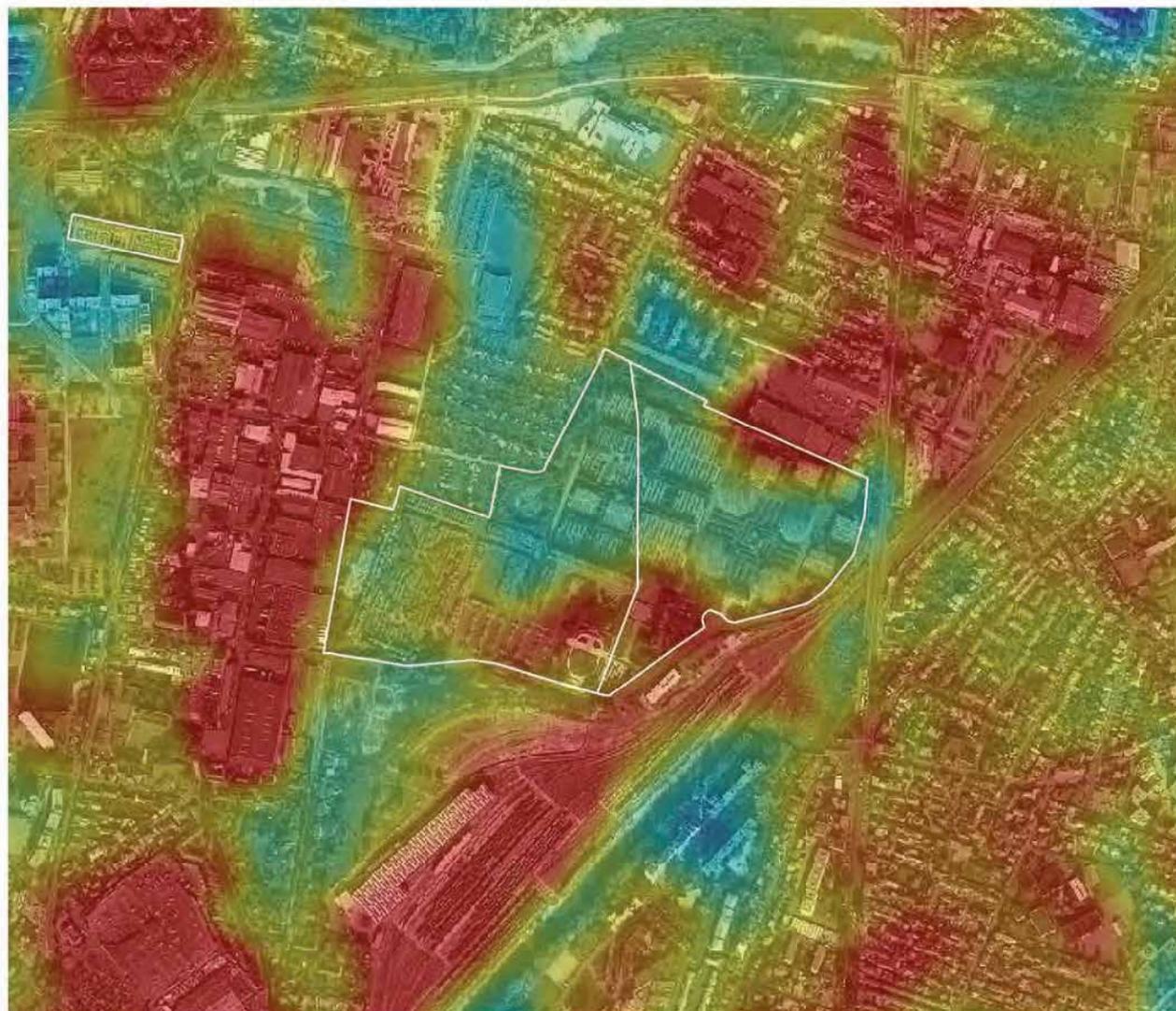
**Types de nature du sol :**

- eau
- asphalte, enrobé, béton
- dalle, pavé
- division imperméable
- sable, gravier, stabilisé
- nouvelle plantation
- pelouse
- végétation basse, couvre-sol
- végétation arbustive



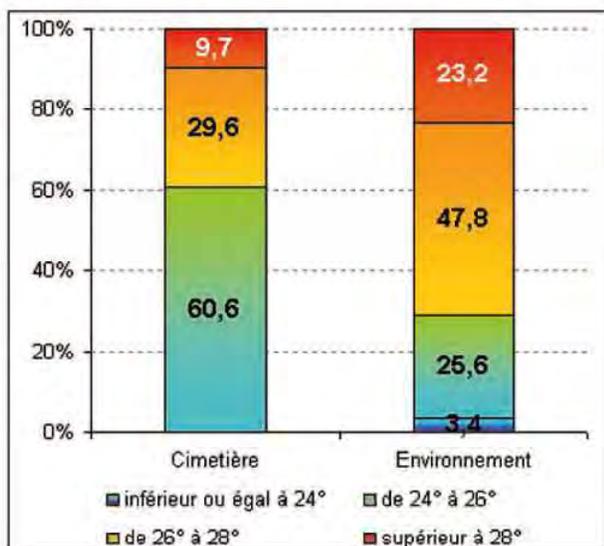
**Environnement**

**TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT**

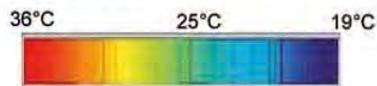


Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2000, photo aérienne 2008 (c) InterAtlas

025 Mètres



Températures :



**REPARTITION DES TEMPERATURES**

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière			25.94
Environnement	21.70	34.90	26.91



## **Situation et devenir des cimetières métropolitains : le cas du cimetière intercommunal des Joncherolles**

À la suite de l'étude réalisée par l'Apur sur les cimetières parisiens extra-muros (2006) et dans le cadre de celle engagée en 2010 par l'Atelier sur les cimetières du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (Sifurep), le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) a souhaité qu'un examen plus précis soit engagé sur son territoire.

Cette étude exploite des résultats des enquêtes menées sur les cimetières des communes adhérentes au SICJ (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse) et sur le cimetière intercommunal. Cette approche quantitative et qualitative offre une meilleure connaissance des aspects liés à la population, du devenir des restes, du niveau d'équipement et des types d'offres funéraires, de l'activité des cimetières, de la disponibilité des terrains, des services gestionnaires et des conditions de gestion.

Ce rapport est également l'occasion de mieux connaître les qualités architecturales, paysagères et environnementales du cimetière intercommunal en les évaluant non seulement dans leur épaisseur historique, mais aussi en termes d'insertion métropolitaine et d'aménagements des espaces intérieurs.

Le cimetière des Joncherolles est l'un des trois grands cimetières intercommunaux de la région parisienne conçus et réalisés par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle (1913-1983), figure internationalement connue pour la qualité de ses réflexions sur l'architecture et l'urbanisme funéraire. Une meilleure connaissance de cet héritage peut guider les choix à venir. De même, l'importance des mutations en cours, à l'extérieur comme à l'intérieur du cimetière, est prise en compte pour définir les actions à court et moyen termes.

Le présent document est composé de deux parties.

La première dresse un état des lieux à partir des résultats de l'enquête sur l'intercommunalité des Joncherolles et de l'histoire d'une réalisation remarquable. La seconde partie propose un diagnostic et des orientations d'aménagement qui doivent permettre au SICJ de hiérarchiser ses actions et de préciser les missions nécessaires au réaménagement et à la gestion du site (assistance à la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, délégation de service public). L'enjeu est de reconnaître et de valoriser un véritable patrimoine métropolitain.